

**Ecole Nationale Supérieure
des Sciences de l'Information
et des Bibliothèques**

1320
**Université des
Sciences Sociales
GRENOBLE II**

**Institut d'Etudes
Politiques**

*DESS Direction de
Projets Culturels*

Recu le 28 AVR. 1997

Mémoire

**GESTION DES FONDS
DANS LES BIBLIOTHEQUES DEPARTEMENTALES DE PRET**

Eléments d'évaluation et de prospective

Françoise DEF

**Sous la direction de Madame Françoise LEROUGE
et de Madame Anne MAYERE**

Ecole Nationale Supérieure des Sciences de l'Information et des Bibliothèques

1992

**Ecole Nationale Supérieure
des Sciences de l'Information
et des Bibliothèques**

**Université des
Sciences Sociales
GRENOBLE II**

**Institut d'Etudes
Politiques**

*DESS Direction de
Projets Culturels*

Mémoire



**GESTION DES FONDS
DANS LES BIBLIOTHEQUES DEPARTEMENTALES DE PRET**

Eléments d'évaluation et de prospective

Françoise DEF

1992

M

4

**Sous la direction de Madame Françoise LEROUGE
et de Madame Anne MAYERE**

Ecole Nationale Supérieure des Sciences de l'Information et des Bibliothèques

1992

REMERCIEMENTS

Je voudrais exprimer tous mes remerciements à ceux qui m'ont aidée au cours de cette recherche , et plus particulièrement :

à mes directrices de mémoire, Mme LEROUGE et Mme MAYERE, pour les conseils et les encouragements qu'elles m'ont toujours prodigués,

à mes chefs de service, M. COISY et Mme VRAY pour m'avoir soutenu pendant ce travail,

à M. le Président du Conseil Général des Deux-Sèvres pour m'avoir permis de l'entreprendre,

aux directeurs des établissements dans lesquels j'ai été accueillie si chaleureusement pendant mon stage, M. REICHELTE à la bibliothèque municipale de Fribourg, M. HEYDE à la Fachstelle, et Mme SIMONNEAU à la BDP de Gironde, sans oublier leurs équipes qui ont eu à cœur de me faire partager leur expérience.

Je remercie également tous les directeurs de bibliothèques et responsables de service qui m'ont accordé une part de leur temps :

Mme Pinard (BDP de la Drôme), M. Voltzenlogel (BDP de la Dordogne), M. PETIT (BDP de la Creuse), Mme VINGTDEUX et M. PARIS (BDP de l'Ardèche), Mme DIEZ (BDP de la Haute-Vienne), Mme BLANCHAUD (BDP de la Manche), Mme THEODOLIN (BDP des Landes), Mme PASCAL (BDP de Saône-et-Loire)

GESTION DES FONDS
DANS LES BIBLIOTHEQUES DEPARTEMENTALES DE
PRÊT

éléments d'évaluation et de prospective

Françoise DEF

Résumé

Cette étude porte sur la gestion des fonds dans les bibliothèques départementales de prêt. Avec la décentralisation, elles ont développé de nombreux services en direction des petites bibliothèques de milieu rural. Quelle place occupe maintenant la fonction de gestion des fonds dans l'organisation de la bibliothèque départementale de prêt ? Comment sont réalisés les acquisitions, la sélection et le développement des collections ? Quels sont les buts qui doivent être poursuivis ? La réponse à ces questions constitue la base de la recherche.

DESCRIPTEURS : Acquisition, Gestion fonds, Bibliothèque départementale de prêt, Décentralisation, Réseau bibliothèque.

Abstract

This study bears upon collection management in the central lending libraries. Since the decentralization, they have developed many services in direction of little libraries in rural surroundings. Which place takes now the function of collection management in the organisation of the central lending library ? How are realised : acquisition, selection, collection development ? Which goals should have been established ? Answering these questions is the basis of the research.

KEYWORD : Acquisition, Collection management, Central lending library, Decentralization, Library network.

SOMMAIRE

INTRODUCTION	5
Présentation de la démarche	8
1.S'ADAPTER A UN CONTEXTE EN MUTATION	10
1.1 Les BDP : des bibliothèques au service du milieu rural	11
1.1.1 Histoire et missions des BDP.	11
1.1.2 Terrain d'action.	13
1.1.3 L'information en milieu rural	15
1.2 Entre livres et lecteurs : une nécessaire médiation.	17
1.2.1 Bibliothécaire : un métier qui évolue.	17
1.2.2 Les livres : aperçu de la production éditoriale.	19
1.2.3 Qui sont les lecteurs ?	22
2. CONSTITUER DES COLLECTIONS	27
2.1 Les moyens des BDP.	28
2.1.1 Le budget.	28
2.1.2 Les collections.	29
2.2 Politique d'acquisition.	30
2.2.1 Définition	30
2.2.2 Critères d'acquisition.	30
2.3 Sélection et achat des documents.	33
2.3.1 Organisation générale.	33
2.3.2 Les instruments de sélection.	39
2.3.3 Les fournisseurs et les services demandés.	43
3. GERER LES FONDS	47
3.1 La diffusion des documents.	48
3.1.1 Les méthodes.	48
3.1.2 Un équilibre fragile entre l'offre et la demande.	53
3.2 Expériences étrangères.	59
3.2.1 Les bibliothèques centrales de prêt québécoises.	59
3.2.2 Une "Fachstelle" allemande.	62
3.3 Evaluer pour évoluer.	67

ANNEXES

BIBLIOGRAPHIE	87
A- Politique culturelle	87
1) Généralités	87
2) Mission des bibliothèques publiques	87
3) Pratiques du public	89
B- Contexte et évolution des B.C.P.	89
1) Le milieu rural.....	89
a) Généralités	89
b) L'information en milieu rural.....	91
c) Lecture et bibliothèques en milieu rural.....	91
2) La décentralisation	92
a) Généralités	92
b) Culture et collectivités locales	93
3) Les Bibliothèques Centrales de Prêt	93
a) Textes officiels	93
b) Mission et rôle.....	94
c) Quelques B.C.P. parmi d'autres.....	96
C- Politique d'acquisition des bibliothèques.....	98
1) Gestion des fonds.....	98
2) Acheter : pourquoi ? comment ?.....	100
D- Les Bibliothèques allemandes.....	102

GESTION DES FONDS
DANS LES BIBLIOTHEQUES DEPARTEMENTALES DE
PRET

éléments d'évaluation et de prospective

Problématique.

Les bibliothèques départementales de prêt ont beaucoup évolué au cours des dernières années. A leur mission traditionnelle de diffusion du livre dans les campagnes françaises sont venues s'adjoindre des missions de constitution et d'animation d'un réseau de lecture publique.

Avec la décentralisation, la bibliothèque départementale de prêt est devenue dans bien des cas, le premier outil culturel du département. Cependant, acquérir des documents pour les diffuser, reste une fonction importante, même si la place de cette activité n'est plus toujours aussi clairement perçue : après avoir été centrale, serait-elle devenue périphérique ?

Notre recherche prendra appui sur les pratiques d'acquisition et de gestion des fonds. Nous nous pencherons sur les politiques existantes dans ce domaine afin de repérer les enjeux qui se posent pour les bibliothèques départementales de prêt et les perspectives qui s'ouvrent devant elles.

Liste des sigles utilisés.

- A.D.B.C.P. : Association des directeurs des bibliothèques centrales de prêt
- BCP : bibliothèque centrale de prêt (dénomination utilisée au Québec)
- BDP : bibliothèque départementale de prêt .Nous utiliserons tout au long de notre étude ce terme qui est la nouvelle dénomination des bibliothèques centrales de prêt françaises, ainsi que le précise la récente loi¹ de juillet 1992
- Bg : bibliographie
- C.N.L.: Centre National des Lettres
- D.L.L.: Direction du Livre et de la Lecture

¹Loi du 13 juillet 1992 relative à l'action des collectivités locales en faveur de la lecture publique et des salles de spectacle cinématographique, qui précise dans son article 6 que "à compter de la présente loi, les bibliothèques centrales de prêt, sont dénommées : "bibliothèques départementales de prêt" ".

INTRODUCTION

La lecture, porte du savoir, du pouvoir, mais aussi du plaisir a trouvé dans les bibliothèques des lieux privilégiés. Etymologiquement définies comme des coffres à livres (biblion-thêké), celles-là ont longtemps été réservées aux seuls lettrés capables de déchiffrer les signes mystérieux de l'écriture.

L'évolution des bibliothèques est liée à celle de la société qui les a fait naître et dont elles sont le reflet. Le bibliothécaire, immergé dans ces puits de connaissance, est à la fois le gardien du lieu et le médiateur entre le livre et le lecteur.

Les fonds qui lui sont confiés constituent la base de son service. Grâce à lui, ces documents épars et disparates deviennent des collections organisées, qui peuvent, alors, mériter le nom de bibliothèque. Explorateur boulimique de nouveaux horizons, mais aussi travailleur besogneux occupé aux tâches fastidieuses de classement et de répertoriage, telles sont, depuis des siècles, les deux facettes du bibliothécaire, entre l'exaltation de la découverte et l'ennui de la routine.

Dans l'antiquité déjà, les professionnels sont confrontés aux dures réalités du métier. Ainsi, les bibliothécaires de la bibliothèque d'Alexandrie, fondée par le roi Ptolémée Sôter en 290 avant J.C. doivent-ils faire face à l'accumulation encyclopédique des rouleaux de papyrus qui affluent chaque jour, pour répondre au dessein de leur souverain de rassembler en un seul lieu tous les écrits de la terre habitée. Cette mission suppose une collecte difficile des documents et un travail minutieux de conservation : à une époque où l'imprimerie n'est pas encore inventée, de nombreuses versions d'un même texte existent, et il faut sans cesse réécrire les manuscrits pour les conserver. Pour les bibliothécaires désireux de garder la maîtrise d'un savoir à dimension humaine et conscients des limites de leur action, une sélection est jugée nécessaire ; mais elle s'avère difficile et délicate à effectuer. Leur pragmatisme de professionnels se heurte à l'ambition du roi.

Collecter, sélectionner, mettre à disposition sont trois fonctions aussi anciennes que les bibliothèques, au service d'une même mission, d'un même but : permettre la rencontre d'un auteur et d'un inconnu qui le lira. Les méthodes et les conditions de travail ont changé au cours des siècles, les documents aussi. Comment la question des fonds se pose-t-elle pour le bibliothécaire moderne ?

Cette question est née de notre expérience de travail en bibliothèque, tout d'abord bénévole dans une bibliothèque d'un quartier déshérité de la banlieue nantaise, et ensuite à titre salarié, en tant que bibliothécaire-adjointe dans une bibliothèque départementale, en Deux-Sèvres.

Notre première expérience professionnelle nous a montré les difficultés d'une petite structure aux moyens limités, mais aussi sa force et son pouvoir d'attraction : la convivialité qui y régnait et la qualité des échanges autour du livre en ont fait un des lieux de rencontre et de débat du quartier. Le budget modeste, composé essentiellement des cotisations des lecteurs, obligeait à une sélection rigoureuse des ouvrages qui faisait l'objet d'un travail d'équipe. Les rares commandes passées à l'occasion d'une visite au libraire étaient un véritable plaisir pour tous ceux qui y participaient, de même que le choix de livres à la bibliothèque municipale du centre ville assurant un service aux collectivités.

A la bibliothèque départementale de prêt des Deux-Sèvres, nous avons pu appréhender le fonctionnement d'un établissement au service du milieu rural, avec son développement, conduisant à une évolution du métier.

Au moment de notre entrée en fonction (en 1978), les acquisitions constituaient la "partie noble" du métier ; elles étaient entièrement prises en charge par le conservateur chargé de la direction de la bibliothèque, les bibliothécaires-adjoints ne constituant qu'une force de proposition. Cette situation a évolué au fur et à mesure que se déplaçaient les centres d'intérêt de l'établissement et que se densifiait le réseau de bibliothèques municipales dans le département. La mise en place d'une politique d'aide aux communes étant sous la responsabilité du conservateur et requérant une énergie et un travail importants, les acquisitions, qui constituaient par le passé une partie importante de son activité, ont été prises en charge par les bibliothécaires-adjoints, de façon parfois empirique, en privilégiant peut-être l'action et l'efficacité par rapport à une réflexion plus poussée sur l'évolution du service.

Avec la décentralisation, le contexte administratif dans lequel évolue la BDP s'est modifié : elle s'est rapprochée de son autorité de tutelle en passant de celle de l'Etat à celle du Conseil Général. A sa mission première de diffusion du livre est venu s'ajouter un rôle de promotion et de développement de la lecture au travers de relais dans les communes du département. Nous avons pu assister à une diversification du service rendu à l'utilisateur, à laquelle nous avons été associée en contribuant à la formation des responsables des relais mis en place.

La gestion des fonds, au quotidien et dans ses implications à long terme est devenue de plus en plus complexe. Acquérir des documents pour les diffuser sur le territoire du département constitue une force, mais peut-être aussi une faiblesse du système français des BDP. Cette mission permet d'asseoir une solidarité départementale, puisque une collectivité (l'Etat jusqu'en 1985, puis le Département) aide d'autres collectivités (les communes) ayant des moyens plus faibles, insuffisants de façon autonome. De plus, les acquisitions représentent une force commerciale non négligeable, particulièrement dans les départements où le commerce du livre est peu représenté. Mais à côté de ces atouts apparaissent des zones de fragilité : l'acquisition "en masse" de documents peut aboutir à privilégier la force de l'habitude et l'efficacité immédiate, des risques de clivage entre les activités de prestations de services et les activités de traitement des documents peuvent se faire jour.

Notre étude s'attachera tout d'abord à rendre compte du contexte dans lequel elle se place : nous présenterons donc les BDP en les situant dans leur environnement. Notre deuxième partie sera consacrée à la politique d'acquisition des BDP et aux conditions de sa mise en oeuvre. Enfin, nous envisagerons la diffusion des documents et nous tenterons d'en mesurer les enjeux pour la lecture en milieu rural en France. Nous confronterons ces réflexions à la pratique de collègues allemands et canadiens en ce domaine. Nous avons exclu de notre champ les politiques et les pratiques d'élimination qui justifieraient à elles seules une étude entière.

Les limites de notre recherche se situent à la frontière du qualitatif et du quantitatif, entre le discours et les chiffres. Nous avons tenté d'exploiter les données statistiques à notre disposition pour brosser un tableau d'ensemble et nous avons cherché à comprendre comment la politique de gestion des fonds d'une BDP pouvait constituer un filtre de lecture de ses grandes orientations, ainsi qu'un révélateur du paradoxe que doivent gérer en permanence les BDP : conçues comme des points centraux à partir desquels sont diffusés les documents dans les petites communes d'un département, elles disposent d'un fonds éclaté dans de multiples dépôts. Outil de stabilité dans le paysage mouvant de la lecture publique départementale, la BDP ne possède souvent qu'une perception fragmentaire de son fonds en perpétuelle rotation, tiraillée entre la centralité et l'éclatement, entre la rationalité et l'empirisme.

Présentation de la démarche

Afin de mieux cerner les enjeux de la gestion des fonds dans les BDP, nous avons tout d'abord entrepris une recherche bibliographique permettant de situer le contexte et l'objet de l'étude. Nous avons pu ainsi réunir une documentation assez abondante sur les BDP et sur leur champ d'activité. Par contre, la gestion des fonds nous a semblé assez faiblement représentée dans la littérature professionnelle française ; les documents sur le sujet sont plutôt d'origine anglo-saxonne. Peut-être est-ce le fait d'une société où les objectifs de gestion sont plus présents ? Sans doute aussi est-ce dû aux difficultés qu'ont connu, ces dernières années, les bibliothèques anglo-saxonnes, touchées par des réductions de crédits drastiques qui les ont obligées à une gestion rigoureuse.

Après cette phase de recherche bibliographique, nous avons établi divers contacts. Pour appréhender les politiques et les pratiques des BDP dans la gestion de leurs fonds, nous avons retenu un échantillon composé de neuf d'entre elles. Cet échantillon, choisi en collaboration avec l'A.D.B.C.P¹., et en fonction des particularités du réseau ou de l'intérêt du directeur pour notre sujet, comprenait les BDP des départements suivants :

- Ardèche
- Creuse
- Dordogne
- Drôme
- Gironde
- Haute-Vienne
- Landes
- Manche
- Saône-Loire

représentant ainsi :

- une BDP qui a misé sur "l'hyperruralité" ², en proposant une action intense de promotion de la lecture (**Ardèche**)

- deux BDP qui ont restructuré leur desserte après plusieurs années d'existence.

¹M. Caracco, en tant que responsable du groupe de travail sur les réseaux à l'A.D.B.C.P. a aimablement accepté de nous conseiller pour le choix de l'échantillon.

²d'après le terme employé par la BDP pour se définir dans le "Guide des BCP 1991" (cf bg B-3-b)

La BDP de la **Drôme** est maintenant constituée autour de quatre pôles, dont trois appelés "médiathèques de pays" fonctionnent à la fois comme des annexes de BDP et comme des bibliothèques municipales ouvertes au public.

La BDP de **Gironde** qui avait fait partie de la première vague de création des BDP en 1946 a entrepris l'organisation d'un réseau autour de "relais de prêt". Ceux-ci sont situés dans des bibliothèques municipales du département et mis régulièrement à la disposition des responsables des points-lectures du secteur pour le renouvellement des livres prêtés par la BDP .

- une BDP récente, créée en 1985 sur la base d'un réseau homogène composé uniquement de bibliothèques municipales (**Saône-et-Loire**).

- cinq BDP "classiques", constituées autour d'une centrale desservant de multiples antennes dans le département (**Creuse, Dordogne, Haute-Vienne, Landes, Manche**).

Nous avons établi une grille d'entretien¹, destiné aux directeurs de BDP ou aux responsables des acquisitions. Cette grille est axée sur quatre principaux thèmes :

- la politique d'acquisition
- les conditions de sa mise en oeuvre
- les acquisitions et le réseau
- les perspectives

Un courrier a été envoyé à chaque BDP envisagée, pour accompagner la grille d'entretien et demander l'envoi de toutes les statistiques effectuées par la BDP concernant les acquisitions. Après réception du courrier, des entretiens téléphoniques ont eu lieu avec 7 directeurs de BDP, une responsable des acquisitions chargée de la coordination des achats (dans la Manche) et avec une directrice qui a bien voulu répondre à l'entretien avec son adjoint (Ardèche). Le neuvième département retenu pour notre étude est la Gironde, où nous avons effectué une partie de notre stage. C'est donc à l'occasion de notre stage que s'est effectuée la réponse à notre questionnaire.

Nous avons tenté d'analyser les politiques de gestion des fonds, principalement à travers le discours des bibliothécaires. Pour disposer d'éléments objectifs, nous nous sommes servi des données déjà existantes au niveau national, recueillies par l'A.D.B.C.P.

Enfin, notre stage nous a permis d'appréhender la réalité du terrain dans deux établissements de lecture publique. Il s'est scindé en deux parties, l'une à la BDP de Gironde, l'autre dans un service d'aide aux bibliothèques publiques en Allemagne (Fachstelle de Fribourg). Ces deux expériences nous ont apporté l'éclairage de pratiques différentes, avec leurs atouts et leurs difficultés.

¹cf Annexe 1

première partie

1.S'ADAPTER A UN CONTEXTE EN MUTATION

1.1 Les BDP : des bibliothèques au service du milieu rural

1.1.1 Histoire et missions des BDP.

Les premières bibliothèques départementales de prêt furent créées en 1945 : ce sont donc des établissements récents dans le monde des bibliothèques. L'ordonnance du 2 novembre de cette même année, signée par le général de Gaulle ne prévoit que huit départements qui seront dotés d'une bibliothèque centrale de prêt, selon l'appellation qui leur est donnée dans ce texte officiel (et qu'elles conserveront pendant de longues années). Leur faible nombre leur donne un caractère expérimental. Au sortir d'une période difficile de l'histoire française, jaillit l'idée d'un service public qui inonderait intellectuellement l'ensemble du territoire.

Dès le départ est affichée la volonté de ne pas concurrencer les bibliothèques déjà constituées à l'initiative des communes, mais de leur apporter une aide tout en leur permettant de préserver leur autonomie.

La mission première des BDP est définie comme étant le "ravitaillement en livres des campagnes françaises". Ainsi voit le jour un vieux rêve de la profession, le rêve du livre à la maison. Ce n'est plus le lecteur qui va vers le livre, mais le livre qui va vers le lecteur. Et c'est alors que sont lancés sur les routes huit bibliobus, "qui portent le pain de l'esprit à domicile" selon la belle formule de Jean Guéhenno, dans un texte où il retrace pour Julien Cain, en 1954, l'épopée du bibliobus.

Cet outil se révélera très précieux pour les premières BDP aux faibles moyens. Elles sont en général installées sommairement, dans des locaux provisoires et mal adaptés. Les effectifs y sont très réduits, se limitant dans la plupart des cas à quatre personnes : un conservateur chargé de la direction, un (ou plutôt une) secrétaire, un (et souvent une) sous-bibliothécaire plus un chauffeur, pour assurer la desserte d'un département entier ! Mais à une époque où la lecture publique en France est balbutiante et où l'automobile est encore peu répandue, aller au devant du public pour proposer des livres est un service dont on a du mal à se représenter aujourd'hui le caractère innovant.

Les réactions du public sont d'ailleurs très vives... et très contrastées. Un chauffeur de bibliobus racontait que les instituteurs cessaient la classe séance tenante dès qu'ils entendaient le bruit du bibliobus qui provoquait des cris de joie. Mais dans d'autres villages, où les services de l'Etat sont jugés avec une méfiance farouche, c'est avec des pierres que l'accueil se faisait !

La constitution initiale du fonds avait été effectuée par la Direction des Bibliothèques et par les directeurs des B.D.P., "en s'attachant à trouver les livres qui forment la base d'un humanisme souriant et éclairé ; sauf erreur bien involontaire ou surprise toujours possible, l'on a essayé de n'éliminer de ce choix que les livres d'un vulgarisme bas ou d'un immoralisme dangereux, car le livre vulgaire ou immoral à plaisir ne peut que salir ou détruire" ¹. Le souci est de répondre aux besoins de tous, en offrant des ouvrages attrayants, "des plus simples aux plus savants".

¹cf Annexe 2 : note de Jeanne Philippe-Levatois présentant la BDP des Deux-Sèvres en 1945.

Le choix de livres revêt à cette époque une importance particulière. Il faut veiller à ne pas heurter les sensibilités. Ainsi, jusque dans les années 60, à la bibliothèque centrale de prêt des Deux-Sèvres, chaque livre est soigneusement "visé" par la directrice, qui applique d'une main ferme trois traits rouges sur la couverture du livre jugé "tendancieux" pour des raisons diverses, qui tiennent avant tout à la morale ou à la religion. Parmi ces livres marqués de rouge, se trouveront aussi bien L'Amant de Lady Chatterley que La Vie de Jésus de la Comtesse de Ségur, car l'ouvrage pourrait déclencher les foudres d'un instituteur "laïc". L'attention du lecteur est donc attirée par ce signe distinctif qui lui permettra de faire son choix en toute connaissance de cause.

Les premiers bibliobus sont des "bibliobus-caisses" : dans un souci d'efficacité, les bibliothécaires livrent des caisses de livres dans les communes, où les responsables du "dépôt du bibliobus" sont chargés de les prêter au public. Il est possible de desservir une vingtaine de communes dans la même journée. Une grande partie du travail du bibliothécaire est consacrée à la préparation de ces caisses. M. Fillet, dans un article du "Cahier des Bibliothèques de France" décrit ainsi la composition-type d'une caisse de 75 volumes destinée à une commune de 800 habitants :

- " 9 albums d'enfants, 21 contes et romans pour scolaires (de 9 à 14 ans), 32 romans, nouvelles, policiers, 13 livres classés" (CBF 2. 1954, p. 142)

Il souligne, dans ce même article, la difficulté du choix des romans :

"Il fallait choisir les titres en évitant le double écueil d'un niveau trop élevé écartant un grand nombre de lecteurs, ou d'un niveau culturel trop bas ne correspondant pas à notre but culturel. Compte tenu des caractères de la littérature moderne, de la qualité et des goûts de nos lecteurs, nous avons été amené à distinguer trois classes de romans : les romans "classiques" qui forment les listes C de 10 volumes, les romans français de bonne tenue, les romans étrangers classiques et représentatifs qui forment les listes M-E (Modernes-Etrangers) de 10 volumes, les romans "faciles", les romans policiers qui forment les listes A-A (Amour-Aventure) de 12 volumes (10 romans et 2 policiers)."

Le bibliothécaire est ainsi investi d'une responsabilité qui peut sembler considérable, à savoir le choix des livres pour l'ensemble d'un village. Cette responsabilité, qui est apparue peut-être trop importante, sera bientôt déléguée aux responsables des dépôts de livres dans les communes, avec l'aménagement de nouveaux bibliobus plus vastes, comportant des rayonnages pour le choix des ouvrages. Dans certains cas, le public a directement accès au bibliobus qui stationne, à intervalles réguliers, sur les places de marché ou tout autre lieu fréquenté.

Depuis leur origine, les B.D.P. sont très liées à l'école : leur Ministère de tutelle est l'Education Nationale, et dans les villages, les instituteurs sont des médiateurs importants : ils occupent souvent les logements de fonction et donc vivent dans la commune qu'ils contribuent à animer. Les écoles représentent un fort pourcentage des dépôts. Des expériences "pilotes" sont menées en direction des scolaires à qui l'on propose des livres en prêt direct. Les années 70 voient l'apogée du secteur scolaire qui absorbe une part importante de l'activité des B.D.P.

Parallèlement apparaît une tendance qui va croître avec l'extension des BDP : un développement du nombre des dépôts, dans le but de rapprocher au maximum le lecteur d'un point de lecture. Cette préoccupation s'avérera difficile à gérer, certaines communes allant jusqu'à être dotées de six ou sept dépôts. De plus, cela conduit à un éparpillement de l'action de la BDP.

En 1978, paraît la circulaire "Groshens" qui amorce un changement de cap pour les BDP. A ce moment-là, elles ont changé de tutelle puisque le Ministère auquel elles sont rattachées n'est plus l'Education Nationale, mais la Culture. Leur nouvelle priorité devient la mise en place de bibliothèques municipales dans les communes, ou de relais de bibliothèques qui en seront la préfiguration. Elles doivent également se désengager du secteur scolaire. Quelques années après, la circulaire "Gattegno" de 1985 précise leur action, en recommandant la desserte d'une commune dans un lieu unique et en faisant des municipalités les interlocuteurs naturels et privilégiés des BDP.

Le grand mouvement de la décentralisation marquera une étape importante, par le transfert des BDP aux Conseils Généraux, qui deviennent en 1986 leurs nouvelles tutelles, l'Etat ayant assuré depuis 1982 la couverture de l'ensemble du territoire national.

1.1.2 Terrain d'action.

Les B.D.P. sont donc actuellement des services dépendant des Conseils Généraux, ayant vocation à desservir les communes de moins de 10.000 habitants. Quelles sont les caractéristiques de leur terrain d'action ?

Le département se définit essentiellement par la notion de territoire, regroupant diverses entités sociologiques, économiques et culturelles. Il est fréquent de rencontrer des départements constitués de micro-régions aux caractères très différents, voire opposés (selon les critères de richesse, de religion, etc.).

Tous doivent faire face à la dispersion de la population, éparpillée dans une multitude de communes, puisque la France en compte plus que l'ensemble de l'Europe, soit environ 36.000. La rationalisation de la gestion communale est une préoccupation qui est apparue très tôt. Dès 1789, le projet défendu par Thouet et inspiré par Dupont de Nemours et Condorcet aurait conduit au regroupement de communes, formant 720 unités. Mais à l'aube du vingt-et-unième siècle, aucune réforme limitant le nombre des communes n'a pu aboutir. L'intercommunalité, encouragée par divers textes, reste à mettre en oeuvre dans bien des secteurs, notamment celui des bibliothèques, malgré les efforts entrepris dans cette voie. Les municipalités étant devenues les partenaires privilégiés des BDP, se pose pour celles-ci la question de l'aménagement du territoire, envisagé sous l'angle culturel ; et la faiblesse des moyens de bien des communes de petite taille est un élément qu'elles doivent prendre en compte dans leur action.

Du fait de leur vocation à desservir les petites villes, les B.D.P. sont assimilées au "rural" et souvent le rural au monde paysan. Mais la situation est bien différente ; malgré la diversité des régions plusieurs grandes tendances peuvent se dégager :

- l'agriculture est de plus en plus mécanisée ; elle utilise donc de moins en moins de main d'oeuvre. Les ouvriers sont maintenant plus nombreux que les agriculteurs. En 1982, un habitant du monde rural sur 3 est ouvrier, alors que les agriculteurs ne représentent plus qu'un habitant sur 4.

- un attrait pour le milieu rural est apparu, avec le développement du tourisme vert et l'arrivée de jeunes retraités, désireux de profiter dans un cadre agréable de leurs années de repos. C'est ainsi qu'à partir des années 60, le solde migratoire en faveur de la ville diminue, même si la population rurale est toujours nettement minoritaire dans la population française : elle en représente 27 % en 1975 (14,5 millions d'habitants), alors qu'elle en représentait 75 % en 1846 (27 millions d'habitants)¹

- les "rurbains", qui vivent dans une petite ville, en dehors d'une grande agglomération constituent une population importante (23 millions en 1986)² ; ils ont contribué à rapprocher les modes de vie urbains et citadins. L'équipement des ménages, par exemple, est maintenant aussi important en milieu rural qu'en ville ; les ruraux possèdent autant de réfrigérateurs, de lave-vaisselles que les citadins, et ils sont mieux équipés en lave-linges, congélateurs et voitures. Celles-ci ont d'ailleurs permis aux ruraux de vaincre, pour une grande part leur isolement. La plupart des services et des commerces courants sont devenus facilement accessibles : l'alimentation et la boulangerie sont en moyenne à 2 km, le médecin et le pharmacien à 4 km, tandis qu'il faut parcourir en règle générale de 9 à 15 km pour trouver un magasin de vêtement, une librairie-papeterie, un vétérinaire, un supermarché.

- une qualité de services, sociaux, sportifs ou culturels est demandée par la population rurale, à laquelle les élus deviennent sensibles, pour maintenir la vie de la commune : les terrains de sports sont ainsi présents dans 30 % des communes entre 200 et 500 habitants, dans 70 % des communes entre 500 et 1.000 habitants, et dans les communes supérieures à 2.000 habitants l'équipement sportif est en général supérieur à celui des villes.

Ces grandes tendances marquent donc une évolution importante du monde rural, que les BDP doivent prendre en compte. Elles doivent faire face à la multitude des communes pour la constitution d'un réseau cohérent ; elles doivent répondre aux besoins d'un public potentiel, dont la composition sociologique et démographique se modifie. Elles doivent enfin offrir un service à la mesure des exigences d'une population, qui sort de son isolement : si le dépôt d'une caisse de 75 livres dans une commune de 800 habitants était un événement d'importance et considéré comme une chance pour ceux qui en bénéficiaient, il n'en est plus de même aujourd'hui où les ruraux vivent à l'heure de la voiture, de la télévision et du minitel. Quelques livres au fond d'un placard ne représentent plus l'ouverture sur le monde, qu'ils appréciaient dans les années 50.

En outre les particularités du fonctionnement des BDP ainsi que le contexte de la lecture publique en milieu rural, donnent une acuité particulière à la satisfaction du lecteur :

- malgré le nombre important de documents acquis par une BDP, l'offre reste limitée pour chaque point du réseau : un bibliobus ne contient dans le meilleur des cas que 2.000 à 3.000 documents et les magasins ne fourniront qu'une infime proportion du fonds qui se trouve disséminé dans plusieurs centaines de dépôts. Dans une BDP qui desservirait 300 dépôts 3 fois par an, il faudrait attendre 33 ans pour qu'un ouvrage acheté en trois exemplaires circule dans tous les dépôts !

¹cf bg B-1-a : CHAPUIS, Robert. Les ruraux français.

²cf bg B-1-a : BENOIT, Philippe. Enquêtes 1989 sur 23 millions de rurbains.

- la satisfaction des demandes des lecteurs répond à des besoins plus impérieux dans la population rurale que dans la population citadine : où le lecteur d'un village de 300 habitants peut-il se procurer l'ouvrage qu'il cherche, sinon par l'intermédiaire de la BDP ?

Ces quelques constatations donnent la mesure des efforts à entreprendre par une BDP pour offrir au lecteur final le service de qualité qu'il est en droit d'attendre, dans un monde de l'information de plus en plus complexe.

1.1.3 L'information en milieu rural

La maîtrise de la production et du traitement de l'information est devenue la clé du monde moderne. Il existe maintenant un espace "informationnel" comme il existe un espace maritime ou aérien, ainsi que l'a montré dans une circonstance de crise, la récente guerre du Golfe, prouvant s'il en était besoin, que celui qui détient l'information détient le pouvoir.

Pour le milieu rural, l'accès à l'information représente un facteur de développement. Mais la maîtrise de l'information, de plus en plus complexe, nécessite un niveau de formation de plus en plus élevé, difficile à atteindre en milieu rural, à cause de difficultés majeures :

- l'infrastructure d'éducation fait défaut ou est en voie de disparition. Il est difficile de développer ou même de maintenir de petites écoles rurales qui posent des problèmes croissants. Elles représentent un surcoût par rapport aux normes nationales d'encadrement et d'équipement, tant pour l'Etat que pour les communes. D'autre part, les emplois d'enseignement sont généralement peu attrayants pour des enseignants issus majoritairement du milieu urbain.

- à l'exception des programmes de formation agricole et forestière, les schémas, d'éducation et de formation sont plutôt ciblés sur les populations urbaines et industrielles, s'adaptant mal aux préoccupations du développement rural.

Or, le développement de nouvelles activités dans les zones rurales passe par de nouvelles qualifications professionnelles, ainsi que par l'information qui les entoure et qui les prépare, et qui pourrait être axée sur :

- la pluriactivité de l'exploitant agricole et de sa famille appelés à gérer un ensemble complexe de production, de transformation, de commercialisation de produits agricoles,

- la valorisation de l'exploitation agricole, par l'instauration d'activités liées à l'agrotourisme, l'accueil des jeunes, des activités périscolaires en milieu rural,

- l'artisanat rural, souvent centré autour de l'habitat et de la maintenance de celui-ci et du matériel agricole,

- la mise en place de nouveaux types de services mobiles (de dépannage, de vente et d'achat, ou liés à la formation, au conseil, à l'information, à l'animation).

Une étude très intéressante a été menée en 1982/1983, dans le cadre du programme d'utilisation du Vidéotex en France. Après une première phase d'expérimentation en milieu urbain, la deuxième phase a été entièrement consacrée au milieu rural. Elle s'est déroulée dans 49 communes de 500 habitants en moyenne, dans deux départements : les Alpes de Haute Provence et le Lot-et-Garonne. Conduite à l'initiative du Secrétariat Général du Gouvernement et de plusieurs ministères (Ministères de l'Agriculture, de l'Industrie et de la Recherche, de l'Intérieur et de la décentralisation, Ministère délégué chargé des PTT, Secrétaires d'Etat auprès du Premier Ministre chargé de la Fonction Publique et des Réformes administratives, chargé du Plan), elle a été coordonnée par le CESIA (Centre d'Etudes des Systèmes d'Information des Administrations).

Des banques de données nationales d'information étaient ainsi mises à la disposition du public grâce à des terminaux vidéotex installés dans des lieux publics :

- dans les Alpes de Haute-Provence, 15 bureaux de poste, 4 mairies et un bureau de tourisme en furent dotés

- en Lot-et-Garonne, ce sont 25 bureaux de poste et 5 mairies qui en furent pourvus.

L'ensemble des terminaux étaient manipulés par des médiateurs : agents de guichet, receveurs des postes, secrétaires de mairie.

La banque de données accessible était composée de 15.000 pages environ, fournies par près de 90 prestataires de services, représentant des organismes publics nationaux, des administrations locales ainsi que des associations à vocation sociale. La liste des prestataires de service comprenait des organismes aussi différents que les DDASS (Direction Départementale des Affaires sanitaires et sociales) des Alpes de Haute Provence et du Lot-et-Garonne, les chambres de commerce et d'agriculture, les Caisses d'Allocations Familiales, les Directions Départementales de l'Équipement, les services fiscaux, les Directions Départementales Temps libre, Jeunesse et Sports de ces deux départements, le Centre National d'Enseignement par Correspondance ou que le Ministère de l'Économie.

Les thèmes d'information retenus concernaient, notamment, la vie professionnelle, l'enseignement, la justice, la santé, les documents officiels et les formalités administratives, la communication, les PTT, le service national, le logement, les impôts, et les douanes.

Les observations sur le terrain ont permis de noter les thèmes les plus consultés par le public :

- thèmes liés à la réglementation administrative : rentrée universitaire, concours, sécurité sociale, fiscalité, etc.

- thèmes liés aux droits et démarches : recherches d'aides financières spécifiques au milieu rural (subventions à l'habitat rural, aide aux agriculteurs, et aux artisans; etc.), retraite.

Le rôle des médiateurs s'est révélé très important ; ceux-ci ont manifesté des attitudes assez différentes, reposant schématiquement sur quatre types :

- le "dirigiste" qui mène de bout en bout les recherches sans laisser aucune part à l'utilisateur

- le "presse-boutons" qui laisse l'initiative entière à l'utilisateur, en se contentant de l'aspect technique de la recherche

- l'"alchimiste", qui cherche à ménager un effet pour que la recherche apparaisse "miraculeuse"

- le "pédagogue" qui cherche à faire comprendre et partager son savoir à l'utilisateur.

La dernière attitude a favorisé le succès de l'opération dans les lieux où elle a été adoptée par le médiateur. Il est apparu que la fonction de renseignement exige des compétences indispensables : le sens du contact, une bonne connaissance du monde de l'administration ainsi qu'une bonne culture générale.

Cette expérience a montré les thèmes d'information les plus appréciés, ainsi que la forte demande d'information des habitants du milieu rural et le succès d'une coopération menée par les pouvoirs public.

On peut s'étonner de l'absence des bibliothèques dans les lieux d'implantation de l'expérience : les bibliothèques municipales ne constituent-elles pas un point d'information idéal dans une commune, disposant de ressources documentaires et d'un personnel qui a vocation à accueillir et à renseigner le public ? Ceci peut s'expliquer par le petit nombre de bibliothèques municipales en 1982 dans les communes rurales et par la faible taille des communes de l'échantillon (500 habitants).

Néanmoins, cette expérience peut être riche d'enseignement pour les BDP, en montrant la nécessité d'une coopération bien conduite pour la mise à disposition de l'information en milieu rural, facteur de développement, qui permettrait de renforcer son attractivité.

1.2 Entre livres et lecteurs : une nécessaire médiation.

1.2.1 Bibliothécaire : un métier qui évolue.

Les fonctions du bibliothécaire se sont modifiées au fil du temps, devenant de plus en plus techniques et complexes, entraînant une professionnalisation du métier.

Le choix des documents dans une bibliothèque est une mission qui a pris de l'importance pour le bibliothécaire français avec le développement de la lecture publique.

Quand il s'agissait pour une bibliothèque municipale de conserver le patrimoine livresque d'une ville, les achats avaient surtout pour but de compléter les collections anciennes et de répondre aux besoins des érudits locaux. La responsabilité du bibliothécaire était alors fortement limitée. Une ordonnance royale de 1839 avait ainsi établi auprès des bibliothèques municipales des comités d'inspection et d'achat "dotés d'importantes attributions" dans le but de "contrôler la négligence des bibliothécaires" et "l'insouciance des municipalités" (L. Coyecque, Code administratif, t.1, p.400-401).

Les confiscations révolutionnaires, qui furent à l'origine de bien des bibliothèques municipales ou qui contribuèrent à leur spectaculaire accroissement, leur léguèrent en même temps qu'un fonds d'une grande richesse (de 10 à 15 millions de volumes), une image d'un certain type de bibliothèque, pensée comme la mémoire du monde, conservatoire de la culture, où les tâches essentielles sont d'inventorier et de conserver les documents.

Avec l'ouverture à un public plus large, la conception des bibliothèques évolue, s'orientant dans deux directions qui conditionneront le choix des ouvrages :

* la bibliothèque publique est considérée comme une institution éducative qui procure aux lecteurs information et récréation et qui contribue à l'enrichissement de la vie. La collection comprendra des ouvrages susceptibles d'atteindre ce but, donc des ouvrages de qualité.

* la bibliothèque publique est considérée comme une institution démocratique dont les charges incombent à la collectivité, où le contribuable est donc en droit d'attendre les documents qu'il cherche.

Ces deux conceptions, qui en France coexisteront, sans s'exclure, contribueront à faire changer l'image des bibliothèques, en même temps que celle du bibliothécaire, à qui l'on reconnaît la responsabilité qui lui faisait défaut au 19^{ème} siècle: celle du choix des documents. Mais avec cette mission nouvelle se posent des questions nouvelles :

- comment le rôle du bibliothécaire se définit-il ? Est-il un prescripteur, veillant à la qualité de son fonds ? Est-il un diffuseur cherchant à attirer le public le plus nombreux ? Est-il un gestionnaire soucieux de "manager" au mieux les ressources qui lui sont confiées ?

L'augmentation considérable du nombre de titres publiés rend par ailleurs de plus en plus difficile le travail de sélection. Comment choisir quelques dizaines, quelques centaines ou quelques milliers de titres dans l'ensemble de la production éditoriale ? Le bibliothécaire moderne peut difficilement se targuer de connaître l'intégralité de la production. Après avoir chassé la poussière des rayons, il lui faut affronter la marée livresque, sans cesse renouvelée.

Dans une société où l'information est une valeur de plus en plus reconnue, le bibliothécaire ne peut plus rester isolé dans le monde clos de la bibliothèque, occupé aux seules tâches de répertoire et de préservation des documents. Il lui est devenu nécessaire de connaître les grandes tendances de l'édition, avec ses circuits de commercialisation, ainsi que les habitudes de lecture d'un public de plus en plus diversifié, qui ne se limite plus aux seuls érudits venus compulsier quelques livres rares ou précieux. La fonction de médiation entre le livre et le lecteur se renforce.

Les bibliothèques centrales de prêt se sont constituées la plupart du temps ex-nihilo, sans fonds ancien, sans fonds de conservation. Leur activité s'est donc aussitôt orientée vers la communication du document et sa diffusion. Elles se sont placées d'emblée dans le domaine de la lecture publique, avec le souci d'une diffusion au plus grand nombre.

Le choix des documents dans les BDP a revêtu, à l'origine une importance particulière, ainsi que nous l'avons montré¹, reflétant la conception qu'en avaient ses fondateurs. Avant de nous pencher sur la (ou peut-être les) politique(s) d'acquisitions des BDP d'aujourd'hui, nous attacherons à définir le contexte général dans lequel s'exerce ce choix, en présentant de brefs repères de la production éditoriale française et en nous penchant sur les habitudes et les goûts des lecteurs.

1.2.2 Les livres : bref aperçu de la production éditoriale.

L'édition est un secteur d'activité qui a connu de profonds changements, qui ont bouleversé sa structure. Quelques maisons d'édition que nous connaissons aujourd'hui sont nées au cours du siècle dernier (Larousse, par exemple), mais la fonction éditoriale s'est considérablement modifiée, pour tendre à une spécialisation : les fonctions d'imprimeur, d'éditeur et de libraire qui étaient liées au cours des siècles passés, deviennent des fonctions séparées et les éditeurs font appel à des diffuseurs qui assurent la commercialisation du livre et à des distributeurs qui se chargent du stockage et de la mise à disposition matérielle du document.

Depuis la dernière guerre mondiale, l'édition française a connu plusieurs phases :

- stagnation (1950-1958)
- croissance forte et régulière (1959-1967), due principalement à la modernisation de la distribution, avec la mise en place de nouvelles structures et l'apparition du livre dans les grandes surfaces.
- croissance moins forte et turbulente (1968-1981), avec le développement des collections de poche et du phénomène des best-sellers à l'américaine
- reprise lente de la croissance à partir de 1982.

Si les dix dernières années représentent une période de progression pour l'édition française, celle-ci doit être relativisée par la faible importance de ce secteur d'activité dans l'économie nationale : l'édition, stricto sensu, représente à peine 0,3 % du PIB². D'autre part, les statistiques du Syndicat National de l'Edition, publiées en 1991, indiquent un léger fléchissement de l'activité en 1990. En effet, la progression du chiffre d'affaire de l'édition française s'est établie à 4,1 % en francs courants (contre 8,7 % en 1989), soit moins de 0,5 % en francs constants (contre 5% en 1989, 5,3% en 1988, 3,8 % en 1987. Le tableau³ ci-dessous permet de dresser la situation de la production, où l'on note un léger accroissement des titres, mais une baisse des exemplaires :

¹cf supra 1.1.1

²BRETON, Jacques. Crises et mutations de l'édition française depuis la fin de la Seconde guerre mondiale : Communication présentée au 8ème colloque international de bibliologie, 25-27 septembre 1989.

³In : Livres de France. N° 131, juin 1991, p. 45 - Source : SNE

L'ACTIVITÉ ÉDITORIALE EN 1990

	1989	1990	Variation	1990*
Chiffre d'affaires (MF) (Ventes de livres et cessions de droits)	12.849	13 375	4,1	15 317
production en titres	35 889	38 414	7,0	39 361
dont nouveautés + nouvelles éditions	19 750	20 252	2,5	21 199
dont réimpressions	16 139	18 162	12,5	18 162
production en exemplaires**	396 068	386 165	- 2,5	418 990
dont nouveautés + nouvelles éditions	228 758	212 311	- 7,2	245 136
dont réimpressions	167 310	173 854	3,9	173.854
tirages moyens	11 036	10 053	- 8,9	-
dont nouveautés + nouvelles éditions	11 580	10 483	- 9,5	-
dont réimpressions	10 366	9 572	- 7,7	-

* y compris les clubs de vente par correspondance

** en milliers

Les résultats se révèlent contrastés, selon les catégories de livres. Certains secteurs connaissent une baisse parfois sensible du chiffre d'affaires (en francs courants) :

- 12,8 % pour les livres d'art
- 3,5 % pour les livres scolaires, qui connaissent pour la première fois depuis dix ans un net recul
- 2,9 % pour les livres pratiques
- 1,0 % pour l'histoire et la géographie

Les hausses, classées par ordre croissant, s'établissent ainsi :

- + 7,2 % pour la littérature générale
- + 7,7 % pour les encyclopédies et les dictionnaires
- + 10 % pour les sciences, technique et médecine
- + 13,8 % pour les sciences humaines
- + 15,3 % pour les livres de jeunesse.

Il s'agit d'une production en perpétuelle fluctuation, où les effets de l'industrialisation se font de plus en plus sentir. Cette modernisation a des répercussions notables dans la production :

- les éditeurs dont les liquidités sont de plus en plus investies dans le financement de la structure de distribution cherchent à limiter la prise de risques. Cela, conduit à favoriser les rééditions, les séries, les "coups commerciaux". Le livre, peu à peu, se banalise, pour entrer dans des standards bien définis. Les "poches" et les produits vendus par les clubs se développent : près de 28 % des livres vendus en 1986¹ sont des livres de poche qui constituent le tiers des livres produits, dont les 3/4 sont des rééditions, et dont le quart restant se compose d'inédits comprenant aussi bien des essais de sciences humaines que les ouvrages de la collection Harlequin.

- la durée de vie d'un livre est de plus en plus courte, car le stockage et la gestion des titres coûte cher. Alors qu'en 1971, le Centre de Diffusion du Livre d'Hachette gérait 170.000 titres disponibles, en 1985 ce n'était plus le cas que pour 27.000. Un titre chasse l'autre, les livres devenant des produits à rotation rapide.

Ces quelques indications permettent de broser un tableau rapide de la production de livres, avant de nous intéresser à ceux à qui ils sont destinés.

¹les chiffres cités sont tirés de l'ouvrage de Jean-Marie Bouvaist et de Guy Boin : "Du printemps des éditeurs à l'âge de raison : les nouveaux éditeurs en France : 1974-1988. Documentation française, 1989. 222 p.

1.2.3 Qui sont les lecteurs ?

Plusieurs éléments permettent de mieux connaître les goûts et les habitudes de lecture des Français. Sans prétendre nullement à l'exhaustivité, nous nous appuyerons sur quelques études qui apportent chacune un éclairage différent, et qui concernent plus particulièrement :

- la lecture et l'achat de livres
- la lecture comme pratique culturelle

Une enquête réalisée en 1976 par la société SERVO (Services et Organisations)¹, a eu pour objet le livre et la lecture en France, portant sur 1982 individus interrogés sur leurs pratiques de lecture et d'achat de livres. L'analyse des réponses fournies a permis de distinguer 9 groupes, établis en fonction des styles de vie ainsi que des comportements des "lecteurs-acheteurs".

1 - Forts lecteurs, grands acheteurs, socialement actifs.

Les membres de ce groupe sont de forts lecteurs, pour la plupart hommes ou femmes de moins de 40 ans ; souvent membres d'associations, ils mènent en général une vie sociale active. Ils représentent le tiers de l'échantillon interrogé, mais ils effectuent plus de 50 % des achats, le plus souvent dans une grande librairie ou dans une librairie spécialisée, sans être attachés à un fournisseur particulier.

Leurs goûts de lecture les orientent, par ordre de préférence vers les romans et les nouvelles, les livres d'histoire, les classiques, la poésie, les sciences humaines ; ils ne dédaignent ni la bande dessinée, la science-fiction ou le fantastique, même si leurs lectures sont moins fréquentes dans ces domaines.

Ce groupe comporte des non-acheteurs, dont la raison principale du non-achat est la possibilité d'emprunter des livres aux amis ou la fréquentation d'une bibliothèque.

2 - Faibles lecteurs, amateurs de sorties

Ce groupe est constitué de faibles lecteurs, qui se révèlent pourtant de bons acheteurs. Le manque de temps, mais surtout le refus d'empiéter sur les heures de loisirs (télévision, sorties, réception d'amis) explique leur faible attrait pour la lecture.

Leurs goûts les orientent vers les romans, puis vers les dictionnaires, les encyclopédies, les livres pratiques et d'actualité politique. Ils marquent une préférence pour la librairie-papeterie, mais ils achètent également dans les grandes surfaces.

¹Services et Organisations, 12 rue Henner - 75009 PARIS

Les non-acheteurs du groupe invoquent comme raison principale à leur non-achat leur manque d'intérêt pour la lecture.

3 -Faibles lecteurs, acheteurs de livres-cadeaux

Les membres de ce groupe sont de faibles lecteurs, mais ils achètent volontiers des livres pour leur entourage (livres cadeaux, livres scolaires). Leurs occupations favorites pendant leurs loisirs sont les soirées familiales et les émissions télévisées.

Romans, livres policiers et d'espionnage, beaux livres d'histoire, dictionnaires, encyclopédies, livres de sciences et de techniques sont les livres préférés de ces acheteurs, qui pratiquent toutes les formes de commerce, sans lieu d'achat fixe.

4 Forts lecteurs, amateurs d'une "lecture-refuge"

Grands lecteurs, les membres de ce groupe considèrent la lecture comme un refuge face aux problèmes et à la foule. Amateurs de sortie, ils ne savent pas refuser une invitation et avouent ne pas lutter pour préserver leur temps de lecture.

Ce groupe est constitué principalement de femmes, plutôt jeunes, habitant en province ; elles empruntent et achètent beaucoup, dans des lieux qui leur importent peu, même si elles semblent préférer la grande librairie ou la librairie de quartier.

Leurs goûts les orientent principalement vers la littérature romanesque et la science-fiction, puis vers le théâtre et la poésie. Par contre, les encyclopédies et les livres pratiques font l'objet d'un rejet.

5 -Faibles acheteurs, par raison économique

Ce groupe est constitué d'acheteurs médiocres, ayant des attitudes face à la lecture très contrastées. Il est composé de non-lecteurs convaincus, grands amateurs de télévision, et de forts lecteurs pour qui la lecture d'un bon livre est la distraction favorite. Ils ont en commun leur faible goût pour la vie sociale.

Ce sont plutôt des femmes sans profession, relativement âgées, qui achètent leurs livres de préférence dans une maison de la presse, un supermarché ou une librairie papeterie, sans être hostiles à la vente par correspondance.

Les romans, les livres policiers et d'espionnage, les livres d'histoire et les livres pour enfants sont leurs livres préférés, tandis que sont rejetés les livres de science-fiction, de fantastique et de sciences humaines.

Le coût d'un livre est la raison principale invoquée pour le non-achat.

6 - Lecteurs moyens

Lecteurs moyens, les membres de ce groupe achètent volontiers des livres, pour eux-mêmes ou pour leurs amis. Relativement jeunes (entre 25 et 50 ans), ils ne privilégient nullement la lecture dans leurs activités. Pour eux l'éducation des enfants est la préoccupation majeure.

Pratiquant fréquemment un sport et fréquentant les associations, ils se rencontrent surtout dans les villes moyennes (20.000 à 100.000 habitants) de la région parisienne et de la région méditerranéenne.

Ils sont amateurs de romans, best-sellers, livres sur le sport, qu'ils achètent indifféremment dans tous les lieux de vente et en particulier les bibliothèques de gare, les kiosques, les grandes surfaces, ou également par correspondance.

Ceux qui n'achètent pas de livres, l'expliquent par le manque de temps à consacrer à la lecture.

7 - Faibles lecteurs, faibles acheteurs

Ce groupe, constitué de faibles lecteurs qui sont également de médiocres acheteurs, est le moins nombreux de l'échantillon. Les retraités représentent 30% de ce groupe, dont les membres sont par ailleurs, de grands consommateurs d'émissions télévisées.

Les acheteurs de ce groupe fréquentent plus particulièrement la librairie de quartier et la grande librairie. Leurs goûts les portent plutôt vers les romans, les livres policiers et d'espionnage ; ils achètent ensuite des livres classiques et des bandes dessinées.

Le manque de temps et d'intérêt pour la lecture constituent les obstacles principaux à l'achat.

8 - Faibles lecteurs, acheteurs de livres "utiles"

La lecture est vécue comme une activité concurrente des autres, et un obstacle à la vie familiale pour les membres de ce groupe, composé en majorité de non-actifs et de femmes, d'un âge moyen relativement élevé.

Les faibles achats effectués par les membres du groupe, le sont dans les librairies papeteries ou à domicile ; ils concernent les dictionnaires, les encyclopédies, les beaux livres, les livres de sport, les livres pour enfants, les livres scolaires et plus particulièrement les livres de collection.

Le non-achat s'explique essentiellement par le manque d'intérêt pour la lecture.

9- Lecteurs occasionnels

Egalement faibles acheteurs, les membres de ce groupe sont cependant plus intéressés par la lecture que les membres du groupe 8. Ce groupe est constitué en majorité de personnes relativement âgées, lectrices de la presse féminine. La lecture d'un bon livre est pour elles la distraction agréable d'une soirée.

Les livres sont achetés le plus souvent en grandes surfaces à l'occasion d'autres achats, ou parfois en librairie, par les membres de ce groupe qui préfèrent les romans, les livres policiers et d'espionnage, d'histoire, les dictionnaires et les encyclopédies, tandis qu'ils rejettent les livres de poésie, de politique ou de sport.

Trois obstacles majeurs s'opposent pour eux à l'achat de livres : le manque de temps, d'intérêt et le prix des livres.

Comme on le voit, il s'agit d'une typologie complexe, où la lecture peut être vécue comme concurrente ou au contraire complémentaire d'autres activités. Elle peut être liée ou non à l'achat de livres, qui s'effectue sur des motivations diverses, achat pour soi ou pour les autres, avec ou sans objet prédéfini.

Comment se situe la lecture dans les pratiques culturelles des Français ?

A cette vaste interrogation, l'enquête menée par le département des Etudes et de la Prospective du Ministère de la Culture apporte de nombreux éléments de réponses. Malgré ses limites dues à l'échantillon retenu (les Français âgés de plus de 15 ans), à la méthode retenue (basée sur les déclarations des personnes sondées) et aussi à l'ampleur du sujet, elle permet de repérer quelques grandes tendances, que nous évoquerons schématiquement à partir de la dernière enquête en date de 1989, faisant suite à celles qui eurent lieu en 1973 et 1981.

La première tendance qui se dégage peut être interprétée comme une banalisation du livre. De moins en moins de Français restent à l'écart de sa possession : alors que 25 % des Français déclaraient ne posséder aucun livre à la maison en 1973, ils ne sont plus que 13 % en 1989. D'autre part, il existe de moins en moins d'exclusivité ou d'opposition entre les genres ; des genres considérés auparavant comme mineurs sont maintenant bien intégrés aux pratiques de lecture : ceux qui lisent le plus de bandes dessinées figurent parmi les forts lecteurs.

Si le nombre de Français qui déclarent avoir lu un livre au cours de l'année, est plus important en 1989 qu'en 1973 (74 % contre 70 %), par contre on note une diminution du nombre des forts lecteurs : ceux qui lisent plus de 25 livres par an sont passés de 22 à 17 %. Le nombre des lecteurs inscrits en bibliothèque augmente régulièrement et faiblement, passant de 13 à 16 %, mais la fréquentation en est plus importante : 23 % des Français déclarent être allés une fois dans l'année à la bibliothèque. On peut donc noter un élargissement relatif des pratiques de lecture, en soulignant toutefois le rôle déterminant joué par le capital culturel et social : ce sont toujours les plus diplômés et les membres des catégories socio-professionnelles les plus favorisées qui lisent le plus. La catégorie socioprofessionnelle la plus éloignée de la lecture est celle des agriculteurs : ils sont 53 % à déclarer n'avoir jamais lu un livre dans l'année (alors que la moyenne nationale est de 25 %).

Avec l'augmentation du temps de loisirs, les pratiques culturelles de Français se développent : ils sont de plus en plus nombreux à posséder des disques ou des livres, ils écoutent de plus en plus régulièrement de la musique. La lecture n'est plus cette pratique marginale qu'elle était dans les siècles passés, mais elle n'est pas non plus aussi sacralisée que lorsqu'elle était l'apanage d'un noyau de lettrés. La lecture tend à devenir une pratique comme une autre, et à perdre peu à peu son pôle d'attraction dominant au profit du pôle audio-visuel, avec l'augmentation très sensible de l'écoute de la télévision et de l'écoute musicale, ces dix dernières années.

deuxième partie

2. CONSTITUER DES COLLECTIONS

La constitution de collections a toujours été pour les BDP une tâche importante : elles acquièrent des documents pour les diffuser dans les communes de moins de 10.000 habitants du département. Nous envisagerons dans cette partie les moyens dont elles disposent dans leur ensemble, avant de nous pencher sur leur(s) politique(s) d'acquisitions à travers l'exemple de quelques unes d'entre elles.

2.1 Les moyens des BDP.

2.1.1 Le budget.

Les dépenses d'acquisition ont connu, au cours des dix dernières années un développement important : elles ont plus que quadruplé, passant de 21,07 MF en 1981 à 99,53 MF en 1990¹. En tenant compte de l'inflation, cette augmentation correspond en fait à un triplement du potentiel budgétaire : 21,07 MF en 1981 équivalent à 32,81 MF en 1990.

Ces dépenses sont essentiellement prises en charge par les Départements, puisque l'Etat n'intervient plus dans ce domaine, que par l'intermédiaire des crédits versés par le C.N.L.. Cette aide représente un montant de 15 MF en 1990, soit 15,07 % du total des dépenses d'acquisition des bibliothèques départementales de prêt.

Le budget moyen d'acquisition de documents par BDP s'est élevé à 1,1 MF en 1990. Cependant, on peut noter des écarts importants, par rapport à cette moyenne. Ainsi, parmi les bibliothèques départementales recensées en 1990 dans le guide des BCP :

- 21 disposent de moins de 750.000 F
- 18 disposent de 750.000 F à 1 MF
- 27 disposent de 1 MF à 1,5 MF
- 11 disposent de 1,5 à 2 MF
- 4 disposent de 2 à 2,5 MF
- 1 dispose de plus de 4MF

¹Les chiffres concernant le budget et les collections des BDP sont extraits des guides des BDP publiés par l'A.D.B.C.P. en 1990 et 1991. Voir aussi à ce sujet l'article de Bertrand CALENGE : les bibliothèques centrales de prêt, dix années de mutation, paru dans le BBF et cité dans notre bibliographie (B-3-b)

Ces budgets doivent être mis en relation avec le nombre d'habitants à desservir, très variable d'un département à l'autre : sur 85 bibliothèques départementales de prêt recensées en 1990, 34 desservent de 100.000 à 250.000 habitants et 37 de 250.000 à 500.000 habitants.

Si chaque bibliothèque départementale de prêt dépensait en 1990, en moyenne 3,60 francs par habitant, des déséquilibres importants se font jour :

- 2 B.D.P. ont plus de 10 francs par habitant à desservir
- 17 , entre 9 et 10 francs
- 38, entre 3 et 5 francs
- 25 entre 1 et 3 francs.

2.1.2 Les collections.

Allant de pair avec une forte augmentation des dépenses d'acquisition, les collections connaissent un accroissement sensible : le nombre moyen de documents acquis par BDP passe de 11.300 documents en 1985 à 12.900 en 1990.

Ce développement important des collections permet une diversification des supports. En dix ans, la plupart des bibliothèques départementales de prêt sont devenues des médiathèques, proposant en plus des livres, d'autres types de documents :

- en 1981, ce sont seulement 35 BDP qui possèdent des documents sonores, au nombre de 67 274 . En 1990, le chiffre de 35 est passé à 84 et celui de 67 274 à 797 172.

- les cassettes vidéo, non décomptées en 1981 vu leur faible nombre, sont présentes en 1990 dans 39 BDP, qui possèdent au total 45.032 cassettes vidéo, soit une moyenne de 1.154 cassettes vidéo par BDP. En 1985, seulement 28 cassettes vidéo avaient été recensées dans les BDP.

- les périodiques eux-mêmes bénéficient d'un développement : le nombre d'abonnements progresse de 240 % entre 1981 et 1990 ; 29 BDP en comptent plus de 100, dont 5 plus de 200.

- 30 BDP possèdent des collections d'affiches, de cartes postales ou de diapositives

- 1 BDP possède une ludothèque (Alpes maritimes)

- 1 BDP possède une artothèque (Ardèche)

La décennie qui vient de s'écouler correspond donc à un net développement des moyens des BDP utilisés pour un accroissement des collections aux supports devenus variés. Quels sont les principes qui guident les BDP dans leurs acquisitions ?

2.2 Politique d'acquisition.

2.2.1 Définition

Afin de connaître les principes qui guident les BDP dans leurs acquisitions, nous avons interrogé à ce sujet les directeurs ou les responsables des BDP de notre échantillon de référence.

Nous avons tout d'abord demandé à ceux que nous interrogeons s'il existait un document écrit définissant la politique d'acquisition de la BDP ; nous voulions ainsi connaître son état de formalisation et les éventuels outils de référence.

Une constatation générale s'impose : à deux exceptions près (la BDP de Dordogne et la BDP de Saône-et-Loire), les BDP que nous avons interrogées ne possèdent aucun document écrit définissant leur politique d'acquisition.

En Dordogne, le document de référence est un document à usage interne : il s'agit du marché qui a été passé avec les fournisseurs définissant les caractéristiques des différents lots.

En Saône et Loire, un document a été élaboré par le Directeur pour définir les principes de base de la BDP (jusqu'alors appelée BCP), intitulé : "Servez-vous de la BCP 71"¹. Il s'agit d'un "cahier des charges" établi en 1985 avant le transfert du service au Département, destiné à mieux faire connaître le rôle de la BDP.

Dans les nombreux cas où aucun document n'existe, les avis divergent quant à son utilité. Certains ne le jugent pas nécessaire, car la politique d'acquisition repose sur un consensus oral, ou parce que faute de temps un tel document serait trop difficile à établir. D'autres ne voient la nécessité d'un document de référence que pour une analyse a posteriori des acquisitions, afin de juger de la pertinence des choix ; enfin quelques directeurs de BDP estiment qu'un document écrit ne serait indispensable que dans le cas d'une concertation entre bibliothèques, mais qu'en l'état actuel de la question, un tel document est prématuré.

Cependant, si peu de documents existent sur la politique d'acquisition des BDP, il semble bien que de larges consensus se dégagent dans l'ensemble des BDP interrogées, ainsi que nous allons le voir.

2.2.2 Critères d'acquisition.

Critères généraux.

Les BDP ancrent leurs acquisitions sur deux éléments essentiels :

- l'identité du département dans lequel elles sont implantées, qui les conduit à assurer la mémoire documentaire d'intérêt départemental,

¹cf bg B-3-c

- la solidarité qu'elles contribuent à assurer au sein de la collectivité départementale, afin que chaque citoyen, quelque soit son lieu d'habitation dans le département, puisse bénéficier d'un service de lecture publique.

Deux grandes tendances se dégagent :

- la recherche de la qualité
- le souci d'offrir un large panorama de l'édition.

Ces deux objectifs sont présent dans chaque BDP, cependant l'un ou l'autre semble privilégié. De façon unanime, la recherche de la qualité est la priorité pour les fonds de jeunesse ; ils sont constitués de "valeurs sûres", à cause de deux grands arguments :

- l'enfance est une courte période de la vie, où se forment les futurs lecteurs. Le nombre de livres lus dans l'enfance est donc naturellement limité, mais d'une grande importance.

- les fonds de livres pour enfants acquis par la BDP constituent en quelque sorte un "fonds de référence" pour l'ensemble du réseau, dont les responsables sont parfois peu formés à la littérature pour enfants.

Ainsi certaines BDP éliminent-elles de leurs achats, systématiquement les titres jugés de piètre qualité (les "Martine" nous ont été donnés en exemple par une BDP), mais en cas de dons, les avis sont partagés entre l'acceptation, accompagnée d'un traitement sommaire, et la mise au rebut.

En ce qui concerne les livres d'adultes, c'est en général le souci d'offrir un large panorama de l'édition qui prime. Les BDP semblent assez "libres" dans leurs acquisitions ; tous les directeurs ou les responsables interrogés affirment posséder l'entière maîtrise du choix de leurs acquisitions, sans tenir compte de critères politiques, moraux ou religieux. La "censure" est apparemment inconnue, le professionnalisme des bibliothécaires est reconnu par les autorités de tutelle, qui jusqu'à présent n'ont fait part d'aucune consigne d'aucune sorte, dans le choix des titres acquis.

Seule subsiste l'inévitable "auto-censure", mentionnée par certains directeurs d'établissement. Dans tel établissement, on rejette l'achat de livres à caractère violent ou pornographique ; dans tel autre, de tels documents peuvent être achetés, en particulier pour des bandes dessinées, mais dans ce cas ils sont spécialement signalés à l'attention des lecteurs au moyen d'une pastille : la BDP se protège à l'aide d'un "garde-fou moral".

Critères budgétaires.

Les critères budgétaires sont diversement ressentis. Bien sûr, plus le budget est faible, plus la sélection des documents est rigoureuse. Mais toutes les BDP interrogées ont vu leurs budgets d'acquisition notablement augmenter, une directrice allant jusqu'à affirmer qu' "il n'y a pas vraiment de problèmes de crédits, [et qu'] on peut acheter presque tout ce qui paraît et qui nous semble intéressant à acheter." La limitation budgétaire concerne le prix d'achat à l'unité : la plupart des BDP évitent les achats de livres onéreux. Cette condition peut être jugée au coup par coup, ou bien formalisée :

- dans une BDP, le seuil d'achat maximal d'un document est fixé à 1.500 francs, sauf pour ceux qui ont une valeur d'usuels.

- dans une BDP, tous les documents d'un coût supérieur à 300 francs font l'objet d'une commande spéciale, en fin d'exercice budgétaire.

Critères de niveau

Le niveau des documents constitue un critère d'acquisition important : les BDP privilégient les ouvrages destinés à un large public. Pourtant le public "cultivé" n'est pas exclu ; afin de satisfaire leur public, les BDP jouent sur le nombre d'exemplaires achetés, ce nombre pouvant varier de 1 à 10 (1 exemplaire pour un ouvrage réputé difficile et 10 exemplaires pour des documents d'accès facile et au succès bien établi).

Toutes les BDP interrogées rejettent, sans exception, les ouvrages trop spécialisés. Si les positions sont unanimes sur ce sujet, la mise en application de ce qu'elles recouvrent, peut légèrement différer d'un département à l'autre : les BDP situées dans des villes universitaires mettent la barre un peu moins haut que leurs homologues situées dans des villes non-universitaires. Dans le premier cas, elle est fixée au niveau du baccalauréat, dans le second plutôt au niveau bac + 2. Les BDP estiment qu'elles n'ont pas "à supporter d'éventuelles carences du système universitaire" et que leur mission est de s'adresser au grand public. En cas de demandes de type universitaire ou spécialisé, elles utilisent soit la réorientation, soit le prêt inter-bibliothèques.

Critères de public

L'effort entrepris par les BDP en matière d'acquisition tend à la satisfaction d'un large public sur le territoire du département. Toutes affirment la volonté de prendre en compte le public auquel elles s'adressent. Mais cette volonté se heurte parfois à de grandes difficultés : le public potentiel du département n'est pas toujours bien connu des BDP qui ne connaissent parfois que le chiffre global de la population à desservir, mais pas sa composition démographique ou socio-professionnelle. Le public des lecteurs est également assez mal connu, car les statistiques sont souvent peu ou mal recueillies par les responsables des relais, qui n'en voient pas toujours la nécessité. Deux publics sont pourtant dans l'ensemble bien identifiés :

- les enfants : ils constituent un public assidu des bibliothèques municipales du département quand elles existent. D'autre part, les efforts consentis dans le secteur scolaire dans les BDP plus anciennes, continuent de produire leurs effets, même après l'accent mis sur le développement de "dépôts tout public". Un pourcentage des achats est réservé aux acquisitions de documents pour enfants (les achats de livres pour enfants représentent de 30 à 50 % du total des achats de livres).

- les personnes âgées : elles constituent une part importante de la population rurale et un public disponible : de nombreux retraités sont responsables ou membres d'une équipe de gestion d'un relais du bibliobus. Dans les maisons retraite, les personnes âgées constituent un public fidèle, souvent intéressé par la lecture. Certains ouvrages leur sont spécifiquement réservés dans la plupart des BDP et toutes citent l'achat de livres en gros caractères, dont elles suivent régulièrement la parution.

Les responsables des BDP interrogées avouent leur difficulté à connaître leur public réel ou potentiel, même si la difficulté d'obtention de statistiques fiables semble contrebalancée par la connaissance du "terrain" qu'ont les différentes équipes.

2.3 Sélection et achat des documents.

2.3.1 Organisation générale.

Dans toutes les BDP interrogées, le travail consacré aux acquisitions concerne plusieurs catégories de personnel, intervenant à différents niveaux de l'organisation :

- le directeur de l'établissement définit la somme globale du budget consacré aux acquisitions et supervise la politique générale d'acquisition, en concertation avec son adjoint quand il existe un tel poste à la BDP.

- le secrétariat assure le suivi comptable des commandes, en collaboration avec les bibliothécaires-adjoints.

- les bibliothécaires-adjoints émettent des propositions d'achat et sélectionnent les documents à commander.

Les réponses qui ont été fournies à notre questionnaire, permettent d'avoir une vision plus précise de la répartition du travail dans chaque BDP. Nous indiquerons donc pour chaque BDP les éléments qui nous ont été présentés, en précisant dans la plupart des cas la répartition des crédits, qui nous a semblé un élément important de répartition des fonds (budgétaires et documentaires).

Présentation des réponses

BDP de l'Ardèche

La répartition budgétaire est réalisée, en début d'année, par la directrice et par son adjoint ; elle est ensuite communiquée aux bibliothécaires-adjoints qui se chargent des propositions d'achat, de la sélection des documents et du suivi budgétaires La répartition s'effectue :

- par support (Phonogrammes - Livres - Périodiques)
- par secteur géographique (Centrale/ Annexe)
- par nature de fonds (Adultes - Jeunesse)

Les achats de livres d'enfants constituent environ 35 % du budget consacré aux livres.

BDP de la Creuse.

Il n'existait jusqu'à une date très récente (1989/1990) aucune formalisation des acquisitions : aucune répartition budgétaire n'était effectuée, ni par secteurs, ni par périodes de l'année.

En 1991 est effectuée une répartition budgétaire, par supports (Phonogrammes - Livres : 50% du budget est consacré aux livres d'enfants, pour tenir compte d'un public scolaire important). De plus, la responsabilité des achats est partagée en secteurs :

- un bibliothécaire-adjoint est chargé des livres de jeunesse
- deux bibliothécaires-adjoints sont chargés des documentaires pour adultes
- un bibliothécaire-adjoint est chargé de la littérature française et de la vidéo
- le conservateur est chargé de la littérature étrangère
- une bibliothécaire-adjointe est chargée de la discothèque

BDP de la Dordogne.

Les bibliothécaires-adjoints sont responsables, chacun pour un secteur des propositions d'achat, de leur sélection et de la répartition budgétaire, qui s'effectue avec le contrôle et le suivi de l'administration générale de l'établissement (les secteurs d'acquisition n'ont pas été précisés)

BDP de la Drôme.

La BDP repose sur 4 sites, la centrale et 3 annexes, qui sont autonomes budgétairement pour les acquisitions ; dans chaque site, un bibliothécaire-adjoint est responsable d'un secteur :

- Enfants
- Adultes
- Discothèque

Le choix de l'autonomie a été fait pour rendre les bibliothécaires plus proches de leur public, la proximité du public étant un axe fort de cette BDP, dont les annexes fonctionnent aussi comme bibliothèques municipales ouvertes à la population. Un seul fonds du fait de sa spécificité est géré de façon centralisée : le fonds vidéo.

BDP de la Gironde

Une nouvelle organisation des acquisitions a été mise en place en 1992, tendant vers une spécialisation des bibliothécaires-adjoints, faisant suite à une organisation qui reposait sur leur polyvalence. Chaque bibliothécaire-adjoint est maintenant responsable d'un secteur d'achats de documents , qui regroupe dans certains cas plusieurs catégories :

- littérature française
- littérature étrangère
- roman policier + roman enfants + contes
- science-fiction
- documentaires adultes + documentaires enfants
- bandes dessinées + albums

Il n'existe pas de phonothèque ; quelques documents audio-visuels ont été achetés pour servir d'accompagnement à des expositions ou à des fonds thématiques.

Un bibliothécaire-adjoint est nommé annuellement pour coordonner les secteurs d'achat et assurer une liaison régulière avec la direction, qui définit les grandes orientations.

BDP des Landes

Le budget d'acquisition est réparti en 4 grands secteurs, dont la responsabilité est confiée à un bibliothécaire-adjoint, chargé des commandes et du suivi du fonds. Les 2 secteurs les plus importants sont eux-mêmes subdivisés :

- Livres de jeunesse
 - albums
 - bandes dessinées
 - fictions
- Livres pour adultes
 - documentaires
 - romans
- Fonds professionnel
- Fonds local

Les propositions d'achat sur chaque secteur, ainsi que la sélection des documents se font en concertation, par équipes de 3 bibliothécaires-adjoints. Chaque bibliothécaire-adjoint fait partie d'une ou de plusieurs équipes.

Cette BDP n'achète plus de documents sonores, par suite d'une décision du Conseil Général, pour concentrer l'essentiel des moyens sur la constitution d'un réseau de relais dans le département, autour du livre.

BDP de la Manche.

Les propositions d'achat ainsi que la sélection des documents constituent un travail d'équipe, réalisé par les bibliothécaires adjoints. Aucune répartition par secteur n'est effectuée. Un bibliothécaire-adjoint est responsable de la coordination des achats.

BDP de Saône-et-Loire.

La répartition budgétaire est définie, en début d'année par le conservateur. Elle s'établit de la façon suivante pour 1992, pour un budget d'acquisition total de 800.000 francs :

- documents sonores	100.000 F	soit 13,0 % du budget
- télédocumentation (encyclopédies, etc.)	20.000 F	soit 2,6 % du budget
- télédocumentation (documentation demandée)	30.000 F	soit 3,9 % du budget
- Livres à la demande	165.000 F	soit 22,0 % du budget
- Adultes (Achats courants)	210.000 F	soit 28,0 % du budget
- Enfants	160.000 F	soit 20,0 % du budget
- Fonds divers :		
Affiches	10.000 F	soit 1,3 % du budget
CD-ROM	24.000 F	soit 3,8 % du budget
Base de données (Abonnements)	15.000 F	soit 2,4 % du budget
Fonds Professionnel	10.000 F	soit 1,3 % du budget

Le crédit le plus important est consacré aux achats courants de livres pour adultes (le terme "achats courants" s'oppose ici aux achats de livres à la demande qui font l'objet d'un traitement différencié). Il est divisé en 12, correspondant à une commande mensuelle ; il est également subdivisé en trois parties :

-les romans

- les documentaires, répartis en 2 secteurs, définis d'après les grandes classes de la Classification décimale de Dewey

Après la répartition générale effectuée par le conservateur, chaque secteur est pris en charge par un bibliothécaire-adjoint.

BDP de la Haute-Vienne.

La somme totale consacrée aux acquisitions est définie par le conservateur ; la répartition budgétaire est ensuite décidée en réunion entre le conservateur et les bibliothécaires-adjoints, selon 3 secteurs :

- les livres d'enfants
- les livres pour adultes
- les documents sonores

Le suivi des commandes est assuré par les bibliothécaires-adjoints ; chaque bibliothécaire-adjoint est responsable du suivi des commandes d'un libraire.

Le budget 1992 s'élève à 865.000 F, répartis ainsi :

- documents sonores	140.000 F	soit 16 % du budget
- livres	725.000 F	soit 84 % du budget
dont :		
- livres pour adultes	465.000 F	soit 65 % du budget Livres
- livres pour enfants	260.000 F	soit 35 % du budget Livres.

Remarques générales.

A la lumière des témoignages apportés lors des entretiens, se confirme très nettement une tendance qui avait été mise en évidence lors de l'enquête réalisée en 1989 par la Direction du Livre de la Lecture, à savoir l'implication importante des bibliothécaires-adjoints dans le travail consacré aux acquisitions. Certains sont chargés de la coordination des acquisitions de la BDP, d'autres sont responsables d'un secteur, mais tous semblent d'une façon ou d'une autre, être concernés par les acquisitions : ils constituent une force de proposition dans ce domaine et ce sont eux qui prennent au quotidien les décisions d'achat.

Un souci est apparu de façon assez constante dans les entretiens que nous avons eus avec les directeurs d'établissement ou les responsables des acquisitions : il s'agit de la recherche de l'efficacité maximale, qui conduit à optimiser l'organisation du travail (ou à souhaiter le faire). Cet effort s'appuie sur :

- la recherche de la régularité dans les commandes, pour éviter les effets "d'accordéon" : un arrivage massif d'ouvrages qui tend à retarder la date de la prochaine commande, qui sera d'autant plus importante qu'elle aura tardé et qui sera suivie de livraisons elles aussi importantes. La majorité des BDP a donc renforcé le suivi budgétaire de ses commandes.

- la recherche d'une organisation plus rationnelle, en formalisant de plus en plus les procédures d'acquisitions (répartition budgétaire et intellectuelle des achats envisagés dans la quasi-totalité des BDP)

- une tendance à une certaine spécialisation des personnels et notamment des bibliothécaires-adjoints pour la prise en charge d'un secteur. La spécialisation s'est effectuée de façon presque systématique pour la prise en charge de fonds nouveaux : phonothèques, vidéothèques. Ces fonds ont été mis en place, dans la plupart des cas par des bibliothécaires adjoints recrutés par les départements, sur des postes pour lesquels l'option spécifique du CAFB était souhaitée. Il semble que la spécialisation soit de plus en plus rendue nécessaire, aussi pour le traitement des livres.

2.3.2 Les instruments de sélection.

Les documents sélectionnés par les BDP en vue de leur acquisition comprennent :

- des ouvrages pour lesquels une demande a été effectuée et pour lesquels, dans la plupart des cas, les références bibliographiques complètes sont à rechercher. Ce sont, dans ce cas, les instruments d'identification qui seront utilisés.

- des nouveautés, pour lesquels on aura recours à des instruments bibliographiques permettant de suivre l'actualité du livre, de façon exhaustive et aussi critique.

- des ouvrages destinés à compléter et enrichir le fonds, pour lesquels les catalogues d'éditeurs, les revues présentant la production de façon exhaustive ou critique, les sélections bibliographiques seront utiles.

Si toutes les BDP font figurer dans leurs acquisitions ces trois types d'ouvrages, par contre aucune d'entre elles ne peut évaluer l'impact des différentes catégories dans son volume global d'achat. Toutes possèdent les instruments bibliographiques permettant l'achat de ces diverses catégories.

Nous présenterons ci-dessous les outils cités au cours des entretiens que nous avons eus. Ils ne concernent tous que les livres ; les autres documents (phonogrammes, vidéocassettes), quand ils existent dans les BDP, sont en général pris en charge par une seule personne, et les instruments bibliographiques qui les concernent sont moins bien connus du directeur de la BDP ou du responsable des acquisitions.

Outils d'identification

Les livres disponibles.

Ce répertoire signale tous les livres actuellement disponibles en langue française. Publié par le Cercle de la librairie, il se présente sous forme de microfiches ou de volumes de papier, comprenant trois modes de classement : par auteurs par titres, par sujets. Il recensait en 1989, 281 487 titres, et en 1991, le nombre des ouvrages signalés dépasse 300.000 volumes.

"Les livres disponibles" existent maintenant sous forme télématique : la base de données ELECTRE permet d'accéder par minitel à l'information bibliographique courante. Les recherches peuvent s'effectuer par auteur, par titre, par sujet, par ISBN et par date, l'ensemble de ces critères pouvant être croisés.

Outils permettant de connaître la production éditoriale.

Catalogues d'éditeurs.

Les catalogues d'éditeurs constituent une source d'information gratuite et régulièrement renouvelée ; de nombreux éditeurs envoient leurs bulletins annonçant les nouveautés à paraître ou qui viennent de paraître, ainsi que leurs catalogues généraux. Cette source d'information semble en règle générale peu utilisée, à la fois par manque de temps pour le dépouillement et à cause de son manque de fiabilité, les analyses n'étant publiées qu'à des fins publicitaires. Les BDP privilégient donc les abonnements à des revues bibliographiques, pour posséder dans leur fonds aussi bien des revues signalétiques courantes que des revues analytiques et sélectives.

Bibliographies signalétiques courantes

Livres-Hebdo

Cette revue est très utilisée par les BDP, principalement pour suivre l'actualité de la production. Elle comprend quatre parties :

- le guide du professionnel : offres et demandes d'emploi, programmes radio et télé, promotion des éditeurs et annonces publicitaires, prix littéraires, etc.
- le livre et les professions : articles sur la vie de l'édition, les bibliothèques, la librairie.
- le dossier bibliographique thématique, avec des thèmes qui suivent l'actualité ou des thèmes plus généraux qui sont repris d'année en année (tourisme, religion, beaux-arts, droit et économie).
- les livres de la semaine : répertoire des nouveautés de la semaine, présentées de façon systématique (cadre décimal), sous forme d'une notice bibliographique accompagnée d'un court commentaire et du code-barre.

Les BDP informatisées, ayant un module d'acquisition opérationnel, utilisent le code-barre figurant à côté de la notice, pour récupérer celle-ci dans leur propre base bibliographique.

Les suppléments de "Livres-Hebdo"

Ces suppléments, classés systématiquement comme Livres-Hebdo, recensent les nouveautés, cumulativement :

- par mois : les livres du mois
- par trimestre : les livres du trimestre
- par année : un an de nouveautés.

Livres de France.

Cette revue paraît mensuellement. Elle se compose de rubriques similaires à celles de Livres-Hebdo, mais la rédaction en est différente et l'information y est plus synthétique. Elle comporte, en plus une sélection de nouveautés présentées au début de la revue.

Certaines BDP ont choisi de s'abonner à la fois à Livres-Hebdo et à Livres de France (dans le cas de bibliothèques ayant des annexes notamment) ou de s'abonner à l'autre ou l'autre revue : Livres-Hebdo est préféré pour disposer d'une information plus abondante ; mais c'est Livres de France qui est choisi quand les bibliothécaires estiment qu'ils n'ont pas suffisamment de temps à consacrer à la lecture d'une revue hebdomadaire, dans la mesure où le recensement de la production éditoriale est aussi complet.

Bibliographies sélectives et analytiques courantes

Bulletin critique du Livre Français

Cette revue éditée par l'Association pour la Diffusion de la Pensée Française, qui paraît mensuellement, recense environ 3.800 livres par an. Les ouvrages retenus font l'objet d'une brève analyse, à la fin de laquelle est indiqué le public auquel s'adresse chaque livre (spécialiste, public cultivé, large public, enfants

Notes bibliographiques

Les dix numéros annuels de cette revue éditée par l'association Culture et Bibliothèques pour tous signalent environ 2.500 titres, appartenant à tous les domaines : documentaires, présentés selon l'ordre de la classification Dewey, romans, romans policiers, science-fiction, romans de détente, bandes dessinées, livres de jeunesse. Les ouvrages retenus font l'objet d'une analyse critique ; ce sont tous des ouvrages destinés à un "large public". Les titres non retenus par la rédaction à cause de leur valeur jugée médiocre sont également signalés.

Bibliographies sélectives pour enfants.

La revue des livres pour enfants

La revue des livres pour enfants, publiée par la Joie par les livres est unanimement citée et constitue en quelque sorte une revue de référence en matière de littérature de jeunesse. On y trouve des articles de fond sur le livre et la lecture de jeunesse, ainsi que des informations générales (expositions, conférences, rencontres, etc.) et des bibliographies commentées sur un thème.

Une sélection des meilleurs livres de jeunesse y est présentée, avec une analyse détaillée pour chaque titre. Le dernier numéro de l'année rassemble l'ensemble des sélections de l'année : environ 200 à 300 titres (albums, contes, romans et documentaires), accompagnés d'un bref commentaire et d'une indication de l'âge.

Nous voulons lire

Cette revue, fondée par Denise Escarpit, se consacre à la lecture des jeunes, du tout-petit à l'adolescent, rassemblant quelques articles sur le sujet ainsi que des analyses classées par niveau et par genre.

Griffon

Cette revue trimestrielle est éditée par la Ligue française de l'enseignement et de l'éducation permanente. Elle comprend des listes de livres par thèmes, des sélections de nouveautés, des articles sur la lecture de jeunesse ainsi que des présentations d'auteurs et d'illustrateurs de livres pour enfants.

La presse

Plusieurs périodiques de presse ont été cités :

- Le Monde, pour sa rubrique du vendredi "Le Monde des livres"
- Télérama, pour sa rubrique "Livres"
- Le Magazine littéraire, consacré exclusivement à la littérature, et apprécié pour ses dossiers thématiques et ses analyses de nouveautés.

La sélection des documents à acquérir s'effectue principalement à l'aide de bibliographies courantes ou sélectives. Toutes les BDP interrogées sont abonnées à plusieurs périodiques qu'elles dépouillent régulièrement en vue des acquisitions. Dans les cas où la BDP est organisée en secteurs d'acquisition, le dépouillement s'effectue également par secteurs. Dans beaucoup de BDP est déploré le manque de temps pouvant être consacré à la lecture de ces périodiques par les bibliothécaires, pour une meilleure connaissance de la production éditoriale.

2.3.3 Les fournisseurs et les services demandés.

Les BDP interrogées font appel à plusieurs types de fournisseurs, en fonction des services qu'elles en attendent et en fonction des différents supports des documents.

Pour les cassettes vidéo, toutes les BDP consultées ayant une vidéothèque font unanimement appel à l'ADAV (Atelier de diffusion audio-visuelle). Cet organisme qui négocie les droits pour les collectivités permet aux bibliothèques de se décharger de ce problème, ce qui explique en grande part la raison de son succès. En effet, les achats de vidéocassettes se révèlent complexes, à tel point que leur difficulté a pu être comparée à celles d'aventures en Birmanie, selon le titre d'un article de Yannick Nexon au sujet de l'approvisionnement de la vidéothèque de la BDP de Loire-Atlantique.¹

Les phonogrammes sont achetés chez les disquaires locaux à partir de listings d'éditeurs ou à l'occasion de visites, chez des grossistes (par exemple ERBEL à Bordeaux), et de façon marginale chez des représentants.

En ce qui concerne les livres, nous donnons ici un bref aperçu des réponses des BDP que nous avons interrogées.

Présentation des réponses.

BDP de l'Ardèche

Les achats sont effectués principalement chez les libraires locaux.

Un office de nouveautés est demandé pour les livres de jeunesse.

BDP de la Creuse

Les livres sont achetés, pour l'essentiel, chez les 3 libraires locaux. Les achats aux représentants sont peu importants et ne constituent qu'un faible pourcentage du budget. Aucun marché n'est passé avec les libraires locaux. Le Conseil Général souhaite que les crédits soient dépensés localement. Le service est jugé satisfaisant par les bibliothécaires. Un des libraires fournit tous les deux mois un office de livres de jeunesse, avec possibilité de retour.

Les remises consenties sont comprises entre 15 et 20%.

¹cf bibliographie. NEXON, Yannick. Aventures en Birmanie.

BDP de la Dordogne

Les achats sont effectués principalement chez les libraires, avec qui des marchés ont été passés. Ils sont effectués à partir de :

- visites en librairie
- offices
- commandes établies sur la base de sélections bibliographiques

BDP de la Drôme

- Les achats sont effectués chez les libraires locaux, pour la plus grande part. Les documentaires et les romans pour adultes sont souvent choisis sur place, les bandes dessinées et les ouvrages du fonds local à partir d'offices, tandis que les livres d'enfants sont surtout commandés à partir de sélections bibliographiques.

- Les représentants ne fournissent qu'une partie restreinte des achats, pour des livres particuliers, vendus uniquement par courtage.

BDP de la Gironde

Cette BDP implantée dans une grande ville universitaire a conclu un marché avec le libraire le plus important (librairie W.), pour une durée de 3 ans et pour un montant représentant 53 % du budget d'acquisition ; trois autres libraires de la ville interviennent dans les acquisitions (librairies X-Y-Z) pour un montant de 12 % chacune du budget d'acquisition, et quelques représentants pour un montant de 10 %.

Les montants des acquisitions prévus chez chaque fournisseur sont ensuite répartis selon les divers secteurs d'acquisition qu'a défini cette BDP . Chaque fournisseur est retenu en fonction des spécialités et des services qu'il propose :

-la librairie W reçoit ainsi 53% du budget à cause de l'importance de la remise consentie, mais surtout à cause de la faculté à offrir sur place un large choix de documents qui sont rapidement livrés à la BDP ; cependant , les bibliothécaires notent une baisse de la qualité du service : la politique de diminution du nombre d'exemplaires en stock à la librairie rend plus difficile la fourniture du nombre d'exemplaires désirés par la BDP (entre 1 et 10 exemplaires, selon les titres)

- la librairie X a été retenue à cause de la qualité des livraisons sur la base de bons de commandes écrits.

- les librairies Y et Z sont spécialisées en livres de jeunesse et en bandes dessinées ; la BDP leur fait donc appel dans ces deux domaines.

BDP des Landes

Il n'existe qu'une seule librairie dans l'ensemble du département desservi par cette BDP. Une part des acquisitions y est effectuée, mais le service est jugé peu satisfaisant : 30 % des commandes se sont pas servies. La remise consentie est d'un montant de 15 % ; de l'avis des bibliothécaires, elle pourrait difficilement être augmentée et réclamer un taux supérieur ne leur semble pas un objectif prioritaire. Ils souhaitent plutôt une meilleure qualité du service et l'extension du réseau actuel de librairies, dont la faiblesse les contraint à effectuer une partie des achats dans une grande librairie d'une ville universitaire du département voisin.

BDP de la Manche

La répartition des acquisitions par fournisseurs s'établit ainsi :

- libraires locaux : 45 % du budget
- libraires extérieurs (parisiens) : 45 % du budget
- représentants : 10 %

Plusieurs offices ont été demandés :

- à la S.F.L. (Société française du Livre), pour les romans d'adultes ; les bibliothécaires choisissent à partir d'une liste, constituée par une sélection mensuelle.

- à la Librairie sous la lampe, qui effectue 3 envois dans l'année, suivis de 3 annexes, concernant les livres pour enfants.

Si le service fourni par la S.F.L. est jugé satisfaisant, celui apporté par la Librairie sous la Lampe semble lourd à gérer aux bibliothécaires, qui envisagent un travail plus intense avec les libraires locaux.

BDP de Saône-et-Loire

Les achats sont effectués principalement chez les libraires locaux, avec un taux de remise moyen de 20 %. Une librairie spécialisée en livres de jeunesse effectue un office pour ce type d'ouvrages.

Quelques commandes ont été passées à la Coopérative de l'Université Club pour les livres qui sont achetés par la BDP dans le cadre de créations de bibliothèques municipales, sur la base de listes établies par les responsables de ces bibliothèques municipales. Dans ce cas, la Coopérative de l'Université Club a été retenue principalement à cause du taux de remise : 28%.

BDP de Haute-Vienne

Cette BDP a cherché à contractualiser les relations avec les libraires, pour privilégier les libraires locaux, tout en évitant la procédure d'appel d'offres, jugée trop contraignante.

Une lettre est envoyée à chaque libraire susceptible de fournir la BDP en fixant un minimum de commande garanti pour l'année. Chaque libraire y répond en indiquant ses conditions : taux de remise, modalités et délais de livraison. Après une étude de la BDP, une lettre du Président du Conseil général est envoyée aux libraires retenus, avec le montant du volume de commandes qui leur sera passé.

Tous les libraires retenus sont des libraires du département ; la BDP, en accord avec le Conseil Général, estime qu'elle a un rôle à jouer dans le soutien de la librairie locale.

Les taux de remise sont compris entre 20 et 25 %.

Remarques générales.

Pour les livres, les BDP font donc appel à la fois aux libraires et aux représentants. Ceux-ci sont retenus pour des documents spécifiques (encyclopédies diffusées par courtage, ouvrages d'art, ouvrages soldés, etc.). Même s'il est difficile de tirer des conclusions générales en l'absence de statistiques précises, les libraires semblent bien être les fournisseurs privilégiés des BDP, et plus particulièrement les libraires locaux.

Cet attachement des BDP à la librairie locale est également partagé par leurs Conseils Généraux, qui souhaitent soutenir le commerce local. Il s'agit aussi de favoriser ou de maintenir une présence culturelle, que la librairie entretient dans le département¹. La crainte d'une remise en cause de cet accord tacite est un frein à la passation de marchés. Par contre, la pratique d'une BDP, associant dans un accord écrit les libraires locaux et la BDP, montre la volonté de contractualiser les rapports de client à fournisseurs, avec l'appui de l'autorité de tutelle. Cela permet d'offrir aux partenaires des garanties réciproques, pour la BDP celle d'un service fourni et pour les libraires celle d'un montant de commande assuré. Cette volonté de collaboration est partagée unanimement, même si elle est rarement formalisée, pour une clarification des relations.

La coopération avec les libraires est surtout appréciée par les bibliothécaires pour leurs conseils au moment du choix des ouvrages sur place et pour la possibilité de fournir des offices permettant une information régulière sur les nouveautés. Mais de l'avis des bibliothécaires le temps consacré à cette information est trop court.

¹cf bg C-2 : Chaffanjon, Michel. Espaces urbains et implantation des commerces du livre.

troisième partie

3. GERER LES FONDS

3.1 La diffusion des documents.

3.1.1 Les méthodes.

Les BDP utilisent plusieurs modes de mise à disposition des documents qu'elles achètent, pratiquant à la fois la consultation et la communication. Trois types de fonds peuvent ainsi être distingués :

- les fonds immobiliers
- les fonds en prêt permanent dans le réseau
- les fonds en circulation.

A la question : "Possédez-vous un ou plusieurs fonds immobiliers ?" :

- 31 % des BDP répondent "non"¹
- 44 % des BDP répondent "oui"
- 25 % des BDP ne donnent aucune réponse.

Les fonds ne sont pas toujours clairement distingués, puisque seulement une petite moitié des BDP déclare posséder un fonds immobilier, qui reste dans les locaux de la BDP. Ces fonds sont destinés à la consultation du public à la BDP, ou des responsables des dépôts. Dans les BDP ayant répondu "non" ou n'ayant pas répondu, il existe également des ouvrages proposés en consultation, mais il ne font pas l'objet d'un fonds spécifique : certains titres peuvent être acquis en plusieurs exemplaires, dont l'un est réservé à la consultation sur place. Il est donc difficile d'apprécier exactement les fonds des BDP. En tenant compte de ces réserves, nous donnerons pour chaque type de fonds ses principales caractéristiques, telles qu'elles apparaissent.

Les fonds immobiliers

Pour les BDP qui déclarent posséder des fonds immobiliers :

- 42 % des BDP ont constitué un fonds professionnel, destiné à la formation du personnel et des responsables des dépôts. Les fonds sont très variables, puisqu'ils sont compris entre 50 et 1.000 documents, avec une exception: un fonds comporte 5.000 volumes.

- 13 % des BDP possèdent un fonds de référence de livres pour enfants, compris entre 2.500 et 5.000 volumes.

¹ Les chiffres que nous citons dans ce paragraphe sont extraits d'une enquête lancée en 1991 par l'ADBCP, pour la préparation des journées d'études de l'association, sur le thème de la circulation des documents. L'enquête avait été élaborée par 3 BDP ; elle a été envoyée à l'ensemble des BDP, 55 y ont répondu (soit 57 % des BDP). Les pourcentages annoncés ont été calculés sur le nombre de BDP ayant répondu.

- 30 % des BDP possèdent des fonds locaux immobiliers.
- 24 % des BDP font figurer dans cette catégorie des ouvrages de référence, en général limités à un faible nombre de volumes (40 à 50).

Les fonds en prêt permanent dans le réseau.

Toutes les BDP ayant répondu à l'enquête de l'ADBCP sauf 3, pratiquent le prêt de documents inscrits à leur inventaire qu'elles déposent à titre permanent dans des points de desserte de leur réseau. Les livres constituent l'essentiel de ces dépôts : 8.000 livres ont ainsi été déposés en moyenne par BDP dans l'ensemble de son réseau ; seulement 3 BDP pratiquent le prêt permanent de phonogrammes et 18% des BDP prennent des abonnements pour le réseau (de 3 à 180 par BDP).

D'où proviennent les crédits utilisés pour ces fonds ? :

- 93 % des BDP utilisent des crédits du C.N.L..
- 5 % utilisent d'autres crédits spécifiques
- 24 % utilisent une partie des crédits globaux de décentralisation

Quelle est la nature de ces fonds ?

Quand il s'agit de livres neufs :

- 26 % des BDP les limitent aux usuels
- 65 % déposent des "fonds de base"

Par ailleurs, 41 % des BDP réaffectent une partie de leur fonds général. Il s'agit d'une pratique plus répandue dans les BDP plus anciennes, qui correspond pour elles à une pratique de pré-élimination. Elles proposent des titres qui avaient été acquis en plusieurs exemplaires : quand ceux-ci, après avoir circulé dans le département, reviennent dans les magasins de la BDP, ils sont triés et rééquipés pour un prêt à titre permanent, si l'intérêt du livre le justifie. Ce sont souvent des "classiques" qui figurent dans cette catégorie.

Quels sont les lieux de dépôt ?

- toutes les BDP qui effectuent des dépôts permanents le font dans les bibliothèques municipales qu'elles desservent.
- 23 % des BDP en effectuent dans d'autres lieux publics.

La pratique des dépôts permanents est une pratique relativement récente pour les BDP, du moins en ce qui concerne les livres neufs, puisque c'est à partir de 1982 qu'elles ont pu bénéficier de crédits pour ce type d'opération. Le C.N.L. leur reconnaît un rôle de "tête de réseau" en leur accordant des subventions destinées à l'achat de documents pour les communes ayant fait l'effort d'une extension ou d'une création de bibliothèque municipale et ne remplissant pas les conditions d'obtention d'une aide par elles-mêmes.¹

Ces dépôts permanents sont conçus comme une aide vis-à-vis des points les plus dynamiques du réseau. Les documents peuvent être choisis par les responsables des bibliothèques municipales qui établissent une liste ou par les bibliothécaires de la BDP, qui proposent des sélections se présentant sous diverses formes : liste pré-établie identique pour tous les lieux de dépôts² ou catalogue de titres dans lequel les responsables peuvent puiser.

Les fonds en circulation.

Les fonds destinés à la circulation constituent les fonds essentiels des BDP : il s'agit pour toutes les BDP des fonds les plus importants.

Une majorité de BDP déclare ne pas posséder de fonds immobiles, et pour celles qui en possèdent, ils sont limités à des fonds compris dans leur ensemble entre 50 et 5.000 volumes : même pour une BDP qui cumulerait tous les fonds immobiles cités, on peut estimer que le volume annuel de documents qui y sont consacrés est inférieur à un millier. Par ailleurs, le total des documents déposés en prêt permanent étant de 8.000 par BDP depuis 10 ans, le volume annuel moyen des prêts permanents est de 800. Les 12.900 documents acquis par chaque BDP en 1990 sont donc des fonds destinés à la circulation, dans une proportion qu'on peut estimer comprise entre 87 et 94 %.

La circulation des documents s'effectue selon deux modes de desserte, que nous envisagerons successivement :

- le prêt direct
- les dépôts renouvelés.

Le prêt direct.

Le prêt direct consiste à s'adresser au public à desservir, sans passer par des intermédiaires. Il peut s'effectuer dans les locaux de la BDP, ou dans les bibliobus qui stationnent, à intervalles réguliers, dans des lieux fréquentés par le public (marchés, places de villages, etc.).

Toutes les BDP ne le pratiquent pas : 1/3 des BDP n'y a pas recours. Les raisons invoquées sont l'importance des moyens nécessaires et l'absence d'implication des communes.

Pour les BDP qui le pratiquent (les 2/3 des BDP), quatre raisons principales sont évoquées :

¹cf annexe 3 : conditions des aides du Centre National des Lettres.

²cf annexe 4 : liste établie par la BDP de Gironde

- parce que cela existait auparavant
- pour la desserte des petites communes qui n'ont pas les moyens d'avoir une bibliothèque
- pour inciter les communes importantes à créer une bibliothèque
- pour toucher un public nombreux dans les communes importantes.

Les BDP sont ainsi prises entre deux objectifs : la valorisation de l'action de la BDP en s'adressant au public sans intermédiaire et le souci d'aide aux communes en les incitant à prendre en charge une partie du service. La difficulté pour elles consiste à situer les limites de leur action, et à passer d'une logique de substitution à une logique de complémentarité. Dans la méthode du prêt direct, la BDP assure seule l'effort de lecture publique ; les communes ainsi desservies s'en satisfont souvent et peuvent assimiler l'incitation à créer leur propre service à un désengagement de la BDP, vécu négativement. Le prêt direct se révèle difficile à assumer, selon l'opinion d'un directeur, largement partagée : "les communes desservies en prêt direct ont été choisies pour susciter l'ouverture d'une bibliothèque municipale (mais ça ne marche pas !) ou pour faire plaisir aux élus (mais il ne faut pas le dire !). Le poids de l'histoire pèse lourd sur les BDP qui continuent à le pratiquer, la plupart ne l'estiment justifié que pour les plus petites communes du département¹.

Dépôts renouvelés.

Il s'agit de l'activité principale des BDP ; toutes la pratiquent. Il s'agit de prêter des documents dans des lieux où ils seront mis à la disposition du public, grâce à l'intermédiaire de responsables qui se chargeront de la gestion du dépôt laissé par la BDP et renouvelé à intervalles réguliers.

Les documents sont prêtés à l'occasion du passage du bibliobus dans la commune, à l'occasion de la venue à la BDP des responsables des dépôts, ou lors de permanences dans des lieux où l'action de la BDP est délocalisée. Cette dernière solution est encore rare ; elle a été expérimentée par la BDP de Gironde qui a mis en place des "relais de prêt" dans des locaux de bibliothèques municipales, où un espace est réservé aux livres de la BDP : les responsables des dépôts situés aux alentours ont la possibilité d'y venir tous les 15 jours échanger les ouvrages qui leur ont été laissés préalablement par la BDP.

Quels sont les lieux de dépôts ?

- des lieux fréquentés par un public particulier :

* Les écoles primaires et maternelles n'assurant le prêt que pour les scolaires sont desservies par 70 % des BDP.

¹Le seuil de population pour lequel ce service est souhaitable n'est pas fixé. Citons à titre indicatif l'opinion de M. Bertrand Calenge dans le document "Servez-vous de la BCP 71" (cf bg B-3-c), qui considère que le prêt direct est la solution à retenir pour les communes inférieures à 200 habitants.

Le nombre moyen de livres en dépôt est de 146, renouvelé partiellement pour 11 % des BDP, totalement pour 89 %, de 2 à 5 fois par an ; le dépôt moyen de phonogrammes est de 8,5.

* Les collèges sont desservis par 39 % des BDP, qui y déposent en moyenne 235 livres, renouvelés de 1 à 4 fois par an, partiellement (pour 24 % des BDP) ou totalement (pour 76 %)

* Divers établissements destinés à un public spécifique font également partie des lieux de desserte des BDP, parmi lesquels on compte des maisons de retraite, des entreprises, des prisons. Ces établissements reçoivent 76 livres en moyenne, renouvelés entre 2 et 4 fois par an, partiellement pour 14 % des BDP ou totalement pour 86 %.

- des lieux fréquentés par l'ensemble du public.

* les bibliothèques municipales sont desservies par toutes les BDP. Le terme de "bibliothèque municipale" recouvre des réalités différentes : il peut s'agir d'une petite pièce gérée par des bénévoles ou d'un vaste ensemble de salles géré par une équipe de professionnels. Mais dans tous les cas, les conditions minimales requises sont un local à usage exclusif de bibliothèque, un budget de fonctionnement pris en charge par la municipalité et une gestion assurée par des responsables formés.

Les BDP y laissent 769 livres en moyenne, renouvelés de 3 à 5 fois par an, partiellement pour 47 % des BDP, totalement pour 40 %, tandis que 13 % adoptent une solution différenciée selon la taille du dépôt. Des phonogrammes y sont également déposés par les BDP qui disposent d'un fonds de phonogrammes ; le nombre moyen de ces dépôts est de 107 phonogrammes.

* à l'exception d'une seule qui ne dessert que des bibliothèques municipales, les BDP déposent des documents dans d'autres lieux s'adressant à l'ensemble du public : les écoles qui assurent un prêt à toute la population du village, les mairies, les foyers ruraux, etc.

En moyenne, 246 livres y sont déposés, renouvelés 3 à 5 fois par an, partiellement pour 17 % des BDP et totalement pour 83 % ; le nombre moyen de phonogrammes déposés est de 41.

Quelles conclusions peut-on tirer des chiffres concernant les modalités de diffusion des documents des BDP ? Il semble tout d'abord que les pratiques soient très diverses. La plupart des BDP utilisent plusieurs méthodes de diffusion des documents, pratiquant à la fois la consultation sur place, la communication de fonds en dépôt permanent, et la communication de fonds destinés à la circulation par prêt direct et par dépôts renouvelés.

Le poids du passé pèse plus ou moins lourdement dans leur action limitant parfois les choix : le désengagement est une opération difficile à effectuer et surtout à réussir, particulièrement dans un contexte de décentralisation. Ainsi le prêt direct est-il toujours effectué dans des communes ayant les moyens de créer une bibliothèque. Et malgré les circulaires de 1978 et de 1985, certaines BDP continuent à desservir des écoles n'assurant qu'un prêt à des scolaires : expliquer à des enseignants habitués depuis des années à un service à la porte de leur école, que le bibliobus ne passera plus que dans un lieu s'adressant à l'ensemble de la population, demande beaucoup de persuasion et suppose qu'il existe sur la commune un lieu susceptible d'offrir un service de lecture publique !

Les dépôts s'adressant à l'ensemble de la population sont bien les dépôts privilégiés des BDP, par le nombre des lieux desservis et par le nombre de documents déposés. Parmi ces dépôts, ce sont ceux des bibliothèques municipales qui sont les plus importants, correspondant à des réalités très diverses : la moyenne des livres déposés se situe entre des écarts importants, certaines BDP peuvent prêter jusqu'à 6.000 livres dans les bibliothèques municipales. Toutes les BDP affichent une volonté de favoriser ces dernières, que ce soit par le nombre de volumes déposés ou par la fréquence de renouvellement ; il s'agit d'inciter les communes à participer à l'effort de lecture publique : "Aide-toi et la BDP t'aidera" pourrait bien être la devise de beaucoup d'entre elles.

3.1.2 Un équilibre fragile entre l'offre et la demande.

Chaque BDP assoit son action sur un terrain dont les caractéristiques peuvent être très différentes, qui tiennent tant à l'économie, à la sociologie, à la configuration géographique du département, qu'à l'histoire de la BDP.

En devenant après la décentralisation un service du Conseil Général, la BDP s'est rapprochée du pouvoir local. Il nous a semblé important d'interroger les BDP sur les stratégies qu'elles mettent en oeuvre en direction de leur réseau.

Dans les entretiens que nous avons menés dans les BDP de notre échantillon, nous avons interrogé les directeurs ou les responsables des acquisitions sur deux éléments qui nous ont semblé essentiels :

- la politique de la demande
- la stratégie de l'offre mise en oeuvre pour la promotion des documents.

Nous envisagerons donc ces deux points successivement.

3.1.2.1 Politique de la demande.

Avant de présenter chaque BDP de notre échantillon, une remarque générale s'impose : toutes les BDP, à l'exception d'une seule, prennent en compte de façon systématique les demandes qui leur sont faites ; elles y répondent selon des modalités similaires, en fonction des différents cas :

1)L'ouvrage demandé est possédé par la BDP et il est disponible dans les magasins. Dans ce cas, deux solutions sont adoptées :

- le document est envoyé par la poste
 - le document est mis de côté à la BDP jusqu'au prochain passage du bibliobus ou jusqu'à la venue d'un responsable du relais qui a émis la demande.
-

2)L'ouvrage demandé est possédé par la BDP, mais il est prêté dans un des relais. Si la BDP est informatisée pour la gestion du prêt, une réservation est effectuée sur le système informatique ; le relais qui a l'ouvrage en prêt en est avisé, afin de le rendre au prochain passage du bibliobus.

Par contre, si la BDP n'est pas informatisée, c'est le système de fiches manuelles qui est adopté ; les fiches sont classées dans une boîte de réservations. Ce système repose sur la mémoire des bibliothécaires qui bloquent l'ouvrage au moment de son retour, ou sur un long et fastidieux travail de vérification des fiches des ouvrages en prêt. Ce système est jugé "artisanal" et finalement assez peu fiable.

3)La BDP ne possède pas l'ouvrage demandé. A de très rares exceptions près, il est alors acheté. Les exceptions portent sur des titres trop spécialisés ou d'un niveau trop élevé (cf supra, Critères de niveau)

Présentation des réponses.

BDP de l'Ardèche

Les demandes émanant des relais de la BDP sont encouragées : elles sont considérées comme un signe de dynamisme du réseau. Les titres achetés à partir d'une demande, représentent 33% des documentaires, et un pourcentage un peu moins important des romans.

Quand un titre dépasse 2 ou 3 demandes, il est racheté.

BDP de la Creuse

Les réservations effectuées concernent surtout les romans ; d'après le conservateur, la faiblesse du nombre de demandes de documentaires s'explique par la faiblesse du réseau de bibliothèques municipales (3 bibliothèques municipales ayant un budget d'acquisition, dans l'ensemble du département)

BDP de la Dordogne

Aucune donnée n'a pu être fournie, en l'absence de statistiques sur les réservations.

BDP de la Drôme

Comme pour les acquisitions, la BDP s'organise en 4 pôles pour les réservations de documents. Dans les annexes, les lecteurs ont la possibilité d'émettre leurs souhaits, de façon directe comme dans une bibliothèque municipale.

Les statistiques d'achats de documents sur demande nous ont été communiqués pour le site le plus important :

- sur 9.000 livres achetés, 2.500 l'ont été à partir d'une demande, correspondant à un pourcentage de 27 %.

- 89 % des demandes ont été satisfaites ; les demandes non satisfaites (11 %) ne sont pas liées à un refus d'achat, mais plutôt à une non-disponibilité en librairie (livre en réimpression ou épuisé).

- le délai de réservation varie d'une journée à 3 ou 4 mois : une journée si l'ouvrage est disponible à la BDP, 3 ou 4 mois si le livre doit être piégé sur le système informatique pour être récupéré, et un mois au maximum si l'ouvrage doit être commandé.

Les demandes sont traitées de façon prioritaire ; elles font l'objet de commandes spécifiques qui sont envoyées au libraire chaque semaine. Le libraire livre la semaine suivante ou dans les 15 jours, de telle sorte qu'un ouvrage demandé est mis à la disposition du lecteur dans le mois qui suit sa demande.

Les bibliothécaires notent de fortes demandes sur les "nouveauautés", les titres dont on parle à la radio ou à la télévision.

BDP de la Gironde

Il n'existe pas de statistiques sur les demandes transmises à la BDP. Les demandes sont systématiquement prises en considération lorsque :

- la demande émane d'un "petit" relais
- la demande est effectuée dans le cadre d'une exposition
- la demande correspond à un besoin spécifique d'un lecteur, et l'ouvrage qui y répond est disponible à la BDP.

Dans les autres cas, le document demandé est recherché et mis de côté s'il est disponible à la BDP ; dans le cas contraire, il ne fait l'objet ni d'un achat ni d'une réservation.

Cette attitude s'explique par deux facteurs complémentaires. Elle se situe en réaction à une situation considérée comme une "situation d'abus" connue dans le passé : certains dépôts recevaient la quasi-totalité des livres neufs de la BDP, en réservation. Ceux qui savaient utiliser le système, en profitaient largement tandis que l'offre était moins attrayante pour les autres, qui n'avaient que peu de chances de pouvoir emprunter les nouveautés de la BDP, en nombre trop restreint .

Alors qu'une dynamisation du réseau a été entreprise, la priorité est devenue l'accroissement de l'offre documentaire : le nombre des volumes acquis est ainsi passé de 12.000 documents en 1987 à 18.000 en 1990, soit une augmentation de 50 % en l'espace de trois ans. Dans le même temps, le nombre des bibliothécaires-adjoints affectés au traitement intellectuel des documents n'a augmenté que de 20 % (passant de 5 à 6). En l'absence d'un système informatisé, leur tâche est devenue trop lourde pour gérer efficacement un service de réservation. La priorité est donc devenue la mise à disposition de documents plus nombreux à des relais mieux organisés à long terme, au détriment de la satisfaction immédiate de demandes de documents.

BDP des Landes

La satisfaction des demandes est un objectif prioritaire ; mais elles restent limitées, à cause du faible nombre de bibliothèques municipales dans le département et de leur faible taux de professionnalisation. Les titres ayant fait l'objet d'une demande représentent moins de 10% du budget de la BDP (de 1 MF pour les livres en 1992).

BDP de la Manche

Les demandes des lecteurs sont prises en compte dans leur quasi-totalité : seules les demandes trop spécialisées ne sont pas achetées sur le budget de la BDP. Les titres qui font l'objet d'une demande et que la BDP ne possède pas sont regroupés pour être commandés ensemble : 7 commandes sont ainsi passées dans l'année, représentant environ 80 titres par commande.

BDP de Saône-et-Loire

Satisfaire les demandes du public représente un objectif prioritaire : plus d'un quart du budget d'achat de documentation y est consacré (25,9 % en 1992). L'augmentation importante du nombre des demandes a conduit à réorienter certaines demandes, en faisant appel au prêt-inter bibliothèques ou à en "interpréter" d'autres : on propose ainsi au lecteur qui demande plusieurs titres d'un même auteur, de lui fournir de préférence les titres que la BDP possède déjà.

Un service spécialisé, le service de télédocumentation, est chargé de traiter les demandes de documents qui sont transmises par l'intermédiaire des bibliothèques municipales, par courrier ou à l'aide du minitel.¹Récemment une navette a été mise en place pour livrer rapidement avec une petite fourgonnette les ouvrages ou la documentation, complétant la gamme des services proposés : "avec le service minitel, qui permet la rapidité de l'information, la navette apporte l'aisance d'une fourniture documentaire à domicile."

BDP de la Haute-Vienne

Il n'existe pas de statistiques précises sur les réservations ; mais les demandes représentent une part assez faible des acquisitions : environ 10 %, ; les lecteurs montrent un vif intérêt pour les "nouveauautés" présentées à la radio ou à la télévision, qui sont réservées au moment de leur mise en service.

L'informatisation a bien amélioré le taux et les délais de satisfaction des ouvrages demandés qui se trouvent en prêt ; mais aucune évaluation chiffrée n'a encore été réalisée.

¹cf bg B-3-c : CALENGE, Bertrand. Le service de télédocumentation de la bibliothèque centrale de prêt de Saône-et-Loire.

Remarques générales.

Satisfaire la demande du public représente bien un objectif prioritaire des BDP. Celles-ci se trouvent placées entre deux impératifs :

- celui de prendre en compte l'intérêt individuel de chaque lecteur, qui exprime une demande
- celui de tenir compte de l'intérêt collectif de la communauté des lecteurs.

Il s'agit donc pour chaque BDP de remplir sa mission de service public, en assurant à tous une égalité de traitement : répondre aux besoins de chaque lecteur, sans risquer de les pénaliser tous. En effet, le lecteur s'adresse à une bibliothèque parce qu'il cherche un document ou une information précis, ou bien parce qu'il souhaite se voir proposer des ouvrages qui s'offriront à lui pour éveiller sa curiosité ou son intérêt.

Acquérir des documents réclamés par un faible nombre de lecteurs peut aboutir à constituer un fonds qui ne corresponde pas aux vœux de la communauté des lecteurs ; mais ne pas acquérir certains documents parce qu'ils sont demandés par trop peu de personnes peut conduire à "laisser pour compte" une partie du public.

Il semble que l'accroissement des crédits et des collections constaté ces dernières années permette de répondre assez largement aux demandes du public et dans de meilleures conditions, très nettement facilitées par l'introduction de l'informatique.

Malgré le manque de statistiques précises, il apparaît que la création de bibliothèques municipales dans le département entraîne des demandes plus nombreuses et plus variées.

3.1.2.2 La stratégie de l'offre.

Offrir aux lecteurs des communes de moins de 10.000 habitants du département un vaste choix de documents est une mission essentielle des BDP. L'accroissement des crédits dont elles ont bénéficié ces dernières années a contribué à élargir l'offre qu'elles sont en mesure de proposer. Elles utilisent divers moyens pour la mettre en valeur.

La parution d'un catalogue des titres acquis durant l'année ne semble plus avoir leur faveur, comme ce fut le cas au cours des années 70. Une seule BDP (parmi celles que nous avons interrogées) le fait encore paraître. Les autres ont abandonné sa parution, ou bien y ont renoncé faute de pouvoir répondre aux demandes qu'elle engendrait, tant que la BDP n'était informatisée. Lorsque la BDP s'est informatisée, le catalogue est devenu (ou deviendra) consultable sous forme télématique ; les éditions papier ont donc cessé.

Signaler l'ensemble du fonds de la bibliothèque est ainsi apparu au fil du temps un objectif utopique, sans le recours à la technique informatique. Mais la plupart des BDP ont consacré leur efforts à la promotion de fonds, d'une façon plus sélective :

- des sélections bibliographiques sont réalisées sur un thème, ou pour aider les bibliothèques municipales à constituer leurs fonds.¹

- des "valises thématiques", comportant des documents sur un même sujet (de 10 à 100, environ), sont proposés aux relais

- des expositions sont conçues ou achetées "clés en main", accompagnées de documents, à destination des relais.

Cette promotion du fonds exprime le souci d'intégrer les actions d'animation au fonctionnement général de la BDP, toujours axée sur le traitement des documents et leur diffusion. D'autre part, elle montre aussi la volonté de la penser en fonction des relais qui voient s'élargir la gamme des services qui leur sont proposés autour de la fourniture de documents.

Les thèmes retenus sont très variés. Ils sont destinés à éveiller la curiosité, à attirer un nouveau public ou tout simplement à donner envie de lire. Certains thèmes sont retenus par plusieurs BDP : les droits de l'enfant, l'Europe, le carnaval ou Noël, tandis que d'autres sont plus axés sur la réalité locale.

Dans le même esprit, des fonds spécifiques se développent : l'édition 1990 du Guide des BCP signalait 55 fonds de documents particuliers, allant des ouvrages sur le cheval aux pièces de théâtre, en passant par les livres en langues étrangères ou les cassettes pour mal-voyants.

D'autre part, les BDP prennent conscience de l'importance de leur réseau, vis-à-vis de l'accroissement de la masse documentaire dans le département : l'offre documentaire est bien sûr celle de la BDP, mais elle est aussi constituée par les achats des communes pour leurs bibliothèques municipales.

Pour tous les responsables que nous avons interrogés, l'effort de la BDP ne peut porter ses fruits que s'il est relayé sur le terrain par l'effort des municipalités, sans quoi les acquisitions de documents de la BDP ne constituent qu'un "tonneau des Danaïdes", selon l'expression de l'un d'entre eux.

Réciproquement, les attentes des responsables des relais sont fortes en matière documentaire. Le premier service qu'ils attendent de la BDP est toujours la mise à disposition de documents. Selon l'importance de la commune et les efforts qu'elle a consentis, les livres prêtés par la BDP seront les seuls présents ou bien viendront compléter le fonds communal. Dans ce cas, des conseils en matière d'acquisitions seront souvent souhaités et le fait de pouvoir emprunter des documents servant de "tests" pour de futurs achats sera apprécié, ainsi que celui d'obtenir des ouvrages répondant à des besoins très spécifiques (pour une animation, pour une demande de lecteur sur un sujet particulier).

La qualité de l'offre dépendra donc de la qualité du réseau et de la prise en compte des demandes des lecteurs à différents niveaux :

¹ La BDP de Saône-et-Loire fait ainsi paraître un catalogue sélectif destiné à guider les bibliothécaires dans leurs achats, Biblioguide (cf bg C-2). Depuis avril 1992, elle fait paraître une sélection établie en collaboration avec la BDP de Savoie, pour suivre trimestriellement l'actualité éditoriale.

- les relais, proches de la population, permettent de faire remonter les demandes des lecteurs, qui s'exprimeraient plus difficilement sans leur intermédiaire ; c'est pourquoi l'importance du nombre des demandes peut être "un signe de dynamisme du réseau".

- une augmentation du nombre des demandes nécessite une organisation adaptée, sinon le risque de saturation peut apparaître et provoquer une frustration des lecteurs (la BDP ne peut plus faire face et seul un noyau de lecteurs est satisfait). La cohérence du réseau repose sur une définition claire du rôle de la BDP et de ses relais. Peu à peu, une logique de complémentarité fait place à une logique de substitution, qui dans les faits avait prévalu, quand la BDP assurait seule l'effort de lecture publique dans une commune. Ainsi, seront prises en charge les demandes "courantes" au niveau local, par les bibliothèques municipales tandis que les demandes particulières seront assumées par la BDP, ainsi que les demandes "courantes" émanant des petits relais, sans moyens d'acquisitions de livres.

Un effort de clarification sera nécessaire pour situer :

- l'importance de la commune pour l'achat de documents sur des crédits municipaux

- la frontière entre demandes "courantes" et demandes particulières

- le niveau de prestations que la BDP peut prendre en charge, dans la mesure où un accroissement du nombre de demandes particulières entraîne également une sophistication de celles-ci et requiert donc un service spécialisé avec des moyens diversifiés (bases de données, prêt-inter, etc.) et donc un personnel spécialisé.

3.2 Expériences étrangères.

Nous avons choisi de présenter des expériences étrangères pour apporter des points d'éclairage à la situation française. Nous avons retenu deux types d'établissement complètement différents : les bibliothèques centrales de prêt québécoises parce qu'elles assurent elles aussi des fonctions de diffusion de documents, et la Fachstelle de Fribourg parce qu'à l'inverse, elle n'assure pas ces fonctions de diffusion et qu'elle est entièrement centrée sur des prestations de service aux bibliothèques publiques.

3.2.1 Les bibliothèques centrales de prêt québécoises.

Les bibliothèques centrales de prêt québécoises ont été créées à partir du modèle français, mais leur organisation a sensiblement divergé, pour intégrer les conceptions bibliothéconomiques canadiennes.

Les informations que nous apporterons dans cette partie sont tirées de plusieurs sources :

- une intervention à laquelle nous avons assisté, dans le cadre des Journées d'études sur la circulation des documents, organisées par l'A.D.B.C.P.¹, en novembre 1991.

- la présentation des BCP québécoises, effectuée dans le cadre d'un travail sur l'évaluation, qui figure dans le compte-rendu des journées d'études de l'A.D.B.C.P. qui eurent lieu sur ce thème en 1990 à Périgueux.²

- des documents émanant des bibliothèques centrales de prêt de Mauricie et de Montérégie³

- un contact que nous avons établi avec le directeur de la BCP de Montérégie, M. Richard Boivin.

Présentation des BCP québécoises.

Il existe au Québec 11 BCP, dont la mission est la desserte de communes de moins de 5.000 habitants. Ce sont des organismes privés, à but non lucratif, dont les recettes proviennent de subventions de l'Etat (à 80 %) et de la participation des communes (à 20 %)

Chaque BCP dispose d'un crédit d'achat de documents, qui seront prêtés en dépôt aux "bibliothèques affiliées". Les dépôts sont au minimum de 1.000 volumes, échangés 3 fois par an. Le pourcentage de rotation varie en fonction de la nature des documents : il est plus important pour les romans que pour les documentaires. Il est également lié au nombre d'habitants, qui détermine le nombre de documents déposés (1 livre déposé par habitant, en moyenne). Le taux de rotation est calculé à partir du nombre de documents échangés en une année (prêtés à la bibliothèque et rendus) divisé par le nombre de livres déposés. Il s'établit à :

- 150 % pour les communes de 1.000 habitants

- 48 % pour les communes de 5.000 habitants

La BCP encourage le développement de collections locales. Tous les mois est publiée une liste élaborée par 8 BCP, à destination des bibliothèques affiliées : "le bon choix", afin de guider les responsables, professionnels ou bénévoles de ces bibliothèques.

¹Intervention de Richard Boivin, directeur de la BCP de Montérégie, sur les pratiques canadiennes.

²GAZAGNES, Jocelyne. Evaluation et gestion : définition, principes.

³Documents prêtés par M. Carcano, de retour d'un voyage d'étude au Québec, et documents envoyés par Mme Judith Dansereau, de la BCP de Mauricie.

Chaque BCP possède un service consacré au traitement des documents demandés par l'intermédiaire des bibliothèques locales. Le taux de satisfaction est dans l'ensemble important (87,01 % de réponses favorables, pour la BCP de Montérégie en 1990/91), mais ces demandes représentent une part volontairement limitée : les 8.643 demandes reçues à la BCP de Montérégie ne constituent que 1,23 % des 700.370 prêts effectués en 1990/91. Une augmentation de ce taux serait interprété par les responsables de la BCP, comme une mauvaise compréhension du rôle de la BCP par les bibliothèques locales, qui doivent faire face aux demandes courantes, la BCP n'intervenant que pour les demandes "spéciales".

Les politiques d'acquisition font l'objet de textes de références : le service de diffusion des BCP du Québec a élaboré un guide à destination des bibliothèques affiliées, "La collection locale et la bibliothèque affiliée" ; d'autre part un guide de gestion de la bibliothèque affiliée définit la politique d'acquisition de la BCP ainsi que le profil de la collection déposée, dans un souci de transparence et de communication, vis-à-vis des lecteurs, qui sont considérés comme des citoyens ayant droit à l'information sur l'utilisation des fonds publics.

Critères de choix des collections de la BDP.

Les deux grands principes généraux qui guident les acquisitions des BCP québécoises sont l'adaptation au milieu et le souci d'offrir la diversité d'opinions, d'idéologies, de religions la plus large possible.

Une attention particulière est donc portée aux ouvrages sur le Québec et sur la région où est située la BCP.

Aucun courant de pensée ne doit être privilégié, ou au contraire écarté. Cependant les ouvrages "manifestement publiés dans un but pornographique ou de sensationnalisme de mauvais goût ne sont pas achetés. Les ouvrages pouvant porter à controverse peuvent être acquis, afin que les lecteurs aient la possibilité, sous leur responsabilité, de juger par eux-mêmes de tels documents."

Les critères de choix sont établis selon le genre de documents :

- pour les livres : l'objectif est répondre aux besoins du plus grand nombre. Ainsi sont écartés les livres trop spécialisés, coûteux ou dont le sujet est éphémère, de même que les livres de format réduit ou en chiffon et les livres-jeux.

- pour les cassettes : l'objectif est ici de satisfaire en priorité les adolescents, bien que tous les genres de musique soient représentés. Les cassettes pour enfants ne sont pas achetées.

- pour les périodiques : tous les domaines sont, dans la mesure du possible représentés, en évitant les revues au contenu trop éphémère.

Equilibre entre la collection déposée par la BCP et la collection locale.

C'est la complémentarité qui est recherchée entre la collection déposée par la BCP et la collection locale acquise par les bibliothèques municipales. Celles-ci ont d'ailleurs la possibilité d'acquérir les livres par l'intermédiaire de la BCP qui fait appel à une centrale d'achat regroupant plusieurs BCP. La complémentarité est envisagée selon les différents types de documents :

- documentaires :

La BCP dont l'objectif est le prêt et la rotation des collections achète très peu de livres de référence, par contre elle incite chaque bibliothèque affiliée à se doter d'un fonds de ce type. La BCP cherche à offrir une collection encyclopédique couvrant tous les domaines de la connaissance ; elle invite les bibliothèques affiliées à privilégier dans leurs achats de documentaires, les ouvrages qui se périment peu, tels que les livres pratiques (sur le bricolage, le jardinage, etc.), ou les livres techniques peu soumis à de fréquentes réactualisations (faune ou flore québécoise par exemple)

- romans :

La BCP fournit un large éventail de titres. Elle conseille aux bibliothèques municipales l'achat de romans dont le succès auprès des lecteurs est assuré : une liste des titres les plus souvent demandés à la BCP est régulièrement envoyée aux bibliothèques municipales. Cet envoi assure un double but : éviter de saturer le service de réservations de la BCP qui ne peut répondre dans un délai raisonnable à de multiples demandes, et d'autre part permettre aux bibliothèques affiliées de faire des achats qui seront appréciés de leurs lecteurs. Une "promotion" incite les responsables des bibliothèques à acquérir les titres figurant sur les listes : la reliure est fournie gratuitement pour les ouvrages de ce type, commandés par l'intermédiaire de la BCP.

- bandes dessinées :

Les bandes dessinées sont aussi considérées comme des achats sans risque pour les bibliothèques municipales, qui sont incitées à en acquérir, la BCP ne pouvant satisfaire l'ensemble des besoins dans ce domaine.

Eléments d'appréciation par rapport à la situation française.

Les missions des BCP québécoises ne diffèrent pas fondamentalement de celles des BDP françaises, consacrées à la diffusion de documents dans les petites communes d'un territoire. Mais le fonctionnement des BCP québécoises semble reposer sur un réseau plus homogène, composée uniquement de bibliothèques municipales. Les relations de la BCP avec ses partenaires y paraissent plus clairement définies, chacun étant informé des services qu'il peut attendre de l'autre ou qu'il est en devoir de lui rendre. Les BDP françaises s'orientent dans cette voie, comme le montrent les conventions qui sont signées dans certains départements, entre la BDP et ses relais¹. Mais l'hétérogénéité de leurs modes de diffusion ne rend-elle pas plus difficile une normalisation telle qu'elle est envisagée au Québec ?

3.2.2 Une "Fachstelle" allemande.

La Fachstelle de Fribourg, dans laquelle nous avons effectué une partie de notre stage est un établissement de conseil et d'aide aux bibliothèques publiques. Elle dépend du Land de Bade-Würtemberg. Son terrain d'action est la circonscription administrative de Fribourg qui comprend 302 communes et près de 2 millions d'habitants.

¹cf annexe 5. Exemple de convention passée par la BDP des Deux-Sèvres avec ses relais.

Comment ses missions ont-elles évolué ?

La "Fachstelle" de Fribourg a été créée en 1936, faisant suite à un service du parti national-socialiste. D'autres "Fachstellen" existaient déjà à cette époque, car les premières furent créées au début du siècle, avec pour mission de contribuer au développement des bibliothèques publiques, les Etats-Unis constituant un modèle de référence pour leur dynamisme en la matière. En 1936, cette mission première existe toujours, mais les Fachstellen servent surtout de courroie de transmission et de relais pour la propagande nazie.

En 1945, après leur dissolution, celles-ci sont reconstituées avec un nouveau personnel et sur de nouvelles bases. L'influence des zones d'occupation se fait alors nettement sentir sur le développement des bibliothèques et les missions des Fachstellen. La zone américaine connaît un essor beaucoup plus important en matière de bibliothèques que la zone française, où se trouve située la région de Fribourg. La mission de la Fachstelle s'y définit essentiellement par la négative : s'occuper des communes qui n'ont pas les moyens de leur autonomie. Cette politique, menée sans planification véritable et avec de faibles moyens se traduit par un éparpillement des ressources dans les communes, certaines bibliothèques n'étant que des armoires à livres. Les efforts de la Fachstelle vise surtout à augmenter le nombre de ces bibliothèques, plutôt que leur qualité : c'est avec fierté qu'elle voit son secteur dépasser les 600 bibliothèques (contre 123 aujourd'hui).

L'année 1973 marque une date importante dans l'histoire administrative allemande et dans celle des bibliothèques du pays. Une réforme administrative provoque de profonds changements dans la vie des communes de R.F.A. : leur nombre passe de 24.000 à 5.000 environ et la réforme a pour objectif une rationalisation et une professionnalisation des services communaux.

Cette même année paraissent les "Recommandations pour les bibliothèques publiques", préparées par les professionnels dans le Biblioplan 73, et ratifiées par le Ministre fédéral pour la Formation et la Science. Ce texte n'a qu'une valeur indicative, et donc non contraignante ; il est cependant important pour l'activité des Fachstellen, donnant une base à leur travail, et fixant des objectifs de développement - qui restent, pour l'essentiel, encore à atteindre (2 médias/habitant. et une actualisation annuelle de 10% des collections, par ex.).

La Conférence des Fachstellen, qui réunit tous les ans les directeurs de ces établissements, élabore en 1974 un document de référence pour le cadre d'action des Fachstellen, dont le rôle devient plus ambitieux et plus prospectif : leur véritable mission est de contribuer au développement des bibliothèques publiques de leur secteur, selon les normes et les objectifs du Bibliotheksplan 73. Cependant aucun Land n'est tenu à la création ou au maintien d'une Fachstelle (le Land de Niedersachsen a récemment dissous les Fachstellen existantes). Chaque Land définit les attributions et secteurs d'activité de ses Fachstellen, qui peuvent varier d'un Land à un autre : la Sarre a défini un mode d'organisation qui se rapproche plus de celui des BDP avec un prêt d'ouvrages en bloc, tandis qu'en Bavière des services d'équipement et de reliure sont assurés, et qu'en Bade-Würtemberg l'accent est mis sur le conseil aux bibliothèques et l'incitation à leur développement.

La Fachstelle de Fribourg s'oriente dans cette voie, avec un souci d'amélioration de la qualité des bibliothèques. Sa compétence s'étend à toutes les bibliothèques publiques de son secteur, quelle que soit l'importance de la ville.

Quelle stratégie adopte-telle ?

Pour remplir sa mission de conseil et d'aide au développement de bibliothèques municipales, la Fachstelle adopte une stratégie qui tient compte de moyens matériels assez limités : son faible budget ne couvre même pas l'ensemble des frais de déplacement effectués par les bibliothécaires, avec leur voiture personnelle en l'absence d'un véhicule de service !

La plus grande force de la Fachstelle est sa force d'argumentation et de persuasion, s'appuyant sur une solide compétence.

La Fachstelle cherche à susciter dans les communes le besoin d'une bibliothèque, les élus sont régulièrement "démarchés", à partir d'une occasion particulière qui sert de prétexte (par exemple le changement d'un maire) pour établir un contact.

La Fachstelle tient à promouvoir les réalisations existantes pour favoriser l'émergence de nouveaux projets. La presse locale est systématiquement dépouillée et les articles sur les bibliothèques sont largement diffusés. Des visites sont également organisées (une centaine par an) dans les bibliothèques, pour les élus, les responsables de bibliothèques ou les stagiaires.

D'une façon générale, le souci de recueillir et de faire circuler l'information utile aux bibliothèques semble constant. Un bulletin de liaison est envoyé périodiquement aux bibliothécaires, et aussi aux élus et aux administrations communales.

Les statistiques jouent un rôle important ; elles sont établies en lien avec le D.B.I. (Deutsches Bibliotheksinstitut, Institut allemand des bibliothèques), la Fachstelle servant de relais régional, particulièrement pour les petites bibliothèques municipales à qui elle envoie les formulaires à remplir. Le traitement des statistiques lui permet de connaître précisément et rapidement la situation de son secteur et les données sont exploitées dans un but prospectif : des listes sont ainsi établies en fonction de différents critères (nombre de prêts/habitant., nombre de documents/habitant., budget d'acquisition, personnel, etc.) et les lacunes sont repérées. Les statistiques sont communiquées au-delà du cercle des bibliothécaires. Tous les maires, notamment les reçoivent.

Quels sont les services proposés ?

Les services de la Fachstelle s'adressent aussi bien aux décideurs (maires, élus locaux), qu'aux professionnels travaillant pour les bibliothèques (architectes, par ex.) et qu'aux bibliothécaires. La Fachstelle s'intéresse à toutes les phases d'une bibliothèque publique, de sa conception à son fonctionnement. Elle apporte son soutien actif, dans des domaines très divers :

- l'aide à la réalisation d'un projet de bibliothèque publique

La Fachstelle possède une documentation importante - et bien classée- sur les équipements et l'aménagement d'une bibliothèque municipale, qu'elle met à la disposition de ceux qui en ont besoin. Elle propose des aménagements de bibliothèque, à partir de plans.

- l'informatisation

Elle exerce un rôle de conseil dans ce domaine auprès des maires, souvent à l'origine du processus d'informatisation, et des bibliothécaires, pour qui l'appui et la compétence d'un professionnel spécialisé de la Fachstelle servent à lever les réticences.

Un groupe de travail a été constitué avec des représentants du Bade-Württemberg pour suivre ce domaine et aboutir à l'élaboration de recommandations aux bibliothèques municipales en vue de la rédaction d'un cahier des charges.

- l'aide aux acquisitions des bibliothèques.

La Fachstelle possède une salle de présentation d'ouvrages, comportant environ 1.800 livres, classés de façon systématique, où les responsables peuvent venir effectuer des achats pour leurs bibliothèques, avec les conseils des bibliothécaires de la Fachstelle. Ces livres proviennent de la grande centrale d'achat pour les bibliothèques publiques (EKZ, Einkaufszentrale für öffentliche Bibliotheken).

- l'aide aux animations

La Fachstelle recueille l'information dans ce domaine, d'une façon très large : elle peut aider les bibliothécaires aussi bien dans le choix de lectures d'auteurs que de spectacles de marionnettes. Au printemps et à l'automne, elle organise une semaine d'animation dans les bibliothèques : elle se charge de contacter des intervenants qui effectueront une tournée dans les bibliothèques de la région.

Dans quel contexte évolue-t-elle ?

La Fachstelle de Fribourg, comme ses consœurs souffre d'un manque de planification générale. Chaque commune est libre de s'administrer comme elle l'entend et en l'absence d'une loi-cadre sur les bibliothèques, la création de ce service n'est pas nécessaire. Jusqu'en 1978, des subventions étaient accordées par le Land de Bade-Württemberg, mais elles ont été supprimées, à la demande des maires qui préfèrent disposer des crédits comme ils l'entendent.

Dans le Regierungsbezirk de Fribourg, environ 1/3 des habitants ne disposent pas d'un service de lecture publique. Plus la taille de la commune décroît, moins grandes sont les chances d'avoir accès à un tel service.

La Fachstelle, se basant sur les recommandations du Bibliotheksplan 73, estime qu'une bibliothèque est "viable" pour une commune au-delà de 5.000 habitants (avec pour objectif un fonds de 10.000 documents). En dessous de ce seuil, la population devrait être desservie par bibliobus, en prêt direct, le bibliobus faisant office de mini-bibliothèque.

L'échelon intermédiaire entre la commune et le Regierungsbezirk est le "Landkreis", qui se montre dans l'ensemble peu concerné par la politique de lecture. Sur les neuf Landkreise que compte le Regierungsbezirk de Fribourg, deux seulement ont une action dans ce domaine :

- en accordant des subventions aux bibliothèques, sous certaines conditions (Fonds initial minimal- Personnel)

- en finançant une "Ergänzungsbibliothek" (m.à m. Bibliothèque de complément) : cette bibliothèque joue un peu le rôle d'une mini-B.C.P. en prêtant des lots de livres à la demande aux diverses bibliothèques du Kreis et en assurant des services de conseil et de formation. L'achat d'un bibliobus a été envisagé, mais des raisons de coût ont conduit à y renoncer.

D'autre part, l'action de la Fachstelle se heurte à celle de l'Eglise qui a mis en place des bibliothèques confessionnelles. Selon les régions, c'est l'Eglise catholique ou l'Eglise protestante qui est la mieux représentée. En Bade-Württemberg, l'Eglise catholique gère un nombre important de bibliothèques, avec un personnel bénévole, des fonds variables et un nombre de lecteurs également variable : dans l'une des bibliothèques visitées au cours du stage, la responsable affirme recueillir 20 DM par an en faisant payer aux lecteurs 0,20 DM/livre ; il s'agit pourtant d'une bibliothèque implantée dans une commune de 5.400 habitants. mais ouverte ... 1heure/semaine, entre les deux messes du dimanche !

La présence d'une bibliothèque confessionnelle est souvent un facteur de blocage pour la création d'une bibliothèque municipale, car celle-là assure un service très peu cher pour la commune, qui se contente de verser une petite subvention mais ne prend en charge ni les acquisitions (traitées par une centrale catholique), ni surtout le personnel puisqu'il est bénévole, et formé de façon élémentaire par un organisme catholique.

Pourtant, en dépit d'un contexte parfois difficile, la Fachstelle affiche un bilan nettement positif. Elle a contribué à la création de bibliothèques municipales de qualité, développant le concept de "bibliothèque orientée vers l'utilisateur", s'adaptant à différentes fonctions, et qui est à la fois :

- un lieu de loisirs , de détente et de rencontre, où la notion de confort est présente (il n'est pas rare d'y trouver un coin "café")

- un lieu d'information , où l'on peut trouver aussi bien les horaires de train, qu'un plan de ville ou les compte-rendus de conseils municipaux

- un lieu d'études et de travail, avec mise à disposition de machines à écrire ou d'ordinateurs, dans certains cas.

Un souci d'ouverture semble constant à la Fachstelle, à la fois pour éviter le repli sur soi et pour favoriser l'efficacité du travail. Les actions de coopération sont favorisées à différents niveaux. Au plan national, sa participation est active dans les commissions du D.B.I. Dans le Land a lieu un travail de collaboration entre les quatre Fachstellen existantes, pour établir notamment une liste destinée à constituer le fonds initial d'une bibliothèque, sur la base des 10.000 volumes considérés comme souhaitables.

Eléments d'appréciation par rapport à la situation française.

La Fachstelle de Fribourg ne disposant pas d'un service de diffusion de documents, elle peut concentrer toute son action sur des services d'aide et de conseil, qui nous ont semblé performants : chaque collègue peut se spécialiser dans un domaine précis d'activité. Il peut s'y consacrer totalement, sans être accaparé par les tâches de traitement et de prêt de documents.

Les difficultés que rencontre la Fachstelle permettent de mieux mesurer la chance que représente pour une BDP un service de diffusion de documents. Cela permet un contact régulier avec le terrain, que les collègues allemands se plaignent de ne pouvoir établir aussi facilement qu'ils le voudraient. Ils interviennent systématiquement au démarrage d'un projet, mais ensuite, il leur est difficile d'assurer un suivi, d'autant que le fait de ne plus manipuler des documents est pour certains un facteur de déstabilisation : ils craignent de perdre pied avec la réalité de leur métier de bibliothécaire.

De plus, les bibliothèques municipales sont loin d'atteindre l'objectif d'un fonds de 10.000 documents et leurs responsables le jugent rarement auto-suffisant. Un renouvellement des collections par le biais d'un service adéquat serait très apprécié ; il permettrait une offre documentaire plus large, sans risque pour le lecteur d'achats qui encombreront les rayons de la bibliothèque quand ils auront été par les quelques lecteurs intéressés.

Enfin la desserte des zones d'habitat dispersé se révèle difficile, si elle n'est pas prise en charge par une collectivité qui assure une mission de solidarité entre tous les membres d'une communauté. N'est-ce pas là, une des plus grandes forces des BDP ?

3.3 Evaluer pour évoluer.

Peu à peu les BDP passent d'une logique de prescription à laquelle les contraignent leurs faibles moyens, à une logique de distribution vers un large public. Leur action est relayée sur le terrain par des points de lecture qui se développent. Leur objectif devient la couverture documentaire du territoire départemental dans les communes de moins de 10.000 habitants.

Bon nombre de bibliothèques sont désarmées pour analyser la fonction qui reste leur fonction centrale : la gestion des documents. Notre propre expérience, et aussi les contacts que nous avons eus, nous ont convaincue de la difficulté d'appréhender de façon rationnelle la réalité quotidienne et d'évaluer cette fonction.

Les difficultés à vaincre apparaissent à plusieurs niveaux :

- au niveau du service

Evaluer un service culturel semble difficile, il n'est jamais "rentable" ; les professionnels craignent souvent qu'une analyse plus précise des coûts ne conduise l'autorité de tutelle à vouloir les réduire et à restreindre leur activité ou leur marge de manoeuvre.

- au niveau du personnel

L'évaluation a surtout concerné pour l'instant les directeurs¹. Les autres catégories de personnel s'y sentent pour l'instant peu impliqués. Ils ont assisté à une évolution du service, ces dernières années qui ont rendu leurs tâches de plus en plus complexes, sans qu'une évolution aussi importante de leurs statuts respectifs n'apparaissent !

Ils craignent que les efforts et le temps consacré à la réflexion ne vienne en concurrence de ceux consacrés à l'action. Ils ont vu les directeurs accaparés par des tâches de gestion administrative, de représentation, perdre parfois le contact avec les documents. Certains éprouvent quelques réticences à s'engager dans une voie qui restreindrait aussi pour eux le contact avec les documents qui constitue souvent leur motivation première pour exercer ce métier.

"Avons-nous les moyens d'avoir des objectifs de gestion ? " se demandait un directeur de BDP. Cette interrogation est assez révélatrice de la perplexité dans laquelle sont plongés bon nombre de BDP quant à la gestion de leurs fonds. Les moyens matériels se sont développés ces dernières années, l'accroissement des fonds est devenu sensible, mais un développement des moyens humains est aussi nécessaire. Une formation ou du moins une sensibilisation à l'évaluation devient souhaitable pour que le personnel en comprenne l'intérêt et puisse la mettre en oeuvre : une initiation aux techniques de recueil et d'interprétation statistiques est indispensable pour mesurer la pertinence des données recueillies. D'autre part, la diversification du public potentiel rend nécessaire l'acquisition de notions sociologiques.

- au niveau du réseau

L'activité de la BDP ne peut plus se mesurer seule, puisque l'effort de lecture publique est partagé par d'autres intervenants, qui sont ses relais sur le terrain. La BDP doit donc recueillir les données émanant de ces relais, avec toutes les difficultés qui y sont liées : dispersion géographique, multiplicité des points de desserte (en nombre et en qualité), fiabilité des informations recueillies.

D'autre part, les statistiques recueillies au niveau national sont demandées avec retard par la Direction du Livre et de la Lecture, et elles paraissent avec encore plus de retard. De plus, jusqu'à une date récente, les bibliothèques communales y étaient mal représentées. Il est donc difficile de fixer des repères d'évaluation nationale.

¹Les directeurs de BDP ont choisi le thème de l'évaluation pour leurs journées d'études en 1990, cf bg B3b

Pourtant l'intérêt d'une évaluation de leur activité et de leur réseau apparaît de plus en plus nettement pour les BDP. Avec la décentralisation, cette préoccupation est devenue plus vive. La proximité de l'autorité de tutelle a facilité les négociations, elle a rendu aussi plus impérieuse la nécessité de justifier ses choix et de mesurer son activité.

Malgré toutes les difficultés ou les craintes signalées ci-dessus, une meilleure évaluation qualitative et quantitative de la gestion des fonds est souhaitée par beaucoup de professionnels, ainsi que nous l'ont montré les entretiens menés dans les BDP. La gestion des fonds est une activité très "consensuelle", puisqu'une majorité du personnel de la BDP y est associée et qu'elle recueille l'unanimité sur sa nécessité. Mieux l'évaluer permettrait de mieux l'apprécier, au niveau interne, et au niveau des partenaires de la BDP, en renforçant la conscience d'appartenir à un réseau.

Nous envisagerons donc quelques indicateurs destinés à approcher ce but.

Indicateurs concernant le public.

* Pourcentage de la population desservie par rapport à la population à desservir.

* Pourcentage de lecteurs par rapport à la population desservie, par rapport à la population à desservir.

Ces deux indicateurs permettront à la BDP de mesurer son taux de pénétration sur son territoire de desserte. Le premier indique le taux de pénétration potentielle, tandis que le second indique son taux de pénétration effective ; celui-ci peut être calculé par la BDP elle-même, alors que celui-là suppose un recueil de données par les responsables des relais.

Indicateurs concernant les fonds.

* fonds présents au 31/12

Les fonds seront comptabilisés :

- par types de supports : livres, périodiques, documents sonores, vidéo
- par catégories : les catégories distinguées reproduiront le classement à la bibliothèque (par classe Dewey pour les documentaires, par genre pour les fictions - roman, roman policier, album, etc. - en tenant compte d'une distinction entre les livres d'enfants et les livres d'adultes)
- à la BDP et dans ses relais disposant de fonds de documents.

*Nombre de documents acquis.

Les documents acquis dans l'année seront comptabilisés sur le même modèle que les fonds présents au 31/12, les documents acquis par la BDP seront indiqués en nombre de titres et en nombre de volumes.

* Montant des dépenses

Le budget consacré aux acquisitions sera établi par types de support, par catégories, pour la BDP et pour ses relais, en distinguant le budget consacré à l'achat de documents et le budget consacré à l'équipement et à la reliure des ouvrages, en indiquant le pourcentage du budget consacré aux acquisitions (achat + équipement) par rapport au budget total de la BDP.

Ces trois types d'indicateurs permettront d'évaluer les ressources de la BDP, ce qu'elles représentent dans son réseau, notamment dans une perspective à long terme. Si la BDP entend jouer une fonction de rééquilibrage, ses acquisitions varieront en fonction de l'effort consenti par son réseau.

Indicateurs concernant la diffusion.

* Indicateurs de circulation des documents.

Pour mesurer l'activité de circulation des documents, on peut distinguer les éléments suivants :

- nombre de volumes déposés dans l'année, par la BDP : nombre établi par type de desserte (directe ou indirecte, et dans ce cas par type de relais), par supports et par catégories d'ouvrages.

- nombre de volumes retournés dans l'année : par type de desserte, par supports et par catégories.

- nombre de volumes de la BDP présents en stock au 31/12 : par supports et par catégories (uniquement pour le prêt indirect)

Ces éléments permettront d'avoir une vision objective de l'activité des différents relais et des différents modes de desserte. Ils permettront de calculer le taux de rotation des documents (nombre de livres déposés ajouté au nombre de livres retournés, divisé par le nombre de volumes en stock), à mettre en relation avec les objectifs de fonds d'un dépôt et les capacités réelles de renouvellement lors de l'échange des livres.¹

¹Un taux satisfaisant de rotation des collections est difficile à établir. Certaines bibliothèques établissent empiriquement des seuils et des procédures de renouvellement, en fonction de la taille du dépôt et de la fréquence de la desserte. Cf annexe 6: note à l'attention des responsables de bibliothèques.

* indicateurs de prêt au public

L'activité de prêt au public pourra se mesurer grâce au :

- nombre de volumes prêtés au public par les relais, en distinguant les types de relais, les volumes appartenant à la BDP et les volumes appartenant en propre aux relais comptabilisés par catégories.

- nombre de volumes prêtés en prêt direct, par catégories.

Indicateurs de qualité de service.

* Délais de traitement des documents.

Ces délais seront envisagés entre :

- la date de commande et la date de livraison

- la date de livraison et la mise à disposition du document au lecteur.

Ces délais permettront de mesurer à la fois la rapidité des fournisseurs, qui pourront être comparés entre eux, et les temps de traitement à la bibliothèque. Ils pourront éventuellement être raccourcis en mettant les fournisseurs en concurrence entre eux et en réorganisant le circuit du document à la bibliothèque.

* Demandes du public.

Plusieurs types de données semblent importants à connaître :

- le nombre et la nature des documents demandés à la BDP et dans ses relais.

- le nombre et la nature des documents acquis à partir d'une demande.

- le taux de satisfaction des demandes, ainsi que son délai moyen.

Indicateurs de coûts des services.

* Nombre de documents traités par agent

Une moyenne de documents traités par agents pourrait être établie, pour la BDP et pour les bibliothèques municipales qu'elle dessert ; elle serait utile pour connaître la variation de ce nombre en fonction de la taille d'un établissement et à optimiser le personnel nécessaire pour des objectifs de fonds donnés.

* Rapport coût/efficacité.

Ce rapport permet de calculer le nombre de documents déposés par la BDP pour mille francs de budget de fonctionnement ; il s'exprime de la façon suivante :

$$N \text{ documents déposés} = \frac{1.000 \text{ F.} \times Y \text{ documents déposés}}{X \text{ francs}}$$

Y étant le nombre total des prêts, X le budget global de fonctionnement.

Le suivi de cet indicateur sur plusieurs années permet de savoir jusqu'où peut se poursuivre le processus d'accroissement de l'efficacité, les bibliothèques étant elles aussi soumises au principe des rendements décroissants, de la baisse tendancielle du taux d'efficacité.

Il permet d'évaluer ce que représente pour la BDP le coût de la desserte, et peut-être de mieux négocier avec l'autorité de tutelle.

Bien sûr, beaucoup d'autres indicateurs pourraient être retenus pour analyser plus finement la gestion des fonds. Mais plus ils seront sophistiqués, et plus ils seront difficiles à recueillir, ... et à analyser. En bibliothéconomie comme dans bien d'autres domaines, le mieux est parfois l'ennemi du bien ! Les critères retenus ne sont qu'une base proposée à l'évaluation, pour être discutés, contestés, adaptés à chaque bibliothèque.

CONCLUSION

Au terme de cette étude où le temps nous a semblé si court pour sa maturation et sa réalisation, nous voudrions livrer quelques constatations et proposer quelques pistes de réflexion.

La gestion des fonds constitue bien encore pour les BDP une fonction centrale, et elle est perçue comme telle sur le terrain. En dépit de certaines craintes qui s'étaient manifestées au moment du changement de tutelle des BDP, aucune remise en question fondamentale de leurs missions n'a eu lieu après la décentralisation. La dernière décennie représente même pour elles une période plutôt faste de développement de leurs moyens. Elles les ont consacrés à rendre plus riche et plus diversifiée l'offre documentaire qu'elles sont en mesure de proposer.

Le service mis en place en 1945 par des "pionniers" lancés sur les routes des campagnes françaises, a bien évolué pour s'adapter à un contexte en mutation et aux demandes d'un public devenu plus exigeant. Pourtant, la mission fondamentale est restée la même : mettre à la disposition des habitants des petites communes les documents nécessaires à leur plaisir, à leur travail ou à leur information.

Cette fonction repose sur de larges consensus, tant à l'intérieur des établissements qu'entre les BDP ; elle peut cependant se révéler fragile : même si aucun problème manifeste n'est actuellement apparu quant au choix des documents, les bibliothécaires ont-ils bien l'assurance de pouvoir continuer à effectuer des choix qui respectent la pluralité des opinions, qu'elles soient d'ordre moral, religieux ou politique ? D'autre part, les partenaires de la BDP dont le rôle s'est renforcé avec la décentralisation, ne sont-ils pas en droit d'attendre une définition claire des objectifs à atteindre ?

Le rôle de tête de réseau est de plus en plus affirmé pour les BDP, qui s'investissent dans la structuration de l'espace rural, imaginant des solutions originales en fonction de la configuration de leur département et contribuant à maintenir ou développer des services de proximité, appréciés pour leur convivialité et pour la contribution à l'animation sociale et culturelle des petites communes.

Mais l'incitation au développement de la lecture se heurte à l'absence de textes réglementaires définissant les missions des conseils généraux dans le domaine de la lecture publique et les obligations des communes en matière de bibliothèque. Les efforts entrepris reposent sur la bonne volonté des uns et des autres.

La bonne volonté peut-elle suffire à garantir au lecteur un service de qualité ? Celui-ci est difficile à apprécier ; il passe par des mètres carrés de bâtiment de bibliothèques, du personnel compétent et des achats de documents susceptibles répondre aux besoins de tous. Il suppose que le réseau se construise sur les bases cohérentes où sont bien identifiées les responsabilités de chacun, aux différents niveaux : les relais de la BDP, plus proches de la population assurent un service local, tandis que la BDP se charge d'une mission de rééquilibrage.

Une meilleure évaluation de la gestion de ses fonds permettra à la BDP de mieux situer son action par rapport à son réseau. Malgré les difficultés de l'entreprise, elle est souhaitée par de nombreux professionnels, pour tendre à une plus grande efficacité et pour apprécier plus justement les services rendus à l'utilisateur .

Après avoir assuré une mission de diffusion du document, puis d'animation d'un réseau de lecture, la prochaine étape dans les missions des BDP ne serait-elle pas d'organiser la couverture documentaire du territoire départemental ? Cela supposera une mise en relation des partenaires concernés par le livre et la lecture, mais aussi par le domaine plus vaste de l'information. Cela supposera également un repérage des gisements documentaires du département et bien sûr une étude approfondie des publics potentiels, pour en gagner de nouveaux.

Au moment où des projets ambitieux se mettent en place, concernant la construction d'une nouvelle bibliothèque à vocation nationale associant des pôles régionaux, ou la mise en oeuvre d'outils collectifs nationaux (Serveur bibliographique, Catalogue collectif de France...), n'y a-t-il pas une place à trouver pour les BDP afin qu'elles puissent s'insérer efficacement dans le paysage documentaire national ? N'est-ce pas un enjeu considérable pour que les 29 millions de citoyens à qui elles s'adressent, puissent bénéficier des ressources documentaires du monde de demain ?

LISTE DES ANNEXES.

Annexe 1 : Grille d'entretien

Annexe 2 : Note de présentation de la BDP des Deux-Sèvres en 1945,
par Jeanne Philipe-Levatois.

Annexe 3 : Conditions de subventions du C.N.L.

Annexe 4 : Liste des ouvrages déposés en prêt permanent, par la BDP
de Gironde.

Annexe 5 : Convention établie entre une BDP (la BDP des Deux-
Sèvres) et un de ses relais.

Annexe 6 : Note à l'intention des dépositaires, concernant les livres
déposés par la BDP.

ANNEXE 1

GRILLE D'ENTRETIEN

Cette grille d'entretien a été adressée aux directeurs des bibliothèques que nous avons retenues pour une étude plus approfondie.

1) Politique d'acquisition.

a) principes d'acquisition

- existe-t-il un document écrit définissant la politique d'acquisition de la B.C.P. ?

+ si oui : comment a-t-il été réalisé ? par qui ?

+ si non : serait-il souhaitable ? pourquoi ?

- quels sont les critères d'acquisition ?

- existe-t-il des critères de non-acquisition ?

b) conditions de mise en oeuvre

- qui effectue les acquisitions, et notamment les opérations suivantes :

- proposition d'achat

- sélection

- répartition et suivi budgétaire

- existe-t-il une annexe ? quel est son rôle dans les acquisitions ?

- comment les documents sont-ils acquis ?

- visites chez les libraires

- offices

- sélections bibliographiques

- autres

- Tous les documents sont-ils acquis selon le même processus ?
L'introduction de nouveaux supports a-t-il modifié les procédures d'acquisitions ?

- L'informatisation a-t-elle entraîné un changement dans le traitement des acquisitions ?

- Comment les acquisitions s'intègrent-elles dans le fonctionnement général de la bibliothèque ? Existe-t-il un lien entre les acquisitions et l'animation, par exemple ?

c) Les acquisitions et le réseau

- Comment la B.C.P. répond-elle aux demandes de documents ? (Nombre, taux de satisfaction, délais de réponse, critères de prise en compte) ?

- Les responsables des antennes sont-ils associés aux acquisitions ? Si oui, comment, si non pourquoi ?

- Quels moyens la B.C.P. met-elle en oeuvre pour la promotion des documents ?

-sélections bibliographiques

-listes de nouveautés

- animations

- autres

- Existe-t-il un plan d'acquisition concerté au niveau départemental, au niveau du réseau ou de façon élargie à l'ensemble du département ? Est-ce souhaitable ? Sur quelle base ?

d) Perspectives

- Pensez-vous qu'une évaluation des collections est nécessaire?

- Quelles sont les évolutions souhaitables dans le domaine des acquisitions ?

ANNEXE 2

LA BIBLIOTHEQUE CENTRALE DE PRÊT
DES DEUX-SEVRES (1945)

Innovation récente, les Bibliothèques centrales de prêt ont été instituées par une ordonnance du 2 Novembre 1945.

La Bibliothèque centrale de prêt des Deux-Sèvres a été créée par arrêté du 5 du même mois.

Huit centres départementaux de Bibliothèques de prêt seulement ont été choisis pour toute la France. Les Deux-Sèvres peuvent donc s'honorer de compter parmi ces huit centres et Niort qui possède une des meilleures Bibliothèques municipales de province peut être fière d'abriter une des premières Bibliothèques centrales de France.

La création des Bibliothèques centrales de prêt est la conséquence directe de la transformation de l'idée habituelle que l'on se faisait de la Bibliothèque publique, conservatoire de livres anciens, en la notion nouvelle qu'a si bien définie M. Charles Schmidt, Inspecteur général des Bibliothèques et des Archives, en ces lignes :

« La Bibliothèque moderne c'est un *magasin*, ouvert à toute heure, où l'on s'approvisionne autant de livres techniques que de livres récréatifs, un *dépôt* d'où partent les caisses destinées aux villages les plus éloignés et les plus difficilement accessibles. »

Le magasin, lui, doit être accueillant, car il sert de refuge contre le bruit et le vulgaire et contribue à rendre à notre vie intérieure la réflexion et l'effort. C'est ce qui a été réalisé à la Bibliothèque Municipale de Niort.

Quant au dépôt, d'où part le *chariot de Biblis* moderne, pour approvisionner en nourriture spirituelle le moindre hameau du département, le voici créé dans les Deux-Sèvres grâce à la sollicitude et à la générosité de l'Etat et à la veille d'assurer, pour commencer, la desserte d'environ quarante communes des Deux-Sèvres.

Ce dépôt, ou pour l'appeler par son nom, la Bibliothèque centrale de prêt des Deux-Sèvres, dont le siège est au Musée Taire à Niort, possède déjà, à ce jour, plus de 12.000 volumes reliés, d'un choix des plus variés.

Ce premier choix a été fait en dehors de tout esprit de propagande et de tendance par la Direction des Bibliothèques et le Bibliothécaire Directeur en attendant que les usagers eux-mêmes représentés par un *Comité Consultatif* expriment leurs vœux quant aux achats nouveaux.

L'on s'est attaché, dans la constitution du premier fonds de la Bibliothèque centrale, à trouver les livres qui forment la base d'un humanisme souriant et éclairé et sauferreur bien involontaire ou surprise toujours possible, l'on a essayé de n'éliminer de ce choix que les livres d'un vulgarisme bas ou d'un immoralisme dangereux, car le livre vulgaire ou immoral à plaisir ne peut que salir ou détruire.

Les masses rurales auxquelles le *Bibliobus* doit apporter des livres sont diversement composées, dans le département même, selon chaque commune ou canton.

ANNEXE 2 (suite)

Pour répondre, dans la mesure du possible, aux *besoins de tous*, les livres de la Bibliothèque centrale comprennent les meilleurs romans français et étrangers, les ouvrages de grande vulgarisation, les plus simples, les plus attrayants comme les plus savants, de beaux livres d'art magnifiquement illustrés, car les musées, sources de beauté et de joie, patrimoine artistique de leur nation sont hélas et nécessairement inconnus de trop de provinciaux attachés à la glèbe ou à leur lieu de travail. Ces ouvrages entreront ainsi dans tous les foyers qui le désireront comme y entreront les albums et les livres pour les enfants de tous les âges. La maison hostile ou indifférente à la lecture ne peut, en effet, être conquise à cette dernière pour sa joie et son élévation que par le livre d'images et de contes que l'enfant apporte et lit, aidé de sa mère ou de son aïeul. Par ailleurs, l'enfant qui lit devient un adulte ami des livres, curieux de se perfectionner et perméable au mouvement des idées, capable de se défendre contre toute propagande partisane.

Il est à souligner, en outre, que la Bibliothèque centrale de prêt ne cherchera jamais à se substituer aux bibliothèques scolaires et aux bibliothèques déjà constituées grâce à des initiatives particulières dans certaines communes. Bien au contraire, la Bibliothèque centrale de prêt respectera ces initiatives individuelles et les aidera chaque fois qu'on lui en exprimera le désir. Car il ne s'agit pas d'instituer par un détour la lecture d'Etat. Il s'agit pour l'Etat de faire de la lecture un *service public* comme cela existe depuis longtemps déjà dans de nombreux pays étrangers.

La Bibliothèque centrale de prêt apportera donc au Département des Deux-Sèvres un nouveau moyen d'accroître l'instruction. Elle complètera l'école, le lycée les établissements d'enseignement professionnel même.

Cette institution nouvelle mettra, petit à petit, à la portée de chacun, en plus de la distraction que peuvent procurer des lectures saines, la possibilité d'un perfectionnement de soi-même tant au point de vue intellectuel et moral qu'au point de vue technique et professionnel. Elle créera de nouveaux foyers de culture partout où son concours sera sollicité.

Et les nombreuses communes des Deux-Sèvres qui avaient déjà fait un effort véritable pour faciliter la lecture à leurs habitants mais qui, faute de crédits suffisants devant la montée verticale du prix des livres et des reliures n'ont plus que des possibilités réduites qui s'amenuisent chaque jour davantage, pourront, grâce au Service public de la Lecture, se voir infuser une vie nouvelle et généreuse tout en conservant leur autonomie et leur fonds propre.

Le département des Deux-Sèvres qui fut le premier pionnier en France pour l'organisation des coopératives beurrières, qui est l'un des premiers dans l'organisation des villages-pilotes et des mouvements de jeunesse, sera encore à l'avant-garde dans le domaine de la Lecture publique.



ANNEXE 3

Subventions aux acquisitions d'ouvrages par les bibliothèques

Exercice 1992

Les subventions accordées par le C.N.L. en faveur des bibliothèques sont destinées à l'acquisition d'ouvrages et de revues. Elles excluent tous les supports sonores et audiovisuels, ainsi que les microformes.

L'aide du C.N.L. ne peut intervenir en faveur des bibliothèques strictement scolaires ne prévoyant pas d'ouverture vers un public extérieur.

Les bibliothèques de communes de moins de 10 000 habitants qui n'atteignent pas les normes précisées ci-après peuvent prendre contact avec leur Bibliothèque Départementale de Prêt.

Création et extension de bibliothèques (formulaire C)

Tout projet de création ou d'extension de bibliothèque peut ouvrir droit à une aide du C.N.L. dès l'année qui précède la date d'ouverture du nouvel équipement.

Conditions

Sont recevables les projets dont le coût des travaux en gros oeuvre ou second oeuvre s'élève au minimum à 50 000 F.

Modalités

Adresser le formulaire C rempli en **2 exemplaires** (joindre un relevé d'identité bancaire ou postal et une délibération du Conseil municipal pour les BM) à la Direction régionale des affaires culturelles, à l'attention du Conseiller pour le livre et la lecture. Les villes de moins de 10 000 habitants doivent adresser pour

information un exemplaire de leur dossier à la Bibliothèque Départementale de Prêt.

Montants des aides

- Equipements inférieurs à 100 m² : aide forfaitaire de 20 000 F.
- Equipements supérieurs à 100 m² : 20 000 F pour les 100 premiers m² + 70 F le m².

Acquisition de bibliobus (formulaire C)

L'acquisition d'un bibliobus de type traditionnel est assimilée à une extension d'équipement et donne droit à une aide forfaitaire de 40 000 F (une seule année). Joindre au dossier une délibération du Conseil municipal ou du Conseil général.

Première année de fonctionnement (formulaire F)

Un nouvel équipement peut être aidé l'année de son ouverture au public pour un montant équivalent à celui qui lui a été attribué l'année précédente au titre de la création.

Conditions

- Remplir les conditions exigées pour l'aide à la création
- Disposer de l'emploi spécifique d'un agent formé ou rémunéré et employé au minimum à mi-temps.
- Justifier de l'utilisation des crédits alloués, le cas échéant, par le C.N.L. au titre de la création sous forme d'un certificat administratif signé du Maire ou du Président.

- S'engager à fournir ultérieurement le même justificatif.

Modalités

Adresser le formulaire F rempli en **2 exemplaires** (joindre un relevé d'identité bancaire ou postal) à la Direction des affaires culturelles, à l'attention du Conseiller pour le livre et la lecture.

Les villes de moins de 10 000 habitants doivent adresser pour information un exemplaire de leur dossier à la Bibliothèque Départementale de Prêt.

Montant des aides

Calcul identique à celui de l'aide à la création.

Création ou développement de fonds thématiques (formulaire T)

Le C.N.L. peut participer à la réalisation d'une création ou d'un développement de fonds thématiques portant sur un genre précis ou destiné à accompagner un projet. Ce projet peut être mené en partenariat avec la ville, le département ou la région. Il peut associer d'autres acteurs de la vie du livre (librairie, éditeur), des associations, des partenaires interministériels agissant dans le domaine de la lecture. Il peut enfin concerner lui-même un réseau de bibliothèques.

Le fonds thématique choisi peut porter sur les genres suivants :

- théâtre
- philosophie
- poésie
- sciences de l'homme et de la société
- roman contemporain

ANNEXE 3 (suite)

- histoire littéraire (correspondances, oeuvres complètes)
- langue et littérature étrangère (à l'exclusion des méthodes d'apprentissage des langues)
- littérature scientifique et technique
- arts (à préciser : histoire de l'art, musique, architecture, cinéma)
- fonds d'usuels destinés à améliorer les sections de références.

Toute constitution de fonds thématique devra comprendre des **abonnements de revues**. Peuvent être présentés des projets de fonds consacrés exclusivement à l'acquisition de revues culturelles, littéraires et scientifiques (achats de collections, fonds initiaux, abonnements).

Les établissements importants peuvent éventuellement déposer un dossier portant sur plusieurs thèmes.

Une description **la plus précise possible** du fonds à acquérir est souhaitable (composition, niveau, collections, titres de revues, etc.). Les descriptifs trop flous et trop généraux risqueront d'être pénalisés.

Les éditions étrangères sont acceptées dans la mesure où elles valorisent l'ensemble du fonds développé.

Le fonds thématique choisi peut accompagner un **projet**, concerner un public spécifique (ex : jeunesse, public défavorisé, travail en milieu hospitalier ou pénitentiaire) ou tout secteur agissant dans le cadre de l'incitation et de la sensibilisation à la lecture. Peuvent être assimilés à de tels projets le développement de fonds d'ouvrages en gros caractères.

Ce projet doit faire l'objet d'une présentation très précise de ses objectifs, notamment en ce qui concerne le **fonds jeunesse** qui doit se différencier très clairement du fonctionnement normal d'une bibliothèque.

La demande peut concerner un **réseau de bibliothèques**. Elle peut alors revêtir deux formes :

- Présentation d'un dossier unique, le

bénéficiaire pouvant être une Bibliothèque Départementale de prêt souhaitant aider au développement des fonds de base de certains relais de son réseau ou une association spécialisée regroupant plusieurs sites.

- Demandes conjointes des différentes bibliothèques pour un projet collectif (ex. Plan d'acquisitions partagées)

Conditions

- Disposer d'un personnel qualifié rétribué au minimum à mi-temps
- S'engager à fournir, avant toute nouvelle demande, un rapport sur la constitution et la promotion de ce fonds (choix, nombre d'ouvrages et d'abonnements, impact auprès du public, mise en valeur, objectifs réalisés, etc.) et un certificat administratif signé du Maire ou du Président, attestant que la somme

attribuée par le C.N.L. ainsi qu'un montant au moins équivalent a bien été consacré à l'acquisition du fonds

- Fournir un plan de financement de l'opération faisant apparaître la subvention escomptée du C.N.L. qui soit en cohérence avec le budget annuel d'acquisitions de la bibliothèque.
- Assurer au moins 50 % du financement de ce fonds (financement propre ou partenariat).

Montant des aides

Ce montant sera arrêté par les membres de la Commission qui se réuniront 3 fois dans l'année.

Les dossiers dont les projets apparaîtront les plus pertinents recevront le maximum de la subvention demandée dans la limite de 50 % des crédits nécessaires à l'opération.

Dépôt des dossiers

Les bénéficiaires doivent se limiter à **un seul dossier** par an et par collectivité administrative. Les formulaires sont disponibles à la DRAC et au C.N.L.

Ils doivent être déposés en **double exemplaire** pour avis auprès des Conseillers pour le livre et la lecture. Les villes de moins de 10 000 habitants doivent adresser pour information un exemplaire de leur dossier à la Bibliothèque Départementale de Prêt.

Aucun dossier ne doit parvenir au Centre national des lettres.

Les dossiers de **création ou**

extension et de première année de fonctionnement seront traités au fur et à mesure de leur arrivée, dans la limite des crédits disponibles sur l'exercice.

Le délai pour le dépôt des dossiers de **projets thématiques** est fixé aux dates suivantes :

- **1^{er} février** pour la commission de mars
- **10 avril** pour la commission de juin
- **10 septembre** pour la commission d'octobre

Les dossiers parvenus hors délai seront automatiquement ajournés à la commission suivante.

ANNEXE 4



CONSEIL GENERAL DE LA
G I R O N D E

B I B L I O T H E Q U E
DEPARTEMENTALE DE PRET

Le Directeur,

LISTE DES OUVRAGES DEPOSES A LA BIBLIOTHEQUE DE
AU TITRE DES CREDITS 1990 ACCORDES PAR LE CENTRE NATIONAL DES LETTRES

EDITEUR	TITRE
ATLAS	Grand dictionnaire ill. du cinéma en 3 volumes.
BORDAS	: Atlas géographique et historique.
BORDAS	FILIPPINI.- Dictionnaire de la bande dessinée.
BORDAS	: Harrap's new shorter Français/Anglais et A/F/ Châteaux Bordeaux.
CENTRE POMPIDOU	
CERCLE LIBRAIRIE	: Livres et bibliothèques pour enfants : guide de formation.
HACHETTE	Le Dictionnaire des sciences/sous la direction L. Salem.
HACHETTE	: Guide bleu de l'Aquitaine.
LAROUSSE	Dictionnaire de la peinture 1 vol.
LAROUSSE	: Dictionnaire encyclopédique en 5 vol. + 1
LAROUSSE	Dictionnaire hist., thématique et technique des littératures.
LAROUSSE	: DUBY (G.)- Histoire de la France en 1 vol.
LAROUSSE	Larousse des jeunes en 4 volumes.
LAROUSSE	: Memo Larousse : encyclopédie générale visuelle et thématique.
LAROUSSE	TUCOO-CHALA (Pierre).- Aquitaine.
PROMODIS	: A.B.F.- Le Métier de bibliothécaire.
ROBERT	Petit Robert 1 et 2.
ROBERT	: Petit Robert des enfants.
SOLAR	Encyclopédie Solar des animaux en 12 vol.
	: (Les Carnivores et les édentés. Les Oiseaux des mers et des rivières. Les Amphibiens et les reptiles. Les Primates. Les Insectes. Les : Poissons. Les Mammifères marins. Les Ongulés et les lapins. Les Oiseaux des plaines. Les Rongeurs. Le Comportement animal. L'Ecologie animale).
SOLAR	Le Livre du vin.
UNIVERSALIS	Le Grand Atlas de l'archéologie.
UNIVERSALIS	Le Grand Atlas des Religions.

Je soussigné

responsable de la Bibliothèque de
déclare avoir reçu les ouvrages mentionnés ci-dessus.

A Caupian, le

ANNEXE 5

CONVENTION CONSEIL GENERAL - COMMUNE

Bibliothèques municipales

Entre la commune de représentée par
M....., Maire
et le Conseil Général des Deux-Sèvres, représenté par M.
Président du Conseil Général des Deux-Sèvres,

il est convenu ce qui suit :

Titre I : Les obligations de la Bibliothèque Départementale de Prêt :

- article 1 : Elle assure un dépôt de livres au sein de la collectivité ci-dessus désignée, dans une bibliothèque appelée "bibliothèque municipale" dans la suite de la présente convention.
- article 2 : Elle renouvelle le dépôt au moins 3 fois par an.
- article 3 : Elle accueille, entre deux passages du bibliobus, les dépositaires dans les locaux de la Bibliothèque Départementale de Prêt pour choisir des ouvrages supplémentaires.
- article 4 : Elle propose des stages contribuant à la formation continue des bibliothécaires de la bibliothèque municipale.
- article 5 : Elle propose un ensemble de services gratuits pour aider la bibliothèque municipale à réaliser des animations (conseils, prêt d'exposition, de matériel; de collections d'ouvrages, recherches bibliographiques, etc...)
- article 6 : Elle répond dans toute la mesure du possible aux demandes et réservations de documents des lecteurs transmises par les bibliothécaires municipaux.

Titre II : Les obligations de la commune :

- article 7 : Elle fait fonctionner sa bibliothèque dans un local chauffé, bien signalé, réservé exclusivement à cet usage et aménagé de façon à permettre le libre accès aux documents et la consultation sur place par tous les publics, sans distinction d'âge.

ANNEXE 5 (suite)

- article 8 : Le Maire de la commune, ès-qualité, signataire de la convention est le responsable du dépôt.
Le dépôt sera contrôlé dans sa totalité avec une fréquence qui sera fixée conjointement par les deux partenaires. A l'issue de ce contrôle, les livres manquants seront estimés par la Bibliothèque Départementale de Prêt et devront être remboursés par la collectivité signataire de la convention.
- article 9 : Elle désigne un bibliothécaire salarié et diplômé pour gérer et animer la bibliothèque municipale. Le nom de ce salarié est précisé dans le document en annexe de la présente convention. Les instructions concernant la gestion du dépôt sont consignées dans le "Guide du dépositaire" et sur les avis de passage du bibliobus. Ces documents précisent notamment que les livres doivent être classés par ordre alphabétique des auteurs au moment du passage du bibliobus.
- article 10 : Elle ouvre au public la bibliothèque municipale au moins deux fois par semaine à des heures adaptées au public et permettant au maximum de lecteurs de pouvoir s'y rendre.
- article 11 : Elle assure la gratuité du prêt des documents.
- article 12 : Elle achète des livres pour un montant d'au moinsFrancs, indexé sur l'indice INSEE de l'évolution du prix des livres.
- article 13 : Elle transmet tous les ans un rapport d'activité à la Bibliothèque Départementale de Prêt des Deux-Sèvres.
- article 14 : Elle adhère à l'Association des Amis de la Bibliothèque Départementale de Prêt des Deux-Sèvres.
- article 15 : Elle informe la B.D.P. de tout changement de maire, bibliothécaire municipal, ou local ainsi que de toute modification du règlement intérieur.
- article 16 : Une copie du règlement intérieur de la bibliothèque municipale sera jointe en annexe à la présente convention.
- article 17 : La présente convention est conclue pour une durée indéterminée, sauf en cas de non-respect de ses engagements par l'une ou l'autre des parties. Elle pourra être dénoncée par l'une des deux parties avec un préavis de 3 mois par lettre recommandée avec accusé de réception.

ANNEXE 5 (suite)

- article 18 : Seront annexées à la présente convention les pièces suivantes :
- La délibération du Conseil Municipal autorisant le maire à signer la présente convention.
 - la liste des salariés et bénévoles de la bibliothèque municipale.
 - statuts de l'Association des Amis de la Bibliothèque Départementale de Prêt et bulletin d'adhésion.
 - description du local affecté à la bibliothèque municipale (caractéristiques du local et plan avec schéma d'implantation du mobilier).
 - copie du règlement intérieur de la bibliothèque municipale qui précisera notamment les jours et heures d'ouverture.
- article 19 : Le salarié responsable de la bibliothèque municipale et le conservateur de la Bibliothèque Départementale de Prêt des Deux-Sèvres sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente convention.

Fait à NIORT, le 20.....

Le Maire,

Le Président du Conseil Général,

ANNEXE 6

NOTE

à l'intention des dépositaires de la BDP (BM ou BR) * **

La BDP a essayé dans un certain nombre de bibliothèques un système des rappels des livres en retard.

Elle souhaite étendre cette formule à l'ensemble de ses dépôts. Cela suppose de votre part une collaboration :

- à chaque emprunt fait à la BDP (bibliobus ou à la BDP même) vous inscrivez au crayon de papier en haut de la fiche rose la date d'emprunt abrégée (mois-année, ex. : 3.91) avant la mise en service.
- vous redonnez en priorité les ouvrages dont les fiches roses indiquent la date la plus ancienne.

La BDP pourra ainsi vous envoyer tous les ans la liste des livres en retard (empruntés depuis plus d'un an pour les BR, plus de 2 ans pour les BM).

Au passage suivant du bibliobus, vous redonnerez ces ouvrages classés dans l'ordre de la liste.

Cette procédure liée aux nouveaux seuils de prêt :

BM : 2 500 volumes maximum les 3 premières années, 2 000 volumes ensuite,

BR : 1 500 volumes maximum les 3 premières années, 1 000 vol. ensuite,

permettra une gestion plus rigoureuse de part et d'autre. En avril 1992, tous les dépôts devront être en conformité avec ces nouveaux seuils, indispensables pour la phase d'informatisation.

* Bibliothèque municipale
** Bibliothèque-relais

BIBLIOGRAPHIE

A- Politique culturelle

1) Généralités

CONSEIL DE L'EUROPE. Conseil de la coopération culturelle. La Politique culturelle de la France. Documentation française, 1988. 394 p.

MESNARD, André-Hubert. Droit et politique de la culture. Paris : P.U.F., 1990. (Droit fondamental.) ISBN 2-13-043434-7

ORY, Pascal. L'aventure culturelle française : 1945-1989. Flammarion, 1989. 241 p. ISBN 2-08-066075-6

2) Mission des bibliothèques publiques

La bibliothèque. Autrement, n° 121. Série "Mutations", Avril 1991.

La bibliothèque publique. - *Bulletin d'information de l'Association des Bibliothécaires Français*, n°147, 2ème trimestre 1990, p.59-61.

CHAUVEINC, Marc. Le réseau bibliographique informatisé et l'accès au document. Paris : éd. d'organisation, 1983. 295 p. (Système d'information et de documentation.) ISBN 2-7081-0475-6

Devant l'inflation de la masse documentaire, les bibliothèques peuvent-elles encore remplir efficacement une de leurs missions essentielles, la fourniture du document au lecteur ? Cette question fondamentale doit être envisagée sous l'angle de la politique documentaire ; les bibliothèques ne peuvent plus être conçues comme des îlots sans lien entre eux ; il devient indispensable de créer et d'organiser un réseau de la documentation et des bibliothèques pour garantir à tous les citoyens un droit fondamental de la démocratie : le droit à l'information et au savoir.

COMTE, Henri. Les bibliothèques publiques en France. Lyon : Presses de l'E.N.S.B., 1977

Déjà ancien. Quelques pages consacrées aux B.C.P.

FRANCE. Ministère de la Culture. Les bibliothèques en France : rapport au Premier Ministre établi en juillet 1981 par un groupe interministériel présidé par Pierre Vandevorde. Paris : Dalloz, 1982. ISBN. 2-247-00336-2

GOASGUEN, Jean. Les bibliothèques publiques. Les bibliothèques, quels enjeux pour demain ? Journée d'étude du Syndicat National des Bibliothèques-FEN, 25 mai 1989, p.41-53.

Lecture et bibliothèques : les pratiques culturelles des Français. Bibliothèques en France, Bibliothèque de France. Esprit, n° 3-4, Mars-avril 1991, p. 65-129.

MAYOL, Pierre. - De la bibliothèque à la médiathèque : faux problème ou vraie question ? Médiathèque et pratiques culturelles. - Valence : ACORD, 1989. - (Les Cahiers de la coopération ; n° 5). p. 4-14.

MORET, Yves. Bibliothèques et aménagement du territoire. Villeurbanne : E.N.S.B., 1991.

Note de synthèse présentée pour l'obtention du DESS en informatique documentaire.

Objectif lecture. - Paris : Ministère de la Culture- Direction du Livre et de la Lecture, 1988. - 83 p.

Organisation du travail ; relations et pouvoirs dans les bibliothèques. *Bulletin de l'A.B.F.*, n° 136, 3ème trim. 1987.

Ce numéro est consacré au Congrès de Nantes en 1987, avec ,en particulier, des articles sur l'évaluation de la demande et des services rendus, et sur l'impact de l'informatisation.

PINGAUD, Bernard ; BARREAU, Jean-Claude. Pour une politique nouvelle du livre et de la lecture : rapport au Ministre de la Culture. - Paris : Dalloz, 1982. - 297 p. - ISBN 2-247-00335-4

ROADS, James. Du rôle des bibliothèques comme service d'informations sociales : l'expérience anglaise. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1984, T. 29, n° 3, p. 236-239.

SALAUN, Jean-Michel. - Les Bibliothèques saisies par l'économie. - *Bulletin des Bibliothèques de France*, T.34, n°36, 1989, p.508-513.

SAVARD, Réjean. L'Information dans les bibliothèques publiques comme nouvel instrument de marketing. *Médiathèques publiques*, juillet-déc. 1983, n° 67-68, p. 37-43.

Les bibliothèques ont connu au Québec un développement important ; mais pour gagner de nouveaux publics , l'auteur pense qu'elles doivent élargir leurs missions. Il leur faut passer d'une conception statique du "self-service de la lecture-loisirs" à une conception dynamique de véritable service documentaire.

VANDEVOORDE, Pierre. Les bibliothèques en France : rapport à Monsieur le Premier Ministre. Paris : Ministère de la Culture, 1981.

3) Pratiques du public

BARBIER-BOUVET, Jean-François. - Le Lien et le lieu : consultation à distance et consultation sur place à la B.P.I. : enquête sur les usages et les usagers du service des réponses par téléphone. - Paris : B.P.I., 1980. - 115 p.

BARBIER-BOUVET, Jean-François ; POULAIN, Martine. - Publics à l'œuvre : pratiques culturelles à la Bibliothèque Publique d'Information du Centre Pompidou. - Paris : B.P.I./ La Documentation Française, 1986. - 295 p. - ISBN 2-11-001622-1

DONNAT, Olivier. - Les Français et la lecture : un bilan en demi-teinte. - *Cahiers de l'économie du livre*, n°3, mars 1990, p.57-70

Dossier : publics. - *Interlignes*, 1988, n° 8, p.3-35. ISSN 0987-2353.

FRANCE. Ministère de la Culture et de la Communication. Département des études et de la prospective. Les pratiques culturelles des Français : 1973-1989. Paris : la Découverte, 1990. ISBN 2-7771-1914-8

Synthèse d'une enquête par sondage, qui fait suite à deux enquêtes analogues en 1973 et 1981. Les pratiques culturelles des Français semblent avoir évolué rapidement, souvent plus vite que les politiques qui les ont conçues.

LE COADIC, Yves F. - Usages et besoins d'information. - *Documentaliste*, vol. 27, n°1, janvier-février 1990, p. 4.

Le Renouveau des pratiques culturelles. - *Développement culturel*, 1990, n° 84. p.4 . ISSN 0294-8451.

ROBINE, Nicole. Etats et résultats de la recherche sur l'évolution de la lecture en France. *Cahiers de l'économie du Livre*, n° 5, mars 1991, p. 80-105.

VERON, Eliseo. Perception et usages de la classification et du classement en bibliothèque. B.P.I. Centre Pompidou, 1989. 99 p.

Eliseo Veron étudie les interactions entre l'offre et la demande de lecture, et plus précisément entre l'agencement spatial du fonds et les comportements des lecteurs dans une bibliothèque.

B- Contexte et évolution des B.C.P.

1) Le milieu rural

a) Généralités

BENOIT, Philippe ; IRRMANN, Philippe. Enquêtes 1989 sur 23 millions de rurbains. Nathan, 1989. 220 p. ISBN 2-09-290164-8

Cet ouvrage décrit l'émergence du monde "rurbain", constitué par les localités de moins de 20.000 habitants, en dehors des grandes zones urbaines.

CHAPUIS, Robert, BROSSARD, Thierry. Les ruraux français. Paris : Masson, 1986. 224 p. (Géographie.) ISBN 2-225-80602-0

Cette étude réalisée à partir des ressources de l'I.N.S.E.E. et du service des enquêtes et des statistiques du Ministère de l'Agriculture permet de mesurer l'évolution considérable du monde rural : il était agricole, le voici devenu ouvrier puis tertiaire ; les modes de vie ruraux et citadins, autrefois bien distincts, ont tendance à se rapprocher et dans bien des domaines, les ruraux comblent leur retard. Mais au-delà d'un bilan globalement positif, subsistent des inégalités entre les différentes zones rurales et entre les diverses catégories de population.

La formation, facteur de développement du milieu rural, Edilig

KAYSER, Bernard. La renaissance rurale : sociologie des campagnes du monde occidental. Paris : A. Colin, 1990. 316 p. ISBN 2-200-31261-X

Malgré les difficultés que connaît le milieu rural, des signes de "renaissance" apparaissent actuellement ; pour qu'elle s'étende, il est nécessaire de développer des infrastructures, tant sur le plan matériel que sur le plan social et culturel. L'auteur, géographe et sociologue a été président de l'Association des ruralistes français ; il est conseiller technique de la Fédération Nationale des Foyers Ruraux.

Nouvelles images de la France rurale. Datar, 1988

RAVIGNAN, François de ; ROUX, Pierre. L'atlas de la France verte. J. P. de Monza, 1990. 220 p. ISBN 2-908071-04-5

Panorama de la France rurale, dans toutes ses dimensions, géographiques, économiques, sociales ou culturelles.

b) L'information en milieu rural

L'avenir du monde rural : communication de la Commission transmise au Conseil et au Parlement européen le 29 juillet 1988. *Bulletin des Commissions européennes*, 1988, suppl. 4/88, p. 58-61

Le monde rural se heurte à un problème de manque d'informations systématiques et rapides dans pratiquement tous les domaines. La Commission des Communautés européennes souhaite stimuler le dialogue entre les différentes régions rurales confrontées aux mêmes difficultés ; des possibilités de mettre en place des "structures visibles d'information" sont examinées, pour que se constituent des carrefours de l'information et de l'animation rurales auprès d'organismes existants.

Centre d'études des systèmes d'information des administrations. Télétel et l'information du public rural : vers des réseaux publics départementaux. CESIA, 1983. 168 p. ISBN 2-903665-08-7

Dans le cadre du programme d'utilisation du videotex, une phase expérimentale a été menée dans les départements des Alpes de Haute Provence et dans le Lot et Garonne, à l'initiative du Secrétariat Général du Gouvernement et de plusieurs ministères. Les enquêtes de terrain se sont efforcées de mesurer les attitudes du public face à cette nouvelle technologie, ainsi que les demandes d'information en milieu rural. Tous les terminaux avaient été installés dans des lieux publics sous la responsabilité des secrétaires de mairie ou des agents des postes. Le rôle des médiateurs s'avère très important

Guide du développement local : maîtrise d'ouvrage, méthodologies, expériences. - Syros

Recense diverses expériences dans le domaine de l'information : le bureau d'accueil et d'information des Alpes du Sud, un projet de câblage en Savoie ou une radio locale dans la Sarthe. En fin de volume est donné un aperçu des formes juridiques et des procédures contractuelles les plus fréquemment utilisées.

c) Lecture et bibliothèques en milieu rural

Enfants et bibliothèques : les petites unités de lecture en milieu rural et dans les quartiers. Fondation de France, 1989. 119 p.

GERMANAUD, Marie-Claire. Créer et animer une bibliothèque en milieu rural, dans les petites agglomérations, à l'hôpital, dans l'entreprise. Paris : Cercle de la librairie, 1986. 190 p. ISBN 2-7654-0340-6

GUYOT, Véronique. La fréquentation des bibliothèques en milieu rural : un exemple en Saône et Loire. Mém. DESS : E.N.S.B. Villeurbanne, 1991. 99 p.

Quelle est la démarche des lecteurs du milieu rural quand leur commune est équipée d'une bibliothèque ? En se consacrant aux lecteurs des bibliothèques municipales de Macon et de Tournus, résidant à l'extérieur de ces deux villes, cette étude permet de cerner les attentes des lecteurs, qui s'orientent autour de deux pôles : la lecture-travail et la lecture-loisirs. La première entraîne plutôt une attitude de sélection de la part du lecteur, qui privilégie dans ce cas la bibliothèque la plus importante, tandis que la seconde entraîne plutôt une attitude d'accumulation de la part du lecteur, qui fréquente l'ensemble des bibliothèques à sa disposition. Les équipements de proximité sont en général appréciés des lecteurs qui les fréquentent, et grâce à l'appui de la Bibliothèque centrale de prêt de Saône et Loire, ils se révèlent plus performants que leur taille modeste ne le laisse supposer.

SCHMIDT, Frédéric. Une bibliothèque dans un pays rural : lecture et lecteurs à Saint-Gengoux le national. Charnay-les-Macon : Bibliothèque centrale de prêt, 1985.

Etude menée dans le cadre d'un D.E.S.S., qui fait apparaître que la venue à la bibliothèque est liée pour les lecteurs à la fréquentation d'autres équipements présents dans la commune. Cette recherche contribua à renforcer la B.C.P. de Saône et Loire dans sa politique de soutien à l'intercommunalité, pour l'implantation de bibliothèques.

Vivre en livre : pour un développement du livre et de la lecture en milieu rural : colloque national de la Fédération nationale des foyers ruraux et associations de développement et d'animation du milieu rural, 23-24 février 1990, Dijon. Paris : F.N.F.R., 1991, n° spécial de *Animer, le monde rural*, ISSN 0244-4046

2) La décentralisation

a) Généralités

FRANCE. Ministère de l'Intérieur. Direction Générale des Collectivités locales. Les Nouvelles relations Etat collectivités locales. La Documentation française, 1991. 395 p. (Etudes et recherches). ISBN 2-11-002475-5

Textes des interventions présentées lors d'un colloque, qui s'est tenu en avril 1990, à Rennes, réunissant des universitaires, des élus, des hauts fonctionnaires, ainsi que des représentants de nations européennes (Allemagne, Suisse, Belgique, Grande-Bretagne). Il apparaît nécessaire de concilier l'autonomie des collectivités locales, pierre angulaire de la décentralisation et l'obligation nationale de solidarité et de responsabilité, que l'Etat ne peut ni éluder, ni transférer.

Prendre en compte les spécificités territoriales : l'espace rural. *Supplément à la lettre d'information du Ministère de la Culture*, 25 mars 1991, n° 300, p. 10

REMOND, Bruno ; BLANC, Jacques. Les collectivités locales. Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques . Dalloz, 1989. 433 p. ISBN 2-7246-0570-5

Ouvrage de référence pour comprendre la décentralisation

Territoires. Paris : Adels- Territoires.

Cette revue qui se définit comme "l'outil de travail des acteurs locaux" est consacrée dans ses numéros de janvier, de février et de mars 1992 à l'intercommunalité. Les enjeux y sont présentés ainsi que les regards étrangers sur cette question. Les différentes formes de coopération communale sont envisagées, y compris celle des communautés de communes, dont pourraient tirer parti les communes rurales.

b) Culture et collectivités locales

Dossier Décentralisation. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1990, tome 35, n°1, p. 9-57.

La décentralisation a suscité de nombreuses réactions dans les bibliothèques. Ce dossier se fait largement l'écho du débat confrontant les points de vue d'élus ou de professionnels.

MENGIN, Jacqueline ; LEPAGE, Jacques. Le rôle culturel du département. Paris : la Documentation française, 1987. 229 p. ISBN 2-11-001779-1

Pratiques culturelles et politique de la culture. Textes réunis par François Chazel. Talence : Maison des sciences de l'Homme d'Aquitaine, 1990. 194 p. ISBN 2-85-892-106-7

Ce recueil rassemble les communications présentées lors d'une table ronde en avril 1985, qui marquait l'achèvement des travaux entrepris sur le "Phénomène culturel en Aquitaine" (1980-1984). Dans une région marquée par la "centralité culturelle" de Bordeaux, les élus ruraux, intéressés avant tout par l'agriculture et les routes, commencent à comprendre l'importance de l'action culturelle. Le développement culturel aquitain s'effectue avec pragmatisme, favorisé par les réformes de l'Administration centrale et la politique de conventionnement, qui permet la mise en place d'un schéma régional.

RIZZARDO, René. La Décentralisation culturelle : rapport au ministre de la Culture. Paris : la Documentation française, 1990. 129 p. ISBN 2-11-002509-3

YVERT, Louis. Décentralisation et bibliothèques publiques : les bibliothèques des collectivités territoriales. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1984, tome 29, n° 4, p. 269-297.

3) Les Bibliothèques Centrales de Prêt

a) Textes officiels

Ordonnance n° 45-2678 du 2 novembre 1945, relative à la création des bibliothèques centrales de prêt.

Circulaire du Directeur des Bibliothèques et de la Lecture Publique du 27 février 1968 adressée aux Directeurs des Bibliothèques Centrales de Prêt. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1968, n°4

Missions et objectifs des B.C.P. : circulaire du Directeur du Livre du 17 juillet 1978 adressée aux directeurs des B.C.P. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1978, tome 23, n° 9-10, p. 525-534.

Loi du 26/01/1984 : dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Lois du 07/01/1983 et du 22/07/1983 relatives à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat.

Circulaire n° 85-2316 du 1er août 1985 portant sur les missions, moyens et fonctionnement des Bibliothèques centrales de prêt. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1985, tome 30,

b) Mission et rôle.

L' A.B.F. et le dossier des B.C.P. *Livres-Hebdo*, 1988, n°9, p.96

L'A.D.B.C.P., une association pour les Bécépistes. *Livres-Hebdo*, 1988, n°9, p.94

ASSOCIATION DES DIRECTEURS DE BIBLIOTHEQUES CENTRALES DE PRET. Bibliothèques centrales de prêt : l'évaluation du service rendu. A.D.B.C.P., 1991. 82 p. ISBN 269503364-3-4

B.C.P. : le réseau se modernise. *Livres-Hebdo*, 1984, n° 17, p. 61-66

BOIVIN, Richard ; FINK, N. A. . La Rotation automatisée des collections dans les bibliothèques centrales de prêt. *Documentation et bibliothèques*, 1988, vol. 34, n° 4, p. 143-156.

Richard Boivin, responsable d'une bibliothèque centrale de prêt au Québec, présente dans cet article le système de rotation des collections de livres mais aussi de documents audio-visuels ; ce système permet un traitement rationnel du renouvellement des fonds déposés par la bibliothèque centrale de prêt.

BONY, Françoise. B.C.P. / écoles, le débat n'est pas clos. *Livres-Hebdo*, 1990, n°6, p. 52.

BONY, Françoise. Comment fonctionne un dépôt dans une B.C.P. ? *Livres-Hebdo*, 1982, vol. IV, n°8, p. 85-86

BONY, Françoise. Les B.C.P. changent de patron. *Livres Hebdo*, 1986, n°1, p. 57-60

BONY, Françoise. Les B.C.P. en chiffres. *Livres-Hebdo*, 5 mai 1981 n°18, p. 94-96

BONY, Françoise. Les petites communes s'équipent. *Livres-Hebdo*, 1990, n°6, p. 80

BOUCHARD, Marcel. La place des bénévoles dans une B.C.P. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1985, tome 30, n° 3-4, p. 244-245

BOULBET, Geneviève. De la bibliothèque circulante au centre départemental de coopération. Paris : International Federation of Library Association, 1989.

BOULBET, Geneviève. Faut-il former les bénévoles des Bibliothèques centrales de prêt ? *Bulletin d'information de l'Association des Bibliothécaires Français*, 1991, n° 150, p. 23-25

CALENGE, Bertrand. Les bibliothèques centrales de prêt : 10 années de mutation. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1992, tome 37, n°4, p. 24-34.

CALENGE, Bertrand et DOUBROFF, Olivier. Du dépôt à la bibliothèque intercommunale. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1990, n°1, p. 33-34

DESPIERRE, Odile. De la bibliothèque centrale de prêt à la médiathèque de secteur. *Lecture et bibliothèques*, n° 49, janv.-mars 1979, p.36-38.

DOUBROFF, Olivier. Bibliothèques intercommunales. Conseil Général de Saône et Loire, 1988. 117 p.

GASCUEL, Jacqueline ; ROGEL, Christian. Les bibliothèques centrales de prêt et leur personnel à l'heure de la décentralisation. *Bulletin de l'A.B.F.*, n° 127, 2ème trim. 1985, p. 3-6

GEMMERLE, Martine. La formation dans les réseaux départementaux des bibliothèques centrales de prêt. - Association des Directeurs de B.C.P., 1990. - 126 p. ISBN 2-9503364-1-8

La formation permet d'assurer aux bibliothèques centrales de prêt, une démultiplication de leur activité. Elle contribue au développement et à la cohérence de leurs réseaux en les professionnalisant ; les responsables des petites bibliothèques, relais des B.C.P. acquièrent une qualification valorisante qui leur permet de devenir des partenaires à part entière, au lieu d'être des assistés.

Guide des B.C.P. 1991. Association des Directeurs de B.C.P., 1991

Guide des B.C.P. 1992. Association des Directeurs de B.C.P., 1992.

Journées des Bibliothèques Centrales de Prêt. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1982, tome 27, n° 11, p.596-606

PARIS, Jean-Pierre. L'évaluation dans les B.C.P. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1990, n°6, p. 400-402

ROUET, François. Les dépôts des bibliothèques centrales de prêt. Paris : Ministère de la Culture, 1981. 289 p.

Transversales. Charnay-les-Macon : B.C.P. de Saône et Loire.
Revue de l'Association des Directeurs de B.C.P. qui constitue un lien entre les B.C.P. en faisant part des diverses expériences menées dans les départements et en communiquant rapidement les informations d'intérêt général.

VALIN, Yannick. De la cendrée aux fichiers ou l'apprentissage du sport au service des bibliothécaires. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1987, tome 32, n° 1, p. 18-23

L'auteur analyse l'organisation du travail en B.C.P. qui doit relever un défi : acquérir une importance stratégique sur le plan local, avec des moyens limités.

VANBESIEN, Hugues. Les B.C.P. entre tradition et mutation : les statistiques 1986 et 1987. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1990, n° 4, p. 292-301

Les premières statistiques sur les B.C.P. parues après la décentralisation laissent apparaître que celle-ci n'a pas eu de répercussion brutale sur leurs moyens ; mais de grandes inégalités subsistent entre les départements.

WILLAIME, Anne-Sophie. La B.C.P. : centre de coopération des bibliothèques. 108 p. Mém. D.E.S.S. : E.N.S.B. Villeurbanne, 1990

YVERT, Louis. A propos des normes du groupe de travail sur les B.C.P. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1985, t. 30, n° 3-4, p. 202-227.

c) Quelques B.C.P. parmi d'autres.

CALENGE, Bertrand. Le service de télédocumentation de la Bibliothèque Centrale de Prêt de Saône et Loire : aspects d'une politique de la demande dans une bibliothèque publique. Charnay-les-Macon : BCP de Saône et Loire, 1987. - 105 p.

La bibliothèque, en plus de son rôle traditionnel de lieu de lecture de loisirs, s'ouvre à une nouvelle mission et devient un "lieu de référence". La bibliothèque centrale de prêt, quant à elle, doit veiller à équilibrer une politique de la demande et une stratégie de l'offre.

CALENGE, Bertrand. - Les Bâisseurs de pyramides : le service de télédocumentation de la BCP de Saône et Loire. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1987, T.32, n°6, p.490-501.

CALENGE, Bertrand. L'informatisation d'une bibliothèque centrale de prêt : peut-on parler de spécificité ?. *Bulletin de Bibliothèques de France*, 1990, tome 35, n° 3, p. 206-216.

La bibliothèque centrale de prêt de Saône-et-Loire envisage l'informatisation dans le cadre du réseau départemental de lecture publique. Afin de maintenir la cohérence de l'ensemble, il est essentiel que les bibliothèques-relais aient la possibilité de communiquer avec la B.C.P., qui doit résoudre les problèmes de compatibilité entre des différents systèmes. Au-delà des contraintes techniques, se posent des problèmes de dispersion géographique et administrative.

CAMPRA, Jérôme. La Saône et Loire va supprimer ses bibliobus. *La Gazette des communes*, 17 fév. 1992, p. 24

DALHOUMI, Salah ; SILEM, Ahmed. Les usagers du musibus de l'Ardèche. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1992, n°1, p. 42-48

EBREARD, Jacky. La B.C.P. de la Marne. *Mém. de fin d'études : E.N.S.B. Villeurbanne*, 1977

GIRAUD, Nicole. La bibliothèque centrale de prêt en zone de montagne : la fonction documentaire, l'exemple des Alpes de Haute-Provence. *Mém. de fin d'études : E.N.S.B. Villeurbanne*, 1983. 35 p.-XIII p.

Dans un département "entre désespoir et renouveau" sont mis en place des plans de développement pour lutter contre la désertification, en essayant de maintenir sur place la population et d'accueillir de nouveaux arrivants, attirés par l'attrait de la montagne. La Bibliothèque centrale de prêt a un rôle à jouer pour répondre à de nouveaux besoins du public, désireux d'information et de documentation. En ajoutant à sa fonction traditionnelle de prêt de livres une fonction documentaire, elle peut s'insérer efficacement dans le tissu local et contribuer à faire de la bibliothèque "une assurance contre les mille ignorances de la vie", ainsi que la concevait déjà Eugène Morel, dès le début du vingtième siècle.

Milieu rural et bibliothèques. *Transferts*, n° 12, 1er trim. 1991, p. 8-21.

Dossier présentant les quatre bibliothèques centrales de prêt de Poitou-Charentes (Charente, Charente-Maritime, Vienne, Deux-Sèvres), ainsi que la place réservée à la lecture en milieu rural.

PERRET, J. L'informatisation de la Médiathèque départementale de la Drôme. *Bulletin de l'A.B.F.*, 2ème trim. 1989, n° 143, p. 37-40.

L'informatique est une aide précieuse pour les bibliothécaires : elle simplifie les opérations fastidieuses de prêt et rend plus fiable les opérations de gestion. C'est un moyen qui permettra à la B.C.P. de la Drôme, organisée autour de quatre sites, d'engager de nouvelles actions d'aide aux communes : formation, animation, relance d'un bulletin de liaison.

PIHAN, Jean. La lecture publique en Mayenne dans les communes de moins de 10.000 habitants. Rennes ; Laval : C.A.R.T.E.S. : A.B.D.P.M., 1990. 109 p. ISBN 2-908-488-00-0

La lecture publique en Mayenne est étudiée à partir d'une enquête réalisée auprès de dépôts de la Bibliothèque Départementale de Prêt, afin d'évaluer son action et d'apprécier les potentialités du réseau.

SAVINA, Evelyne. Qui sont les bénévoles des réseaux des Bibliothèques Centrales de Prêt ? : l'exemple de la bibliothèque départementale des Yvelines. Mém. DESS : E.N.S.B. Villeurbanne, 1991. 76 p.

Servez-vous de la BCP 71 : principes de fonctionnement et objectifs de la Bibliothèque Centrale de Prêt de Saône et Loire. - Charnay-les-Macon : BCP de Saône et Loire, 1985. - 55 p. (doc. multigr.).

SIMONNEAU, Monique. 1983-1990 : évolution de la bibliothèque départementale de prêt de la Gironde. *Bulletin de l'A.B.F.*, 2ème trim. 1990, n° 147, p. 14-18.

A partir du constat de l'extrême faiblesse des moyens de la B.C.P. et de la lecture publique dans le département de la Gironde, la bibliothèque centrale de prêt, devenue bibliothèque départementale de prêt, met en œuvre une restructuration de son réseau autour de points de lecture dans les communes et de relais de prêt qui s'adressent à un secteur géographique déterminé.

UNTERSTELLER, Marguerite-Marie ; CALENGE, Bertrand. Deux B.C.P. parmi d'autres. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1985, t. 30, n° 3-4, p. 228-233.

VINGTDEUX, Nelly. Un chèque en blanc pour la lecture en Ardèche. *Bulletin de l'A.B.F.*, 2ème trim. 1991, n° 151, p. 57-58.

L'opération "CHEQUES-LIRE EN ARDECHE" a permis à la bibliothèque centrale de prêt, en organisant un grand concours départemental, de travailler en collaboration avec les libraires et d'acquérir une bonne connaissance de son lectorat.

C- Politique d'acquisition des bibliothèques.

1) Gestion des fonds

AMERICAN LIBRARY ASSOCIATION, RESSOURCES AND TECHNICAL SERVICES DIVISION, COLLECTION DEVELOPMENT COMMITTEE. Guide for written collection policy statements. Chicago : American Library Association, 1989

Guide pour la rédaction de plans de développement des collections. La politique documentaire d'une bibliothèque repose sur les missions de l'établissement et sur l'étude détaillée des collections existantes. La rédaction d'un plan permet à chaque bibliothèque de formaliser ses orientations et d'envisager le développement de ses collections, en précisant pour chaque sujet les principales caractéristiques du fonds (niveau, champ, etc.). Ce guide, établi par l'Association des Bibliothécaires Américains, recommande l'utilisation de procédures communes pour un même type de bibliothèques.

BETTS, Douglas. La gestion des fonds : le fond du problème. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1987, tome 32, n° 1, p. 10-23.

FOLLET, Marianne. La Médiathèque à l'aune de sa politique d'élimination. Mém. DESS : E.N.S.B. Villeurbanne, 1991. 116 p.

FORD, Geoffrey. Achetez, éliminez : la gestion des stocks dans les bibliothèques universitaires anglaises. *Bulletin des Bibliothèques de France*, tome 33, n° 5, p. 394-401.

Le rapport Atkinson qui proposait des normes pour les bibliothèques anglaises et notamment un taux de désherbage égal à celui des acquisitions, a suscité de vives réactions en Grande-Bretagne. En même temps qu'il note l'impossibilité d'appliquer la méthode Atkinson, l'auteur souligne les difficultés d'une politique cohérente d'élimination et sa nécessité pour une bonne "gestion des stocks".

HOPNER, M. . Die PC-gestützte Kontrolle des Erwerbungssetats der Universitätsbibliothek Paderborn. *ABI Technik*, 1988, n° 1, p. 13-22

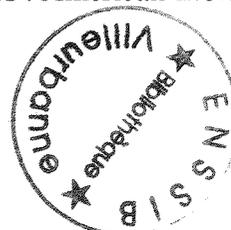
Contrôle du budget de la bibliothèque universitaire de Paderborn par un PC.

Un programme informatique a été développé par la bibliothèque pour traiter le budget et les acquisitions, depuis 1987. L'article est consacré à ce système, PADER, conçu avec le système de gestion de base de données dBASE III ; les grands principes du programme sont présentés, ainsi que son intégration dans le fonctionnement de la bibliothèque.

LARBRE, François ; DOUCET, Emmanuel. La gestion des fonds est-elle une science exacte ? *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1988, T. 33, n° 4, p. 266-275.

La bibliothèque municipale de Saint-Etienne propose une formule de ventilation des fonds, pour répartir les acquisitions en fonction des besoins du public ; la recherche de la qualité passe par la gestion rigoureuse de la quantité de documents.

MAGRILL, Rose Mary ; CORBIN, John. Acquisitions management and collection development in libraries. 2ème éd. Chicago ; Londres : American Library Association, 1989. 285 p. ISBN 0-8389-0513-7



La gestion des collections dans les bibliothèques américaines a dû se faire plus rigoureuse et plus rationnelle, en grande partie à cause de restrictions budgétaires depuis le milieu des années 70. Les opérations, parfois ingrates et souterraines qui permettent au lecteur l'accès aux documents sont présentées de façon détaillée. Sont envisagées aussi bien la rédaction et la mise en œuvre d'un plan de développement des collections, que les procédures d'achat (où figurent les offices), l'organisation du travail d'acquisition ou l'évaluation des collections. La recherche de l'efficacité est constante, et la satisfaction du lecteur apparaît comme une priorité absolue, traitée avec beaucoup de pragmatisme.

PDC, les des plans en forme de triptyque. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1986, tome 31, n° 2, , p. 141-163.

Dossier d'information sur les plans de développement des collections (PDC), made in USA, contenant :

- une analyse de la politique de développement des collections aux Etats-Unis et en France, par Geneviève Simonot

- la communication présentée au Congrès de l'IFLA en 1985 par David H. Stamm, alors bibliothécaire à la New-York public library, qui a participé à l'élaboration de Conspectus, émanation du RLG (Research libraries group), instrument d'évaluation des collections pour mener une politique d'acquisitions en commun.

- un compte-rendu réalisé par Anne Curt, de l'ouvrage de Rose-Mary Magrill, Acquisitions management and collections development in libraries, avec la description détaillée des procédures de mise en place d'un PDC et une analyse de ses incidences sur l'organisation de la bibliothèque, car il ne se conçoit que dans la globalité du fonctionnement et avec le soutien actif du personnel.

Plans d'acquisition : le conspectus à l'épreuve dans les bibliothèques universitaires. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1988, T.33, n°5, p. 372-381 p.

Table ronde autour de l'expérience de quatre bibliothèques universitaires qui se sont lancées dans l'élaboration de plans de développement des collections (PDC), en s'inspirant des modèles américains. Les expériences menées se sont révélées dans l'ensemble positives en permettant, une réflexion sur la politique d'acquisition et une évaluation des collections.

Questions de fonds. *Interlignes*, n°14, déc. 1989, p. 2-24

Dossier pluraliste et subjectif sur les acquisitions en bibliothèques qui intéressent les bibliothécaires, les éditeurs, les diffuseurs, les libraires, les critiques, sans oublier les discothécaires, pour qui "la vie n'est pas un long fleuve tranquille" dès qu'ils sortent des "sillons battus".

STAM, David H. Collection = collaboration. *Bulletin des Bibliothèques de France*, tome 31, 1986, n°2, p. 146-163

2) Acheter : pourquoi ? comment ?

Biblioguide : acheter des livres pour la bibliothèque. Charnay-les-Macon : Bibliothèque centrale de prêt, 1989. 120 p.

Catalogue sélectif établi par la B.C.P. de Saône et Loire pour guider les petites bibliothèques dans leurs achats.

BOUVY, Michel. Démocratie et choix des livres. *Médiathèques publiques*, n° 51, 4ème trim. 1979, p. 10-24.

CALENGE, Bertrand. Acheter des livres : le bibliothécaire et son approvisionnement. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1989, tome 34, n° 5, p. 402-406

Les bibliothèques sont confrontées au problème du choix dans leurs acquisitions et aux difficultés de l'approvisionnement, qui sont particulièrement sensibles en milieu rural. La bibliothèque centrale de prêt de Saône-et-Loire, qui a fait de la fourniture des livres demandés une priorité, a effectué un test sur la livraison d'un échantillon de titres auprès des libraires locaux. L'auteur souligne la lenteur des délais et l'incohérence des réponses.

CHAFFAJON, Michel. Espaces urbains et implantation des commerces du livre : une lecture de l'inventaire communal 1988. *Cahiers de l'économie du livre*, n° 4, Décembre 1990, p. 37-47.

Partant d'une lecture de l'inventaire communal, le présent article s'interroge sur les conséquences pour les réseaux de librairies des transformations de l'espace urbain. Une comparaison des taux de croissance annuels depuis 1980, laisse apparaître une évolution positive de la librairie. Des pôles se constituent dans l'espace rural, autour des chefs-lieux de cantons, dans lesquels la librairie apporte une activité culturelle et économique. L'élargissement du marché du livre en France passe par le développement de ces librairies de proximité, qui permettent de répondre "sur place" aux besoins d'information et de loisirs de la clientèle.

DELOULE, Madeleine. Choisir les romans : une enquête auprès de dix bibliothèques publiques. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1988, tome 33, n° 4, p. 276-281.

La constitution d'un fonds est une des missions essentielles du bibliothécaire. Pourtant, il se retrouve bien souvent seul face à ses choix, et sa formation se révèle insuffisante dans ce domaine. Ce constat est confirmé par cette étude menée dans dix bibliothèques de Seine-Saint-Denis, à partir d'une liste de 1550 romans. L'auteur suggère un partage d'expérience pour briser le cloisonnement actuel.

HARRISON, Lucretia M. Acquérir des livres étrangers pour enfants. *Lecture et bibliothèques*, n° 60, p. 29-34.

KUHLMANN, Marie. Books émissaires : un siècle de censure en bibliothèques publiques. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1988, tome 33, n° 5, , p. 388-393.

Analyse des pratiques de censure depuis un siècle, qui ont beaucoup changé du fait de l'évolution de la société et des bibliothèques. La sélection des ouvrages établie par le bibliothécaire peut être une forme de censure ou d'autocensure, elle est liée à la conception que les professionnels se font de leur rôle.

NEXON, Yannick. Aventures en Birmanie : ou deux ans d'acquisitions de vidéocassettes en Loire-Atlantique. *Bulletin des Bibliothèques de France*, tome 33, n° 5, p. 382-387.

Les acquisitions de vidéocassettes posent des problèmes spécifiques, difficiles à résoudre pour le bibliothécaire, liés à une législation complexe, aux carences de l'information et de la diffusion. C'est pour la bibliothèque centrale de prêt de Loire-Atlantique qui s'est lancée dans "l'aventure" un secteur prometteur, qui oblige les bibliothécaires à repenser leurs acquisitions.

OPPETIT, Danielle. Bibliothèques et librairies, complices ou concurrentes ? *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1991, tome 36, n° 1, p. 12-13
Les rapports entre libraires et bibliothécaires sont analysés ici, à la suite de l'affaire, dite des libraires marseillais au printemps 1990. Pose le problème de l'approvisionnement en livres de la bibliothèque.

RONVIN, Albert. Le Choix des livres dans les bibliothèques publiques. *Médiathèques publiques*, n° 51, 4ème trim. 1979, p. 5-9

Überlegung zur EDV-gestützten Zusammenarbeit zwischen Bibliotheken und Buchhandel. *Börsenblatt für den deutschen Buchhandel*, 1988, vol. 44, n° 9, p. 342-345

Réflexions sur le travail en commun entre bibliothèques et libraires, par l'utilisation de l'informatique.

WEIPERT, O. Integrierter Geschäftsgang und Bildschirmarbeit. *Zeitschrift für Bibliothekswesen und Bibliographie*, Sonderheft, 1988, vol. 46, p. 318-334

Système intégré de gestion et travail à l'écran.

Cet article qui aborde les problèmes liés au travail sur écran, présente également les avantages d'un système de gestion intégrée pour le traitement des acquisitions.

D- Les Bibliothèques allemandes.

Bibliotheksplan 1973 : Entwurf eines umfassenden Bibliotheksnetzes für die Bundesrepublik Deutschland. Berlin : Deutsche Bibliothekskonferenz, 1973. 176 p.

Projet de réalisation d'un réseau des bibliothèques de la R.F.A.

BORCHARDT, Peter. Eine Einführung in das Bibliothekswesen der Bundesrepublik Deutschland. Berlin : Bibliothekarische Auslandsstelle, 1988. 29 p.

Présentation rapide de l'organisation des bibliothèques allemandes.

DEUTSCHER BIBLIOTHEKSVERBAND. Die öffentliche Bibliothek : standortbestimmung und Zukunftsperspektiven der Bibliotheken in kommunaler Verantwortung. D.B.V., 1989. 51 p.

Recommandations et perspectives d'avenir pour les bibliothèques municipales, établies par l'Association des Bibliothécaires Allemands.

Fachstellen-Info. Freiburg : Staatliche Fachstelle. ISSN 0932-125X

Bulletin de la Fachstelle de Fribourg. Cette feuille de liaison entre les bibliothèques de la région de Fribourg, largement diffusée auprès des professionnels et des élus contient de nombreux articles sur la vie des bibliothèques ; les statistiques y sont régulièrement publiées.

Öffentliche Bibliotheken in Baden-Württemberg : Berichte und Informationen. Staatliche Fachstellen Freiburg, Karlsruhe, Reutlingen, Stuttgart, 1989. 101 p.

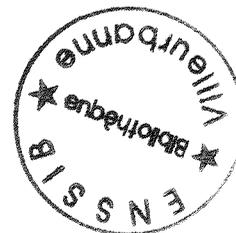
Présentation des bibliothèques publiques du Bade-Württemberg.

E- Méthodologie

BLANCHET, A. ; GHIGLIONE, R. ; MASSONNAT, J. Les Techniques d'enquête en sciences sociales. Paris Dunod, 1987. 197 p.

JANVEAU, Claude. L'enquête par questionnaire : manuel à l'usage du praticien. 2^{ème} éd.. Bruxelles : éd. de l'Université de Bruxelles, 1971. 261 p.

QUIVY, Raymond ; VAN CAMPENHOUDT, Luc. Manuel de recherches en sciences sociales. Paris : Dunod, 1988.





9590742